

Miet Smet

Trois décennies de politique d'égalité des chances




INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

asbl.  CENTRE D'ARCHIVES
pour l'Histoire des Femmes

.be

Miet Smet

Trois décennies de politique d'égalité des chances



Romy Cockx
2009

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	7
Chapitre 1. Enseignements politiques. De la fille dotée d'un sens du devoir	9
à l'enfant de mai '68	
Un nid chrétien et engagé	11
Aménagement du territoire et protection de l'environnement	15
Lancement dans la politique locale	17
Le « Wonderbureau »	18
La « deuxième vague féministe » et le Vrouwen Overleg Komitee	22
Instituut voor Politieke Vorming (1973-1979)	28
Chapitre 2. Politisation des exigences féminines. De la féministe militante	33
à la parlementaire technicienne	
Vrouw en Maatschappij (1974-1983) : pression au sein du CVP	35
L'intégration des femmes dans la politique	37
Nouvelle répartition des tâches professionnelles et familiales	40
Positionnement vers le haut et vers le bas.....	45
Oppositions	48
Commission du Travail des Femmes (1975-1985) : une concertation sociale	51
tenant compte de la travailleuse	
Création, composition et mission.....	51
Influence mutuelle	54
Principales réalisations	55
Chambre des Représentants (1978-1985) : attention, Messieurs les législateurs !	58
Chapitre 3. Quatorze ans de politique de l'égalité des chances. Du rôle de	61
chien dans un jeu de quilles à la fonction de ministre à part entière	
Développement des structures de l'égalité des chances en Belgique	63
Amaro d'égalité de traitement : les précurseurs	64
Secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale.....	64
Ministre de l'Emploi et du Travail et de l'Égalité des Chances	70
entre Hommes et Femmes	
Réalisations politiques sur le plan du contenu	71
L'intégration des femmes dans la vie socio-économique.....	73
<i>Un enseignement qui brise les rôles</i>	73
<i>Des actions positives : un travail de longue haleine</i>	75
<i>Problèmes spécifiques des femmes sur le marché du travail</i>	79
Promotion de la participation des femmes à tous les niveaux décisionnels.....	86
<i>Campagnes de sensibilisation à l'occasion des élections</i>	88
<i>Mesures législatives : la loi Smet-Tobback et les organes consultatifs</i>	88

Politique de lutte contre la violence à l'encontre des femmes	91
<i>La rupture du tabou</i>	92
<i>L'amélioration de la position juridique et de l'accueil</i>	93
<i>des victimes de violences</i>	
<i>Le harcèlement sexuel au travail</i>	96
Élaboration d'une politique d'émancipation communale	98
Relation avec le mouvement féministe : bailleuse de fonds et cible	100
Approche politique : essentiellement pragmatique	102
Chapitre 4. Interaction internationale. Du rôle de voyageuse inspirée	105
à celui de force motrice	
Les conférences mondiales : le caractère universel des problématiques féminines ...	107
Mexico	108
Pékin.....	111
Les voyages d'études : inspiration et établissement d'un réseau	114
Les États-Unis	114
Voyages en groupe en Suède et à Cuba.....	115
Une force motrice au niveau européen	116
En tant que membre du gouvernement belge	117
En tant que députée européenne.....	119
Actions de solidarité	124
Commentaires. Retour sur trente ans de politique	127
Sans crainte	129
Dans la presse	130
Solidarité féminine mais pas d' « identité féminine »	130
Des résultats avant tout	131
Collègues	132
Faiseurs de rois	133
Pistes de recherche ultérieure	134
Annexes	135
Liste des publications de Miet Smet	135
Publications en collaboration avec ou commandées par Miet Smet	139
Références bibliographiques	142
Sources	142
<i>Fonds d'archives et centres de documentation</i>	142
<i>Presse</i>	142
<i>Interviews</i>	142
Études et rapports	143
Droits d'auteur des illustrations	146

Avant-propos

Affirmer d'emblée que sans Miet Smet, le paysage du monde de l'égalité des femmes et des hommes ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui et que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, commanditaire de cet ouvrage, n'aurait pas vu le jour pourrait sembler quelque peu provocant tant se sont multipliés les actrices et acteurs qui jouèrent un rôle dans ce domaine : militantes féministes, monde associatif, académique, femmes et hommes politiques, etc. au cours de ces dernières années.

Les témoignages, documents et informations recueillis ici confirment pourtant bel et bien cette affirmation.

Dès le début des années septante, le mouvement féministe revendiquait l'existence d'un ministre de l'Egalité des Chances. C'est en 1985 seulement qu'un début de réponse leur fut apporté puisque le gouvernement Martens VI a, dans un premier temps, nommé une secrétaire d'état chargée par ailleurs de l'Émancipation Sociale en général et de l'Environnement.

Sans aucune surprise, ce portefeuille a été attribué à Miet Smet. En 1972, elle s'était affiliée au tout nouveau *Vrouwen Overleg Komitee* ; en 1974, elle avait créé le groupe de travail *Vrouw en Maatschappij* au sein du CVP, dont elle était membre depuis les années 1960, et en 1975 elle est devenue présidente de la Commission du Travail des Femmes, l'un des organes institutionnalisés traitant de la problématique de l'égalité des femmes et des hommes.

Pendant près de quinze ans, Miet Smet a défendu la cause de l'égalité des femmes et des hommes au plus haut niveau politique, d'abord en tant que secrétaire d'état, et plus tard en tant que ministre de l'Emploi, du Travail et de l'Egalité des Chances. La lutte contre les violences faites aux femmes, l'écart salarial, une représentation plus équilibrée des femmes au sein des organes d'avis, ... : autant de thèmes que Miet Smet a pour la première fois mis à l'ordre du jour, et que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes traite toujours aujourd'hui. Elle est aussi l'instigatrice des structures de soutien telles que le réseau des coordinateurs/trices provinciaux/les pour l'égalité des chances et la lutte contre les violences faites aux femmes ou le mécanisme de subsides attribués à des projets de promotion de l'émancipation sociale des femmes, structures que l'Institut continue d'assurer actuellement.

Miet Smet fut également animée par le souci d'apporter un soutien structurel et institutionnel à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes qui préfigure la création de l'Institut. Ainsi en 1993, le Service de l'Émancipation Sociale, créé en septembre 1987 en vue de mettre en oeuvre le travail de la secrétaire d'état en charge, a fusionné avec le secrétariat de la Commission du Travail des Femmes. Le Service de l'Egalité des Chances, né de cette fusion, a été intégré au Ministère de l'Emploi et du Travail, dont Miet Smet était la ministre de tutelle depuis mars 1992. Ce Service fut le précurseur direct de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Laurette Onkelinx, a succédé à Miet Smet en tant que

ministre de l'Emploi, du Travail et de l'Égalité des Chances, et a, sur base des fondations posées par Miet Smet, créé l'Institut en décembre 2002.

Il semble évident que le deuxième livre que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes consacre à une « grande dame » de l'histoire belge du féminisme et de l'égalité des chances soit dédié à Miet Smet. La biographie d'Eliane Vogel-Polsky a mis en lumière une femme qui, dans un contexte académique, a milité en faveur, entre autres, de l'égalité de rémunération, des études féministes, de la parité, Miet Smet nous permet d'aborder le terrain de l'action politique. Comme elle le dit elle-même, Miet Smet a rejoint le féminisme grâce à la politique ; c'est sa définition personnelle de « femme politique ». Et comme le montrera ce livre, c'est par l'action politique qu'elle a pu améliorer la position des femmes dans notre société.

La publication de cet ouvrage en cette fin d'année 2009 vient particulièrement à point. Miet Smet a en effet quitté la scène politique active au printemps de cette année. Avec le recul qui s'impose, elle passe ici en revue l'ensemble de sa carrière consacrée à l'égalité des chances. Que Miet Smet soit ici chaleureusement remerciée pour la collaboration efficace et les informations objectives qu'elle nous a aidé à rassembler afin d'apporter un regard éclairé et éclairant sur les évolutions et l'histoire de l'égalité des femmes et des hommes dans notre pays.

Je remercie en outre le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes, avec lequel l'Institut a à nouveau collaboré dans le cadre du présent ouvrage. La naissance du Carhif est aussi liée à l'action de Miet Smet qui a souhaité que soient protégés les documents relatifs à l'histoire des femmes et que soient ainsi constituées des archives visant à mettre en sécurité le passé du mouvement féministe belge. Romy Cockx, auteure du livre, les professeures Leen Van Molle et Machteld De Metsenaere, respectivement co-présidente et secrétaire du Carhif, qui ont accompagné ce projet sur le plan scientifique, et Els Flour, archiviste du Carhif, ont fourni un travail remarquable.

En parcourant cet ouvrage, le/la lecteur/trice se rendra compte du chemin parcouru en matière d'égalité des femmes et des hommes au cours des trente dernières années. Mais le but est loin d'être atteint. Nous espérons que la biographie de Miet Smet vous incitera à poursuivre le combat

Michel Pasteel

Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes
et des hommes

Octobre 2009

Introduction

Miet Smet, connue partout comme la fondatrice de la politique belge d'égalité entre les femmes et les hommes, a joué un rôle marquant dans l'histoire politique belge de ces trente dernières années. Elle fut membre du « *Wonderbureau* » des Jeunes CVP et fonda en 1974, au sein du CVP démocrate-chrétien, le groupe de travail *Vrouw en Maatschappij* (Femme et Société), dont elle occupa la présidence jusqu'en 1983. En 1978, elle fut élue parlementaire et à partir de 1986, elle parvint, en tant que membre des gouvernements successifs, à convertir ses idées féministes en mesures politiques. Elle créa la politique fédérale d'égalité des chances, qu'elle façonna pendant quatorze ans à l'aide de missions pour la recherche scientifique, de campagnes de sensibilisation originales et d'initiatives législatives innovantes. Pour ce faire, elle s'est toujours concentrée sur trois domaines : l'intégration des femmes dans la vie économique, la participation des femmes à tous les niveaux décisionnels et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes. La politique d'égalité des chances n'était cependant pas son seul domaine d'action. Entre 1986 et 1992, elle se préoccupa aussi, en tant que secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, des problèmes écologiques, de la problématique de la pauvreté et de celle des réfugiés politiques. En 1992, elle devint la première femme ministre de l'Emploi et du Travail. Elle a entre autres contribué à l'assouplissement de l'organisation du travail, élaboré le « *Jongerenbanenplan* » (plan d'embauche pour les jeunes), et créé des agences locales pour l'emploi. Entre 1999 et 2004, elle siégea au Parlement européen où elle fut membre de la Commission de l'emploi et des affaires sociales et de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances. Ces dernières années, elle fut particulièrement active au niveau international, en tant que vice-présidente de l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA), et en tant que présidente de l'Initiative pour la cohésion sociale en Europe du Sud-Est (2002-2008). Le Roi l'a nommée Ministre d'état en 2002. Deux années plus tard, elle fut élue membre du Parlement flamand et par la suite, en 2007, elle a été désignée sénatrice de Communauté. En juin 2009, à l'âge de 66 ans, elle s'est retirée de la politique belge. Son engagement se concentrera dorénavant sur OKRA, le mouvement chrétien des pensionnés, qu'elle préside depuis 2008.

Ce livre est axé sur la politique d'égalité des chances de Miet Smet et part de quatre interviews menées en profondeur. Le résultat n'est pas une biographie exhaustive, qui aurait nécessité une perspective plus large, et encore moins une autobiographie. C'est l'auteur de l'ouvrage, l'historienne Romy Cockx, qui a organisé et orienté les interviews, en confrontant de temps à autre Miet Smet à des documents frappants et d'autres témoignages percutants issus du passé. Elle a replacé les entretiens dans leur contexte historique et complété les informations verbales par des données puisées dans les archives et la littérature primaire et secondaire. Le livre parcourt le chemin de vie de Miet Smet, jonché de difficultés et de réussites, tout au long de sa quête pour l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Ce chemin est retracé dans le livre avec les propres mots de Miet Smet : sa façon de se remémorer ces événements et le sens qu'elle leur donne aujourd'hui sont au centre du récit. En raison de son horaire chargé durant les derniers mois de son

mandat parlementaire, Miet Smet n'a pas eu le temps requis pour préparer à fond les entretiens. Cela ne l'a pas empêché pour autant de relater avec aisance : sa jeunesse et toutes les expériences dont elle garde des souvenirs positifs, comme ses voyages, les Conférences mondiales sur les femmes et la création d'Amazone, l'institution qui abrite de nombreuses associations féminines et fonctionne en tant que centre de conférence et de ressources du mouvement féministe. Les moments difficiles, les relations tendues et les échecs sont moins mis en avant dans son histoire. D'ailleurs, ce qui est frappant, c'est qu'elle ne se lasse pas à chaque fois de souligner à quel point elle a aimé faire son travail. Son mode narratoire parfois proche de l'improvisation, a l'avantage de la spontanéité, tout en offrant un peu moins de prise sur les faits et la finesse des détails. C'est la raison pour laquelle les passages relatant surtout les réalisations politiques de Miet Smet sont basés sur d'autres sources d'information.

Dans ce qui suit, le parcours politique de Miet Smet est résumé en quatre chapitres thématiques qui se recourent en partie chronologiquement. Le premier traite de sa jeunesse et établit la relation avec la carrière politique de son père, le sénateur Albert Smet, qui l'a lancée dans la politique (locale). Y sont également décrits en détail ses autres enseignements politiques : le groupe de travail *Mens en Ruimte* (l'Homme et l'Espace), le *Jongerenbureau* (Bureau des jeunes) et l'*Instituut voor Politieke Vorming* (Institut de Formation Politique). Du temps où elle y était directrice, elle fonda le groupe de travail CVP *Vrouw en Maatschappij* (Femme et Société). Sa présidence de ce groupe de travail couvre largement le deuxième chapitre, qui met l'accent sur son dévouement pour l'émancipation des femmes et une position plus solide des femmes au sein de son parti. La Commission du Travail des Femmes (du Ministère de l'Emploi et du Travail), dont elle fut présidente de 1974 à 1983, ainsi que ses activités parlementaires y sont aussi traitées. Le troisième chapitre est intégralement consacré aux années où Miet Smet fut secrétaire d'état et ensuite ministre responsable de la politique fédérale d'égalité des chances. Enfin, le quatrième chapitre regroupe ses expériences et ses réalisations internationales. Vient ensuite une courte rétrospective de son apprentissage politique et de ses rapports avec la presse et la culture politique. Voici donc tout un ouvrage sur l'impressionnant parcours politique de Miet Smet, solidement documenté, grâce notamment à sa précieuse coopération. Et pourtant, il faut bien reconnaître que le papier n'est qu'un simple support d'information, qui ne pourra jamais tout à fait traduire la richesse de sa personnalité. Son style oratoire captivant et ses répliques percutantes, sa façon d'être sur le qui-vive, sa fervente détermination, son charme et son rire chaleureux ne peuvent en aucun cas être saisis dans un ouvrage imprimé. Or, ce sont aussi ces caractéristiques qui ont fait d'elle une femme politique d'envergure.

Prof. dr. Leen Van Molle

Co-présidente Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes

Prof. dr. Machteld De Metsenaere

Secrétaire Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes

Chapitre 1



Enseignements politiques

**De la fille dotée d'un sens du devoir
à l'enfant de mai '68**

Miet Smet se dit être une femme politique née : « *En fait, la politique a été ma vraie vocation. Je ne pense pas que j'aurais pu exercer un autre métier* » dit-elle en riant.¹ Elle remercie ses parents pour l'engagement politique qu'ils lui ont transmis. Albert Smet encouragea sa fille à faire son entrée dans l'arène politique locale et sa préoccupation émotionnelle à l'égard du social ne cessa jamais de l'inspirer. Miet Smet ajoute que ses enseignements les plus importants furent le groupe de travail « *Mens en Ruimte* », le Bureau des Jeunes CVP et l'Institut de Formation Politique (IPOVO) et qu'elle trouva son inspiration dans le mouvement féministe.

Un nid chrétien et engagé

Le père de Miet Smet, Albert Smet, naquit en 1916 dans un petit village de l'État du Michigan. Ses parents avaient émigré vers les États-Unis juste avant la Première Guerre mondiale, ce qui était courant à l'époque. Poussés par des opportunités sociales et économiques, quelque 137.000 Belges partirent entre 1871 et 1930 pour les États-Unis. Les parents d'Albert Smet traversèrent l'océan pour y convoler en justes noces.² La famille Smet ne put cependant s'y acclimater et se mit à épargner chaque centime de dollar pour retourner au Pays de Waas. À la fin des années vingt, ils déménagèrent pour s'établir dans le village de Flandre-Orientale de Sint-Pauwels. En 1934, Albert Smet obtint son diplôme technique à Saint-Nicolas et débuta comme mécanicien au Fort de Zwijndrecht qui, depuis 1881, faisait partie de la ceinture défensive autour d'Anvers.³ Il comprit vite qu'il y perdait son temps. Inspiré par Joseph Cardijn, le fondateur de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), il s'investit corps et âme, en tant que propagandiste de ce mouvement de jeunesse, dans la sensibilisation et l'émancipation des jeunes ouvriers. Depuis le début du vingtième siècle, le clergé était convaincu que les jeunes travailleurs avaient besoin d'un soutien tant matériel que moral et religieux. D'où la fondation, dans les années vingt, d'organisations de travailleurs de la jeunesse chrétienne. L'aumônier Joseph Cardijn (1882-1967), un homme socialement engagé, fut l'un des initiateurs. Grâce à sa persévérance, il put rallier le haut clergé à sa cause. De jeunes travailleurs catholiques séduits par son talent rhétorique se joignirent à lui pour l'aider à développer la JOC et en faire une organisation de masse.⁴ Comme ce fut le cas pour beaucoup de jeunes ouvriers et ouvrières talentueux, la JOC constitua pour Albert Smet un enseignement unique. En 1938, il devint membre de la direction de la JOC à Saint-

1 Interview avec Miet Smet, dans : *Tertio* (6 août 2009).

2 Interview avec Miet Smet, dans : *Libelle* (5 novembre 1985).

3 Interview avec Miet Smet réalisée par Romy Cockx, 5 mars 2009. Les interviews avec l'auteur seront dorénavant indiquées uniquement via Interview + date.

4 Vos, L. (1991). « De christelijke arbeidersjeugd », dans : E. Gerard (éd.), *De christelijke arbeidersbeweging in België*. tome II, Louvain : Universitaire pers Leuven, pp. 413-431.



Illustration n° 1. Les cinq enfants Smet avec leurs grands-parents

Nicolas et cofonda le Bureau local d'orientation professionnelle. Ce service social qui avait pour objectif d'accompagner des jeunes ayant quitté l'école dans leurs premières démarches dans le monde du travail, fut plus tard transformé en Centre psycho-médico-social (depuis 1998 *Centrum voor Leerlingenbegeleiding* ; « Centre pour l'accompagnement scolaire »).⁵

À l'été de 1941, sous l'occupation allemande, Albert Smet épousa Irma Ivens. Elle abandonna sa place d'employée de magasin et se consacra dorénavant à sa famille et à son ménage. En 1943, elle accoucha de sa première fille Maria, alias Miet. Deux ans plus tard, Miet Smet accueillit sa première petite sœur, Christiane. Godelieve naquit en 1948 et un an plus tard, ce fut au tour de Robert d'agrandir la famille, que Leen finit de compléter en 1952. Miet Smet décrit sa mère comme la force motrice de la famille. Elle cuisinait, lessivait et nettoyait, cousait les vêtements d'enfant et était totalement au service de son mari et de leurs cinq enfants, comme c'était la coutume dans ce temps-là. Des années plus tard, elle se confia à sa fille et lui dit qu'elle regrettait de ne pas avoir continué à travailler.⁶

Irma Ivens inculqua le sens des responsabilités à sa fille aînée et attendit beaucoup de Miet Smet. Ce sens des responsabilités semble être son tout premier souvenir. « *Je me suis toujours*

5 De Cock, K. (1988). *Gedragen door een ideaal: een eeuw christelijke arbeidersbeweging in het Land van Waas, 1887-1987*, Sint-Niklaas : ACW, p. 125.

6 Interview, 5 février 2009.

sentie en partie responsable des autres, parce que j'étais l'aînée. Je me souviens encore que ma mère me suivait de près afin que j'obtienne de bons points à l'école. J'ai aussi suivi des cours de musique, parce que c'était ce que l'on attendait à l'époque d'une fille de bonne famille. »⁷ Bien que son père fut rarement à la maison, il joua un rôle prépondérant dans son éducation pour en faire une « fille dotée du sens du devoir ». En 1944, Albert Smet fut élu secrétaire syndical de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC/ACV) à Lokeren. La famille Smet s'établit dans cette petite ville de province sans prétention, qui était aux prises, après la guerre, avec un taux élevé de chômage et des logements vétustes. Selon ses contemporains, les contrastes matériels et culturels étaient énormes dans tout le Pays de Waas. Albert Smet sortit de son cocon et devint la star montante du mouvement ouvrier chrétien local. La presse écrivit de lui : « A force de travail, il déplaça des montagnes. Très vite, il compta des dizaines de collaborateurs avec lesquels il put unifier les travailleurs chrétiens jadis divisés et à qui il procura un meilleur logement. »⁸ En 1946, le CVP présenta une nouvelle liste pour les élections communales. Albert Smet y était candidat et fut élu avec 785 voix de préférence. Ce qui ne l'empêcha pas de démissionner du poste de bourgmestre et même du collège échevinal. En 1947, il fut nommé président de la Commission d'Assistance Publique (CAP), connue de nos jours sous le nom de CPAS (Centre Public d'Aide Sociale).⁹ Il construisit en un temps record un complexe de soins moderne pouvant accueillir les personnes âgées et les malades nécessiteux. Suite à cela, la princesse Joséphine-Charlotte honora la ville de sa présence en 1952.¹⁰ Miet Smet ressentit une certaine pression émanant de la fonction publique de son père : « *J'ai toujours su que mon père était quelqu'un d'important, même quand j'étais enfant. C'est pourquoi j'avais l'impression d'être observée et je sentais qu'il fallait que j'accomplisse quelque chose.* »¹¹

Après l'école primaire, où elle était toujours première de classe, Miet Smet entra au pensionnat de Saint-Nicolas : « *Ça, c'était pour cause de catholicité* », dit-elle en s'esclaffant. « *Après les primaires, mes parents m'avaient mise dans l'enseignement commercial parce que c'était la seule école catholique de Lokeren. Le doyen local s'est alors rendu chez mes parents pour leur dire qu'il fallait m'envoyer faire mes humanités vu l'excellence de mes résultats.* »¹² *Onze-Lieve-Vrouw-Prententatie* avait été fondée en 1830 par la fille du notaire Marie Augustine Weewauters. Elle avait de l'expérience en matière de bonnes œuvres et d'enseignement aux pauvres et, encouragée par le curé-doyen Hemelaer, elle fonda une école pour filles dans un

7 Interview, 5 février 2009.

8 De Cock, B. dans : *Het Vrije Waasland* (8 mei 1971). Coupures de presse, Archives de la ville de Lokeren.

9 Vandenabeele, W. (1990). « Concentratie, collaboratie, restauratie Een decennium Lokerse politiek (1938-1947) », dans : N. Van Campenhout (réd.), *Lokeren vroeger. Een huldeboek voor wijlen Eerwaarde Pater Dr. Vedastus Verstegen o.f.m. (1906-1989)*, Bruges : Van de Wiele, p. 107.

10 De Cock, B. dans : *Het Vrije Waasland* (8 mai 1971). Coupures de presse, Archives de la ville de Lokeren.

11 Interview, 5 février 2009.

12 Interview, 5 février 2009.

vaste bâtiment de la Kokkelbeekstraat. Deux années plus tard, elle transforma l'école, avec l'aide de sœur Sofie Engels, en une nouvelle communauté monastique. Si l'on en croit l'acte notarié, les deux fondatrices agirent seules, en toute indépendance ; l'acte fut passé sans aide extérieure d'un homme ou de quelque pouvoir de tutelle que ce soit. Le livre mémorial de l'école apporte la preuve que la vraie émancipation des femmes se faisait par le biais des couvents.¹³ Durant la période où Miet Smet s'y rendait à l'école, on ne pouvait pas vraiment parler d'un climat propre à l'émancipation : elle se remémore surtout l'atmosphère rigide, empreinte de religiosité, ainsi qu'une notion exagérée de pudeur.¹⁴ Cependant, le directeur de l'époque attachait beaucoup d'importance à la formation classique pour les filles. En 1942, il créa la section latin-grec, qui fut complétée par la suite par les sections latin-mathématiques et latin-sciences.¹⁵ L'école encourageait les élèves à choisir cette nouvelle direction scientifique et c'est ainsi que Miet Smet aboutit dans les latin-sciences. Néanmoins, la bonne élève des primaires se sentit dépaycée. Elle eut des difficultés à affronter la transition d'un environnement familial et la petite ville de Lokeren, où le nom Smet était renommé, vers l'anonymat d'un pensionnat à Saint-Nicolas : « *La transition d'un milieu ultra protégé, où l'on a une raison d'être, vers une école réunissant des enfants issus de toutes parts, fut lourde à supporter. Mes parents me manquaient. Mais en dehors du fait qu'il soit aussi ancré dans mes gènes, c'est là que j'ai pu développer à fond mon sentiment d'autonomie. L'avantage d'être interne, c'est que vous êtes livrée à vous-même.* »¹⁶ Miet Smet reconnaît qu'elle était une élève moyenne dans l'enseignement secondaire. En riant de bon cœur, elle ajoute que c'était dû au fait qu'elle aimait bien s'amuser. Elle faisait du sport, était membre du mouvement de jeunesse et dévalisait la bibliothèque de ses parents. « *En fait, la lecture était ma plus grande distraction. J'étais ce genre de personne qui, la nuit venue, lisait sous les draps à l'aide d'une lampe de poche. J'ai lu Dostoïevski, Tolstoï et Aster Berkhof. À vrai dire, je lisais tout ce qui me tombait sous la main.* »¹⁷

À l'âge de dix-huit ans, Miet Smet voulut aller en kot, pour étudier l'histoire à l'université, ou l'archéologie qui l'intéressait beaucoup. Albert Smet voyait plutôt sa fille étudier les sciences sociales, ce qu'il aurait lui-même aimé faire. Des soucis financiers firent pencher la balance. Le père Smet était sénateur depuis 1958, mais ce mandat, qui n'était après tout qu'une fonction honorifique, ne rapportait à l'époque pas grand-chose. Les études universitaires étaient onéreuses et il tenait à ce que tous ses enfants bénéficient d'une formation. Miet Smet s'en fit une raison : « *Je dois dire honnêtement que je n'en ai pas fait un foïn.* »¹⁸ Elle décrit ses études d'assistante sociale à la Katholieke Sociale Hogeschool à Gand comme intensives et

13 *Onze-Lieve-Vrouw-Presentatie : 150 jaar present, 1830-1980*, Sint-Niklaas : O.L.V.-Presentatie, 1980, p. 35.

14 Interview avec Miet Smet, dans : *Spectator* (6 mars 1982).

15 *Onze-Lieve-Vrouw-Presentatie : 150 jaar present*, p. 55.

16 Interview, 5 février 2009.

17 Interview, 5 février 2009.

18 Interview, 5 février 2009.

plutôt sous-estimées : « *Ce furent des études très intéressantes mais relativement astreignantes. Même si le monde extérieur ne s'en rend peut-être pas assez compte. Nous avions énormément de branches et nous avions parfois cours jusqu'à sept heures du soir. J'ai terminé mes études avec distinction.* »¹⁹ Elle clôtura ses études avec une dissertation sur le travail social individuel et fit un stage de courte durée au journal *Het Volk*.²⁰ L'année où Miet Smet entreprit ses études, la haute école devint mixte, ce qui augmenta considérablement le nombre d'étudiants.²¹ La démocratisation de l'enseignement dans les années prospères de 1960 eut sans doute aussi un impact. Cela signifia surtout pour les femmes un mouvement colossal de rattrapage. En 1957-1958, 11.138 jeunes filles faisaient leurs humanités ; 10 ans plus tard, on en compta 39.260. Entre 1955 et 1973, le nombre d'étudiantes universitaires quintupla.²² Miet Smet faisait partie de ce nombre toujours croissant de femmes instruites qui firent leur entrée sur le marché du travail dans les années soixante.

Aménagement du territoire et protection de l'environnement

En 1964, le docteur Jozef Zwaenepoel, professeur à la *Katholieke Sociale Hogeschool voor Maatschappelijk Werk* et administrateur délégué du groupe de travail « *Mens en Ruimte* » (asbl), lui demanda de venir travailler avec lui, à Bruxelles. Suite à la première loi concernant l'aménagement du territoire du 29 mars 1962, plusieurs groupes d'étude avaient été chargés de l'élaboration des plans régionaux.²³ Le groupe motivé de jeunes gens qui composaient « *Mens en Ruimte* », se vit attribuer les régions de Turnhout, Louvain, Tirlemont-Landen et Hal-Vilvorde-Asse.²⁴ Miet Smet relate avec beaucoup d'enthousiasme le développement de cette toute nouvelle matière : « *Petit à petit, des groupes d'étude ont été composés en vue d'appliquer la première loi sur l'aménagement du territoire. « Mens en Ruimte » était l'un des groupes les mieux connus. C'était la première fois que les Belges étaient confrontés à l'aménagement du territoire. Nous n'avions rien en Belgique, donc nous allions devoir tout*



Illustration n° 2. Miet Smet du temps de « *Mens en Ruimte* »

19 Interview, 5 février 2009.

20 Interview, 5 février 2009.

21 *Informatieblad KVMW* (15 mars 1989), p. 6.

22 Hooghe, M. (1999). *Golden Sixties: België in de jaren zestig*, Gand : Ludion, p. 22.

23 Loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (*M.B.* 12 avril 1962).

24 *Aménagement du territoire en Belgique* (1968), Bruxelles : Ministère des Travaux Publics, Département de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire.

*élaborer : Où se trouvent les maisons ? A quoi ressemblent ces maisons ? S'agit-il de nouvelles maisons, de maisons anciennes, de taudis ? Sont-elles équipées d'une salle de bain ou non ? La tâche était monumentale et j'ai pris beaucoup de plaisir à l'accomplir. »*²⁵ Elle mena un travail d'étude pour la préparation des plans régionaux, des plans de développement communal et d'implantation de centres culturels et de logements pour personnes âgées. Elle eut également des contacts avec les administrations communales et donna des conférences à l'intention des bourgmestres et échevins sur la signification de l'aménagement territorial et de la politique foncière. C'est ainsi qu'elle apprit à prendre la parole en public dès son jeune âge.

Elle se sentait aussi réellement impliquée dans la matière. En attestent les différents groupes environnementaux qu'elle aida par la suite à cofonder. En 1969, elle participa à la création de l'asbl Durme, une association active et combative pour la protection de la nature dans la région de Lokeren. En tant qu'asbl dotée d'une responsabilité morale, l'association, qui est d'ailleurs toujours active à l'heure actuelle, put déposer des plaintes et se porta partie civile pour protéger la nature de façon optimale.²⁶ En 1970, Miet Smet fonda, conjointement avec Roel de Jong et Hugo Van Landeghem, l'*Actiecomité tot Beveiliging van het Leefmilieu op Linkeroever en in het Waasland* (ABLLO, Comité d'action pour la protection de l'environnement sur la rive gauche et dans le Pays de Waas), dont elle resta présidente jusqu'en 1976.²⁷ C'est dans cette fonction qu'en 1971, elle fut impliquée dans la création de l'organisme de coordination *Bond Beter Leefmilieu* (BBL). Le souci de la qualité de l'environnement était un problème épineux durant la période 1968-1972. La croissance économique rapide des années 1960 avait conduit à une dégradation sans précédent de la nature et des grands espaces en Belgique. La génération d'après-guerre se posait des questions quant au prix à payer pour les effets néfastes de cette prospérité croissante. La première vague de protestation locale eut lieu en 1968 suite aux plans d'aménagement de la nouvelle autoroute E-10, l'actuelle A1, en plein Peerdsbos à Brasschaat. Dans d'autres endroits également, les protestations éclatèrent contre les perturbations environnementales planifiées. Bien que la protestation environnementale se déroulat de manière déstructurée, des organismes plus formels poussèrent comme des champignons. Outre *Red de Voorkempen, Zenne en Zoniën* (Senne et Soignes) et le *Gentse Actiegroep Leefmilieu* (GAL), l'association environnementale ABLLO fut l'un des premiers exemples. Le problème était que toutes ces initiatives locales travaillaient séparément, ce qui limitait l'impact politique de la protestation environnementale au niveau national. Pourtant, en août 1970, l'idée germa, initialement dans un groupuscule de personnes, d'unir les forces par le biais d'un nouvel organisme de coordination. Ils placèrent la problématique de la nature et de l'environnement dans un contexte plus large et, parallèlement à la protection de la nature, s'efforcèrent de préserver le patrimoine culturel et une approche

25 Interview, 5 février 2009.

26 Voir : www.vzwdurme.be.

27 Voir : www.abllo.be.

démocratique de l'aménagement du territoire. En outre, l'exercice d'une pression politique sur divers groupes d'intérêts et sur le gouvernement fut repris dans les objectifs. Le petit club plutôt élitiste de la BBL, composé de personnalités éminentes du cercle politique et socio-économique, se rendit compte que l'organisation tiendrait ou tomberait avec la participation et le soutien d'associations pour la protection de la nature. Finalement, le 25 septembre 1971, la BBL fut fondée et les responsables (présidents, secrétaires, etc.) des plus importantes associations pour la protection de la nature dirigèrent l'organisme de coordination. En tant que présidente de l'association environnementale ABLLO, Miet Smet joua donc un rôle dans la gestion de la BBL jusqu'en 1976.²⁸

Lancement dans la politique locale

En 1971, Miet Smet quitta le groupe d'étude « *Mens en Ruimte* ». Elle alla travailler comme consultante à l'Intercommunale Dender, Durme en Schelde. Ce qui la rapprocha de la maison et lui permit d'assister son père. Celui-ci souffrait depuis un certain temps de problèmes cardiaques et avait demandé à sa fille de l'aider. En vérité, cela faisait déjà plusieurs années qu'il l'avait impliquée dans sa carrière politique. Il avait été élu sénateur en 1958 pour l'arrondissement Termonde-Saint-Nicolas. Il s'intéressait entre autres à la problématique des allocations familiales, aux soins de santé pour les personnes âgées, aux logements sociaux, aux familles nombreuses et aux handicapés.²⁹ En raison de sa connaissance de la législation sociale, il avait été élu président du *Senaatscommissie voor Gezinszorg en Huisvesting* (Comité sénatorial permanent des services à la famille et du logement).³⁰ Miet Smet était fière de son père qui, du fait de sa position honorable, était régulièrement encensé, et elle jouissait avec lui de sa renommée. « *J'avais quatorze ans quand mon père est devenu sénateur et j'ai commencé à marcher à ses côtés. J'ai participé à la manifestation pour le Pacte scolaire et j'étais présente à la consécration de mon père au son des fanfares. J'aimais cela et j'étais déjà bien consciente d'être la fille d'un sénateur. Je pense qu'à l'époque, cela revêtait nettement plus d'importance qu'aujourd'hui. (Rires) Je l'accompagnais aussi lors de congrès et autres conférences. Ce qui se résume à dire qu'en réalité, j'ai été entraînée relativement jeune dans la politique.* »³¹ Les problèmes de santé d'Albert Smet firent en sorte que Miet Smet commença véritablement à le seconder. Bien qu'elle se réfère à la politique comme à une vocation, elle fit donc le premier pas par obligeance : « *Mon père avait déjà eu deux attaques cardiaques et c'est au cours de cette période que je lui offris mon aide. Je dactylographiais pour*

28 Leroy, P. et A. De Geest (1985). *Milieubeweging en milieubeleid: sociale en politieke aspecten*, Anvers : De Nederlandsche Boekhandel, pp. 35-37 ; Hooghe, M. (1996). *Bond Beter Leefmilieu (1971-1996). De milieukoepel in Vlaanderen*, Bruxelles : Bond Beter Leefmilieu, pp. 4-6.

29 Senat, rapport résumé, réunion du mardi 11 mai 1971.

30 *Het Volk* (3 mai 1971).

31 Interview, 5 février 2009.

lui, alors que je ne savais pas bien taper à la machine, et je l'accompagnais les jours de séance. Donc avant même de faire de la politique, j'étais déjà bel et bien dans le bain. Et puis, il m'a demandé de devenir présidente du CVP à Lokeren. Je n'ai pas postulé pour ce poste. Je l'ai fait pour lui, pensant que ça l'aiderait. Avec plus de 1.000 membres, le CVP était un grand parti à Lokeren et j'avais un adversaire redoutable, ce que je n'ai pas vraiment pris en considération. Je pensais seulement : c'est une bonne chose, je vais tenter ma chance. »³² Elle raconte non sans fierté comment, en tant que jeune femme, elle parvint à vaincre son adversaire, un homme plus âgé et de surcroît fort qualifié. Bien que cette victoire fût célébrée longuement dans la famille Smet, la jouissance de la victoire fut de courte durée. Albert Smet décéda quelques semaines plus tard, le 29 avril 1971. Après une réunion tardive au Sénat, au cours de laquelle il s'était adressé, en tant que dernier orateur, au ministre de la Famille et du Logement, un certain Gustave Breyne (BSP) au sujet de son budget, Albert Smet fut terrassé par une crise cardiaque en rentrant chez lui. L'un de ses derniers actes politiques fut la proposition de loi visant à faire reconnaître officiellement la religion islamique en Belgique.³³ Miet Smet perdit du coup et son père et un mentor politique.

En tant que présidente, elle fut confrontée aux intrigues politiques : « *La première coalition à Lokeren, c'est moi qui l'ai conclue. C'était une coalition très difficile à former parce qu'un accord avait été conclu la veille des élections communales entre les socialistes et les libéraux. En fin de compte, les libéraux ont trahi les socialistes et se sont engagés avec nous. Depuis, en tout cas durant la période où j'ai été présidente, nous sommes toujours restés au pouvoir au sein d'une coalition. Nous avons toujours eu le mayorat et la présidence du CPAS.* »³⁴ Miet Smet tirait les ficelles avec fermeté et a contribué durant deux décennies à définir la stratégie politique à Lokeren. En 1991, Yves Cools lui succéda à son poste de présidente du CVP à Lokeren.

Le « Wonderbureau »

Bien que sous l'émotion de la mort prématurée de son père, Miet Smet parvint à tenir le coup, essentiellement grâce aux liens indissolubles du dynamique *Jongerenbureau* (Bureau des Jeunes) du CVP dont elle faisait partie depuis 1969. Par la suite, le journaliste politique, Hugo De Ridder, baptisa ce groupe le « *Wonderbureau* » (Bureau Miracle). Miet Smet en rit de bon cœur, car selon elle « *aucun de nous ne pensait être un miracle, vous savez.* »³⁵

32 Interview, 5 février 2009.

33 Sénat, rapport résumé, réunion du mardi 11 mai 1971.

34 Interview avec Miet Smet, dans : Smits, I. (1999). *Imagobuilding van vrouwelijke politici. Case-study van het imago van Miet Smet in de Vlaamse dag- en weekbladpers tijdens de politieke jaren 1985 tot 1998*, Bruxelles : Vrije Universiteit Brussel. Faculteit Letteren en Wijsbegeerte. Departement Communicatiewetenschappen (mémoire de licence non publié).

35 Interview, 5 février 2009.

À la demande de son père, Miet Smet était devenue membre des Jeunes CVP dans les années soixante. Elle s’y investit activement en participant aux conseils nationaux de jeunes et à la marche anti-nucléaire de mars 1968. Cette manifestation de 20.000 participants résultait du mouvement international pour la paix qui s’était manifesté depuis la fin des années cinquante. Aux États-Unis, plusieurs organisations pacifiques traditionnelles unirent leurs forces dans une campagne contre les essais nucléaires et en Grande-Bretagne, le débat fut élargi à l’exigence de désarmement nucléaire. À l’instar de ce qui se passait à l’étranger, les sections de jeunes des partis socialiste et communiste organisèrent en avril 1960 la première marche anti-atomique à Mol. Le mouvement prit de l’ampleur et en 1963, une nouvelle marche eut lieu à Bruxelles, cette fois avec la participation des organisations chrétiennes et des associations d’étudiants. La marche anti-atomique devint un événement annuel. À la fin des années 1960, la marche s’intégra dans le mouvement de protestation contre la guerre au Vietnam.³⁶

Le rôle que Miet Smet joua auprès des Jeunes CVP ne passa pas inaperçu : un an à peine après son adhésion, elle fut élue les 28 et 29 juin 1969 en tant que membre du Bureau des Jeunes CVP. Depuis la présidence de Wilfried Martens au printemps 1967, le Bureau des Jeunes avait déjà fait couler beaucoup d’encre. Ainsi, l’*Autonomiemaniifest (Manifeste de l’autonomie)* de juin 1967 plaida pour une restructuration au niveau fédéral de l’État belge et attaqua le fonctionnement des partis par le biais du document *Partijvorming in België en de rol van de CVP*, qui fit grand bruit. Les jeunes voulaient rassembler les forces progressistes pour arriver à un parti populaire radical progressiste. Pour ce faire, ils se basèrent sur une image de société déconfectionnalisée : ils appelèrent à une action politique basée sur des objectifs politiques égaux, qui ne seraient pas purement fondés sur la foi ou le mouvement flamand. À partir du 1^{er} mars 1969, le Bureau fut composé de Wilfried Martens (président), Marcel Verdonck (secrétaire national), Jan Huygebaert et Jean-Luc Dehaene (vice-présidents), Paul De Broe (secrétaire national adjoint), Paul Pataer, Jean-Marie Martin, Rik Muller, Rita Mulier et Herman Van Rompuy. Entre mars et mai 1969, trois membres furent encore cooptés : Ward Bosmans, Marie-Thérèse Vandecasteele et Georges Monard. D’emblée, le nouveau Bureau remporta un franc succès lors de la conférence des 26 et 27 avril 1969 : le parti se rallia à leurs aspirations quant à un pluralisme idéologique et proposa d’être un parti de programme, avec une vision progressiste de la société. Une semaine plus tard, Leo Collard, président du PSB, lança un appel à une formation progressiste de front, auquel le *Jongerembureau* réagit positivement. Ce fut cependant aller trop loin pour la direction du parti. Bien que Wilfried Martens allât parler deux fois avec Collard, il constata rapidement que la direction du CVP n’avait pas apprécié et que le scepticisme envers les Jeunes avait augmenté.³⁷

36 Stouthuysen, P. (1995). « De vredes- en antiracisembeweging. De ontmoeting van oude en nieuwe sociale bewegingen », dans : S. Hellemans et M. Hooghe (éd.), *Van « Mei 68 » tot « Hand in Hand »*. *Nieuwe sociale bewegingen in België. 1965-1995*, Louvain / Apeldoorn : Garant, pp. 71-73.

37 De Donder, J. (1991). *Het levend geweten. Veertig jaar CVP-Jongereren in Vlaanderen*, Anvers : Standaard, pp. 162-184.

Entre-temps, Herman Van Rompuy, qui trouvait le Bureau trop progressiste, estima que l'affaire était close. La place vacante fut prise par Miet Smet. Sa venue ne fut pas une surprise pour les autres membres du Bureau, raison pour laquelle Miet soupçonne que son entrée avait été préparée à l'avance.³⁸ Selon Willy Laevaert, rédacteur en chef du *Tijdschrift der Jongeren*, Martens avait l'habitude de s'entourer de ses « chouchous ». Martens signala un jour que c'étaient l'esprit, le radicalisme et le besoin d'innovation qui avaient incité des gens comme Bosmans, Mulier, Monard et Smet à se joindre au Bureau.³⁹ Pour Miet Smet, le *Jongerenbureau* constitua une partie importante de son processus d'apprentissage politique : « *Outre l'éducation à la maison et ce que j'ai appris chez « Mens en Ruimte », le Jongerenbureau a été ma troisième école. Parce qu'il y était effectivement question de politique nationale. À la maison, c'était par personne interposée, par le biais de mon père. Dans le Jongerenbureau, j'entrais directement en contact avec les gens du parti : le président, les ministres, etc. C'est donc là que j'ai appris à connaître les us et coutumes du parti. Et à me familiariser avec un certain nombre de sujets comme la réforme de l'État et l'autonomie culturelle. Je n'avais jamais traité ces matières auparavant* ». ⁴⁰ Au cours de l'interview, elle souligne qu'elle avait bien des doutes quant à l'autonomie culturelle : « *J'ai toujours eu les plus grandes réserves à l'égard des relents nationalistes. Ce point de vue a pris de l'ampleur parce que je me souvenais parfaitement de ce qu'avait été le début de la Volksunie. C'étaient des gens issus pour la plupart de notre parti. À quatorze ans, j'avais craint qu'un siège ne vienne à disparaître et que mon père se trouve à la rue avec ses cinq enfants. {Par la suite} je me suis rendue une seule fois au pèlerinage de l'Yser, une seule fois à une fête de chants nationalistes et je me suis dit : plus jamais, ce n'est pas ma tasse de thé. Et je n'ai pas changé, je ne supporte pas le nationalisme. Entre-temps, l'État a été réformé à partir d'une autre perspective et je regarde ce qu'est devenu l'État fédéral d'un autre œil. Alors, lorsque nous discutons d'autonomie culturelle avec les Jeunes, je pensais : oui, c'est certainement important, mais ce n'est pas vraiment mon domaine.* » ⁴¹ Heureusement, la collaboration pluraliste et l'école communautaire l'intéressaient bien plus. Le troisième Manifeste des Jeunes intitulé *Creatieve aanpak bij de herziening van het Schoolpact (Approche créative de la révision du Pacte scolaire)* prit forme au cours d'un week-end d'étude, les 28 et 29 juin 1969. Les Jeunes y plaidèrent pour un nouveau type d'école pluraliste où des idéologies différentes pouvaient être développées côte à côte et entre elles. Tout le monde devait avoir un accès égal à l'enseignement, afin que filles et garçons, croyants et athées puissent apprendre à se connaître sur les bancs de l'école. Selon le *Jongerenbureau*, la division stricte du paysage scolaire dans les différents réseaux de l'enseignement était obsolète. Finalement,

38 Interview, 5 février 2009.

39 De Donder, *Het levend geweten*, p. 184.

40 Interview, 5 février 2009.

41 Interview, 5 février 2009.

le Bureau défendit l'idée de l'intégration des écoles catholiques et de l'État dans un réseau d'écoles communautaires pluralistes et mixtes.⁴² Bien que Miet Smet était en faveur de cette idée, elle ne croyait pas que cette opinion radicale puisse être menée à bien : « *J'étais trop réaliste pour y croire. Je me rendais trop bien compte que l'enseignement catholique ne lâcherait pas le Pacte scolaire.* »⁴³ Tout comme au cours des vingt-cinq dernières années du dix-neuvième siècle, la question de l'enseignement avait conduit, durant les années 1950, à une bataille acharnée entre les groupements religieux. L'enseignement était en effet primordial pour la propagation d'idées philosophiques. C'est en 1959 que le Pacte scolaire avait confirmé le principe de libre choix des parents, y compris le financement du réseau libre et une manœuvre de rattrapage pour l'enseignement de l'État. Surtout en Flandre, les catholiques réussirent par la suite à maintenir, voire même à développer la supériorité de leur enseignement.⁴⁴ Le manifeste progressiste du *Jongerenbureau* menaça de mettre l'enseignement catholique et le pilier catholique dans une position difficile et déclencha une vague de protestation auprès de l'establishment.⁴⁵

Au sein du *Jongerenbureau*, Miet Smet s'occupait surtout de politique communale et de ses spécialités, à savoir : l'aménagement du territoire et l'environnement.⁴⁶ Ses contributions à la revue périodique des Jeunes, *Radikaal*, en témoignent.⁴⁷ Elle se démarquait aussi par son attitude intrépide. C'est ainsi que, le 25 février 1970, elle remit en question tout le mouvement des jeunes et ses structures dans une note acerbe. Elle y fit remarquer que les plus jeunes (17-25 ans) décrochaient et qu'un fossé se formait entre les générations parce que les idées intellectuelles du *Jongerenbureau* n'atteignaient pas suffisamment la base des Jeunes CVP.⁴⁸ Même si Miet Smet ne fut pas entendue dans un premier temps, les Jeunes CVP, y compris le *Jongerenbureau*, décidèrent quelques mois plus tard de devenir à nouveau un vaste mouvement de jeunes plutôt qu'un petit « club élitiste ». Au congrès du parti des 19 et 20 décembre 1970, le « *Wonderbureau* » réussit par la suite à rétablir au sein du parti sa crédibilité, affectée par ses idées radicales concernant l'école communautaire. 25 ans après le légendaire « *Kerstprogramma* » (programme de Noël), le CVP tenait à disposer à nouveau d'un programme clairement défini. Grâce à leur travail de réflexion des années précédentes, les Jeunes étaient bien préparés et marquèrent les décisions du congrès de leur empreinte.⁴⁹ Miet Smet en garda un surnom : « Peu après 10 heures, Miet Passionaria était déjà en train

42 De Donder, *Het levend geweten*, pp. 184-185.

43 Interview, 5 février 2009.

44 Witte, E. et A. Meynen (réd.) (2006). *De geschiedenis van België na 1945*, Anvers : Standaard, pp. 75-78.

45 Martens, W. (2006). *De memoires: luctor et emergo*, Tiel : Lannoo, p. 182.

46 Interview, 5 février 2009.

47 Voir entre autres : *Radikaal* (15 octobre 1969, 25 février 1970, 14 septembre 1970, 30 septembre 1971).

48 De Donder, *Het levend geweten*, pp. 189-190.

49 Idem, pp. 191-192.

d'agiter des amendements alors que le président n'en était encore qu'à sa petite allocution de bienvenue. »⁵⁰ La presse francophone, elle aussi, avait rapporté son intervention enflammée. Sa réaction : « *Tiens, ils n'utiliseraient jamais ce mot s'il s'agissait d'un homme.* »⁵¹

Au printemps 1971, le « *Wonderbureau* » se désintégra petit à petit. Wilfried Martens avait atteint, à 35 ans, la limite d'âge au sein des Jeunes CVP. Jean-Luc Dehaene opta quant à lui pour un avenir auprès de l'*Algemeen Christelijk Werknemersbond* (ACW, Alliance des travailleurs chrétiens). Monard, Bosmans, Mulier, Muller, Martin et Vandecasteele quittèrent avec eux le *Jongerenbureau*.⁵² Toutefois, vu le lien spirituel qui s'était tissé entre eux, certains se soutiendraient encore pendant des années. Miet Smet resta bel et bien membre du Bureau, tout comme Jan Huygebaert, Paul Pataer, Hugo Verhenne et Marcel Verdonck. Paul De Broe fut élu président le 15 mai 1971. Etienne Van Hecke, Didier Van Havre, Antoon Clarys, Herman Gevers et Miette Pernot furent les nouveaux arrivants. Bon organisateur, De Broe instaura une nouvelle structure au Mouvement des Jeunes. Le nouveau *Jongerenbureau* prit un nouvel engagement : les jeunes membres du CVP devaient dorénavant payer une cotisation en échange d'une carte d'engagement, d'une participation aux activités des Jeunes et d'un abonnement à *Radikaal*.⁵³ Même si Miet Smet resta active auprès des Jeunes et continua à publier régulièrement dans *Radikaal*, la collaboration au sein du Bureau était moins étroite qu'auparavant.⁵⁴ Par ailleurs, de nouveaux engagements réclamaient son attention. À l'âge de 30 ans, lors du congrès des Jeunes du CVP de mai 1973, Miet Smet prit congé du *Jongerenbureau*, avec quelques autres membres.

La « deuxième vague féministe » et le *Vrouwen Overleg Komitee*

Entre-temps, Miet Smet a de plus en plus « *le sentiment que les femmes ne sont en partie que des citoyens de seconde zone. Je présentais que dans tout ce monde politique, il y avait beaucoup de réseaux où les femmes n'avaient jamais accès. Le Jongerenbureau était bien une sorte de réseau pour moi, mais les hommes qui s'y trouvaient avaient encore d'autres réseaux. Il n'y avait que très peu de femmes. Rita Mulier et moi-même étions des exceptions. Mais vous savez, ça ne me préoccupait pas outre mesure. Vous ne raisonnez pas en termes de : je vais m'émanciper ou m'occuper d'émancipation. En fait, tout coule de source* ».⁵⁵ Au

50 Bevernage, C. dans : *Radikaal* (14 janvier 1971).

51 Interview, 5 février 2009.

52 De Donder, *Het levend geweten*, pp. 198-202.

53 Idem, p. 203 et p. 208.

54 Voir à ce sujet : Mulier, R. (1999). *Dwars en loyaal. Een getuigenis over veertig jaar engagement*, Louvain : Van Halewyck, p. 84.

55 Interview, 5 février 2009.

début, elle n'était pas consciente de la position malaisée des femmes dans la politique : « *Au départ, j'avais une longueur d'avance dans le monde politique, pour la bonne raison que je n'étais pas une illustre inconnue : j'étais la fille d'Albert Smet. Jusqu'à ce jour, je ne m'étais pas vraiment occupée d'émancipation. Je n'avais d'ailleurs jamais eu de problèmes ! Les problèmes ont commencé à partir du moment où j'ai voulu me mettre sur une liste et où j'ai revendiqué une place.* »⁵⁶ Compte tenu du fait qu'il s'agissait de places non éligibles, il n'y avait au début que peu de difficultés. Je remportais chaque fois pas mal de voix et désirais une place éligible mais j'ai été rappelée à l'ordre par le secrétaire régional de l'ACW et le président régional des classes moyennes : « *Au début, je n'ai pas été acceptée à l'ACW parce que j'étais bien trop progressiste. Quand j'ai voulu figurer sur la liste dans mon arrondissement, j'ai d'abord dû comparaître au tribunal. Parce qu'ils voulaient entendre de ma bouche ce qu'il en était vraiment de cette émancipation de la femme et de mes convictions en matière d'avortement.* »⁵⁷ C'est en collaboration avec Rita Mulier, sa collègue au Jongerenbureau, que Miet Smet développa sa vision des choses à ce sujet.



Illustration n° 3. Manifestation des Femmes Socialistes Prévoyantes suite à l'arrestation du docteur Willy Peers

56 Interview avec Miet Smet, dans : Bonneure, K. et al. (1997). *Markante vrouwen*, Bruxelles : Rosa, p. 5.

57 Interview, 5 février 2009.



Illustration n° 4. « Enlever l'avortement du droit pénal. Pour des centres d'avortement communaux » : Affiche du mouvement féministe-socialiste pour la dépénalisation de l'avortement

En juin 1970, Miet Smet interviewa Roos Proesmans, fondatrice du premier noyau de Dolle Mina en Flandre. Lors de cet entretien pour *Radikaal*, la revue périodique des Jeunes CVP, Miet sonda le but, la vision sociétale et la stratégie de ce groupe féministe.⁵⁸ Les Dolle Mina avaient mené leur première action à Anvers au début de 1970. Il y eut ensuite des noyaux à Gand, Louvain, Bruxelles et Ostende. Même si les Mina flamandes étaient moins sensationnelles que leurs homonymes néerlandaises, leur notoriété monta en flèche rapidement. Par leurs actions créatives, ludiques et provocatrices, elles attiraient en effet l'attention des médias. Elles prônaient l'éducation sexuelle, la vente libre de contraceptifs, le développement des crèches, un enseignement mixte, un salaire égal à travail égal et la dépénalisation de l'avortement. Avec le fameux slogan « *Baas in eigen buik* » (Mon corps m'appartient), les Dolle Mina s'assurèrent une couverture médiatique et la radicalisation du débat sur l'avortement.⁵⁹ Au début des années 1960, la pilule contraceptive fut lancée sur le marché belge et se propagea rapidement. Maintenant qu'une planification familiale efficace était faisable, on commençait à penser qu'en cas d'échec de la contraception, l'avortement devait être autorisé. Cependant, l'avortement était bel et bien inscrit dans le droit pénal et bien que des interruptions de grossesse eussent effectivement lieu, le sujet était grevé d'un grand tabou. Durant les années 1960, le débat fit tache d'encre. L'Association belge pour la réforme sexuelle (1956) et la Famille Heureuse (1962) au niveau bruxellois jouèrent un rôle majeur dans la percée de formes modernes de contraception. Les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) endossèrent un rôle de pionnières en donnant libre cours au débat social. Déjà avant la Seconde Guerre mondiale, elles défendaient avec ardeur la planification familiale et au début des années 1960, elles étaient en tête de la lutte

58 *Radikaal* (25 juin 1970), pp. 6-7.

59 Van Molle, L. (2004). « De nieuwe vrouwenbeweging in Vlaanderen. Une autre conférence », *Belgisch tijdschrift voor nieuwste geschiedenis* (3), pp. 360-361.

contre les tabous sexuels.⁶⁰ Depuis 1970, le mouvement autonome des femmes exerçait une fonction de souffre-douleur par rapport aux organisations plus traditionnelles et l'avortement devint l'une des controverses majeures du mouvement féministe.⁶¹

En 1971, le « *Wonderbureau* » discuta aussi de contraception et d'avortement au sein d'un groupe de travail interne sur les questions morales. Selon Rita Mulier, le sujet conduisit rapidement à des divergences d'opinion parce que tout le monde n'appréciait pas le point de vue clairement libéralisateur des membres féminins.⁶² Miet Smet s'exprime à ce sujet avec plus de prudence : elle indique au cours de l'entretien, qu'il existait au sein du Bureau un consensus autour du thème de la contraception, mais que l'avortement était plus difficile à faire passer auprès de certains membres masculins.⁶³ En avril 1971, Miet Smet et Rita Mulier interviewèrent le sénateur socialiste Willy Callewaert, pour la revue périodique *Radikaal*. Il présenta un projet de loi de libéralisation partielle en vertu duquel l'avortement pouvait être pratiqué par un gynécologue au cours des quinze premières semaines de la grossesse, s'il y avait des motifs socio-psychologiques et que deux médecins avaient donné leur accord. En partant du slogan « Mon corps m'appartient » des Dolle Mina, Smet et Mulier sondèrent surtout le droit à l'autodétermination de la femme, droit auquel le projet de loi n'avait pas porté attention.⁶⁴ En avril 1972, Miet Smet parla dans *Radikaal* d'une situation insoutenable. Elle vouait une attention particulière à l'inégalité sociale qu'entraînait la pratique inégale de l'avortement : seules les femmes qui avaient les moyens pouvaient se permettre de voyager à l'étranger pour se faire avorter dans un établissement agréé et en toute sécurité.⁶⁵ L'attention rivée sur le droit à l'autodétermination et la différence de classe sociale, Miet Smet traduisait les accents que le mouvement féministe avait placés au début du débat sur l'avortement dans la revue des Jeunes CVP.⁶⁶

Les groupes féministes autonomes du début des années 1970 donnèrent un nouvel élan d'envergure au mouvement féministe. Pratiquement en même temps que la première action des Dolle Mina, le premier *Pluralistische Aktiegroep voor Gelijke Rechten van Man en Vrouw* (PAG, groupe d'action pluraliste pour l'égalité entre l'homme et la femme) fut créé à Bruges le 10 janvier 1970. Le 14 mars, ils parurent dans la presse grâce à une séance publique sur la révision de la loi sur la propriété matrimoniale. À la veille des élections communales du

60 Witte, E. (1990). « Twintig jaar politieke strijd rond de abortuswetgeving in België (1970-1990) », *Res Publica* 32(4), p. 429 et pp. 432-434.

61 De Metsenaere, M. (2000). « Het belang van de abortusstrijd voor de vrouwenbeweging en de impact van de wetswijziging op de levens van vrouwen », *Tien jaar abortuswet in België*, *Nieuw tijdschrift van de VUB* 13(3), p. 30 et p. 34.

62 De Donder, *Het levend geweten*, p. 198.

63 Interview, 5 mars 2009.

64 Smet, M et R. Mulier (1971). « Humanisering van de abortuswetgeving », *Radikaal* (9 avril 1971).

65 Smet, M. (1972). « Discussie rond Abortus Provocatus onvermijdelijk », *Radikaal* (7 avril 1972).

66 Voir à ce sujet : De Metsenaere, « Het belang van de abortusstrijd voor de vrouwenbeweging », pp. 29-42.

11 octobre 1970, le PAG de Bruges organisa une action à succès intitulée « Ayez confiance – Votez femmes », à la suite de quoi sept femmes furent élues au conseil communal. Après Bruges, des PAG virent le jour à Gand, Roulers, Ypres, Anvers, Tervuren, Louvain, Bruxelles, Malines et au Limbourg. Miet Smet considéra les PAG et les Dolle Mina comme un important enrichissement : « *Les nouveaux groupuscules féministes poussaient comme des champignons. Je n'y ai jamais participé, mais je trouve que c'est une bonne chose qu'ils aient existé parce la presse était à l'écoute et qu'ils poussaient les groupes traditionnels de femmes à aller de l'avant !* »⁶⁷ Elle cible aussi les associations de femmes, érigées hiérarchiquement au sein des grands groupements philosophiques. Du côté des catholiques, ce sont les *Katholieke Arbeidersvrouwen* (KAV) intégrées dans l'ACW, le *Katholiek Vormingswerk voor Landelijke Vrouwen* (KVLV), absorbé par le *Boerenbond*, et le *Christelijke Middenstand- en Burgervrouwen* (CMBV, aujourd'hui appelé Markant), qui faisait partie du *Nationaal Christelijk Middenstandsverbond* (aujourd'hui Unizo). Même si ces organisations de femmes n'étaient pas considérées comme assez militantes par les féministes de la « deuxième vague », elles contribuaient prudemment, à leur façon, à l'émancipation sociale, culturelle, économique, politique et juridique de la femme.⁶⁸ Miet Smet ne faisait pas non plus partie de ces groupes de femmes: « *J'ose à peine le dire, mais je n'ai jamais été membre d'une organisation de femmes. Dans un certain sens, je n'en avais pas envie parce que je n'aurais plus eu les mains libres. Je voulais œuvrer pour tous les groupes de femmes sans exception, ainsi que pour tous types de femmes.* »⁶⁹

Néanmoins, elle participa aux réunions du *Vrouwen Overleg Komitee* (VOK), le comité pluraliste de concertation des femmes. Rita Mulier, qui avait siégé au *Jongerenbureau* aux côtés de Miet Smet, était aussi à la base de ce comité de concertation. En tant que membre de la rédaction de *De Nieuwe Maand*, un journal engagé qui œuvrait pour un renouveau politique et la formation d'un front progressiste, Rita Mulier créa au début de 1972 un groupe de travail appelé *Emancipatie* (Émancipation). Elle voulait par ce biais rompre avec l'indifférence au féminisme, qui régnait également dans les milieux progressistes. Bien qu'initialement des hommes fussent impliqués dans le groupe de travail, ils répondirent aux abonnés absents après deux réunions. Suite à quoi les femmes décidèrent d'entrer en action. Rita Mulier, Marijke van Hemeldonck (BPS), Hilde Masui (Bond van Grote en Jonge Gezinnen) et Ireen Daenen organisèrent un week-end d'étude (6-8 avril 1972) dans le centre de formation *De Blankaart* à Woumen et invitèrent les femmes et les hommes issus de différents partis politiques, les syndicats et les organisations de femmes, ainsi que les journalistes et les scientifiques. Les participants décidèrent de continuer à se rencontrer régulièrement pour garder le contact et

67 Interview, 1^{er} avril 2009.

68 Van Molle, « De nieuwe vrouwenbeweging in Vlaanderen », pp. 371-372.

69 Interview, 1^{er} avril 2009.

poursuivre la concertation, l'échange d'informations et les actions conjointes. Lily Boeykens, présidente de la branche néerlandophone du NVR, le Conseil national de la femme, fit fonction de personne de contact au tout début du Comité de concertation (des femmes).

Durant les « Journées de dénonciation des crimes contre les femmes », les 13 et 14 mai à Paris, les membres du VOK puisèrent de l'inspiration en vue d'une initiative similaire en Belgique. Elles parvinrent à convaincre Simone de Beauvoir, auteur de l'ouvrage *Le Deuxième Sexe* (1949) et icône de la deuxième vague féministe, d'y participer. Un groupe de travail se réunit entre autres pour établir un programme politique d'urgence, avec Lily Boeykens (NVR), Marijke van Hemeldonck (ABVV), Chantal De Smet (Dolle Mina) et Miet Smet (CVP).⁷⁰ C'est ainsi que Miet Smet atterrit de la politique dans le mouvement des femmes: « *Les membres du VOK voulaient aussi des gens du CVP et j'étais la personne bénéficiant de la plus grande notoriété et celle qui s'occupait le plus des problèmes des femmes.* »⁷¹ Son affiliation se fit de manière informelle et fortuite. « *A un moment donné, des femmes confrontées aux mêmes problèmes se sont tout simplement rencontrées. J'étais très liée avec Lily Boeykens. Elle était la grande force motrice et a organisé la première grande Journée de la Femme. Je l'ai aidée à l'organiser, en coulisse.* »⁷² Durant les réunions du VOK, Miet Smet donna effectivement forme à la Journée de la femme : cette journée devint un événement bilingue avec de multiples débats, stands d'information, sketches, etc. Elle contribua aussi à la promotion, entre autres en allant coller des autocollants dans les toilettes des grands magasins de l'Innovation à Bruxelles.⁷³ La première Journée de la Femme, le 11 novembre, connut un énorme succès avec dix à douze mille participants. « *C'était une explosion, une éruption volcanique dans notre pays : soudain, tout éclatait ! Les femmes affluèrent vers Bruxelles. Nous exprimions avec force un sentiment puissant qui animait les femmes, mais que personne auparavant n'avait pu concentrer dans un projet commun. Je crois que toute la Belgique était bouche bée, se demandant ce qu'il pouvait bien se passer à cette Journée de la Femme ! C'était une ambiance très stimulante pour persévérer, penser, planifier, définir des stratégies. Mais en fait, ce n'était qu'un début, le chemin à parcourir était encore long...* »⁷⁴

70 Van Loon, H. (2004). *De impact van het Vrouwen Overleg Komitee (VOK) op het Vlaamse feminisme: een monografie van een overlegorgaan van de nieuwe vrouwenbewegingen (1972-1992)*, Bruxelles : Vrije Universiteit Brussel. Faculteit Geschiedenis (mémoire de licence non publié), p. 17 et pp. 50-60.

71 Interview, 1^{er} avril 2009.

72 Interview, 1^{er} avril 2009.

73 Van Loon, *De impact van het Vrouwen Overleg Komitee*, p. 61 et p. 222.

74 Interview avec Miet Smet, dans : Bonneure, *Markante vrouwen*, p. 6.

Instituut voor Politieke Vorming (1973-1979)

Début 1972, Miet Smet résilia son contrat avec l'Intercommunale Dender, Durme en Schelde pour aller travailler au cabinet de Luc Dhoore. Dans un premier temps, ce tout nouveau secrétaire d'état à l'Economie Régionale Flamande fit appel à Rita Mulier comme collaboratrice. Mulier, qui entre-temps n'était plus membre du CVP, refusa parce que la revue périodique *De Nieuwe Maand* lui prenait tout son temps. Par la suite, Luc Dhoore appela Miet Smet, qui revint avec grand plaisir vers le centre politique de Bruxelles : « *Luc m'a appelée et j'ai accepté parce que Bruxelles est en fait ma véritable base. Quand je quitte cette ville, j'ai le sentiment d'être hors du monde. Donc je devais rester à Bruxelles* » (rires)⁷⁵ Après avoir travaillé un an en tant qu'attachée de presse pour Luc Dhoore, elle apprit que le CVP était à la recherche d'un nouveau directeur pour l'*Instituut voor Politieke Vorming* (IPOVO, Institut de Formation Politique). Un organisme externe se chargea de l'examen, auquel participèrent six candidats. Ceux-ci furent testés sur leur connaissance en matière de politique et de formation politique. Miet Smet réussit l'examen et devint directrice de l'IPOVO en 1973.⁷⁶ La rédaction du journal *Het Vrije Waasland* publia erronément que sa fonction de membre du Cabinet n'avait pas été renouvelée en raison d'un refus de Dhoore. Miet Smet ne laissa pas passer cela : elle écrivit à la rédaction qu'elle avait elle-même donné sa démission en octobre 1972 et insista pour que l'on rectifia l'information. Cette correspondance témoigne de sa volonté de remplir la tâche de directeur elle-même à cause de l'importance qu'elle attachait au travail de formation.⁷⁷ L'IPOVO venait d'ailleurs tout juste de recevoir une nouvelle dénomination. Il avait été établi en 1967 sous le nom de *Jef Deschuyffeleerstichting*, en mémoire au grand inspirateur du CVP. Deschuyffeleer (1913-1959) avait été président du KAJ (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et de la centrale pour l'orientation et la formation professionnelles, et secrétaire de l'ACW. Les programmes de formation de l'époque – où une attention particulière était accordée à la doctrine CVP – s'adressaient presque exclusivement aux vrais cadres du parti. Durant le congrès du CVP à Anvers en octobre 1972, il fut décidé sous la présidence de Wilfried Martens de développer l'IPOVO pour en faire un service complet du CVP. Lors de ce congrès, le CVP souligna d'ailleurs « l'importance de faire de la formation axée sur la politique, surtout pour ses mandataires, les membres de sa direction et ses membres, mais aussi pour l'opinion publique ». Afin de réaliser ces objectifs, le CVP décida de développer des initiatives de formation sur trois niveaux. En premier lieu, les titulaires de mandat devaient être mieux formés par une formation politique fonctionnelle. Ensuite, l'Institut devait renforcer les structures des partis par le biais d'une formation politique. Enfin, l'IPOVO devait se porter garant de la formation politique générale des citoyens afin qu'ils comprennent mieux le processus politique.⁷⁸

75 Interview, 5 février 2009.

76 Interview, 5 mars 2009.

77 Courrier du 27 février 1973, dossier 22/2, Archives IPOVO.

78 Cardyn, F. (éd.) (1983). *IPOVO, Instituut voor Politieke Vorming*, Bruxelles : IPOVO, pp. 2-6.



Illustration n° 5. Miet Smet et à ses côtés, Tjil Declercq, lors d'une visite de l'IPOVO au Parlement européen à Strasbourg, en novembre 1977

Mis à part l'éducation prodiguée à la maison par ses parents, son apprentissage chez « *Mens en Ruimte* » et l'expérience acquise au *Jongerenbureau*, Miet Smet considère l'Institut de Formation Politique (IPOVO) comme sa quatrième école.⁷⁹ « *J'y ai beaucoup appris. Comment établir un dossier et faire en sorte qu'il aboutisse dans les textes de congrès, les législations et les décisions collectives. J'y ai appris comment se pratique la politique, quels sont les courants politiques, qui se cache derrière quoi, comment fonctionne la concurrence interne au sein d'un parti, comment diriger une réunion pour qu'elle mène à une conclusion, la valeur et les limitations des procédures de participation démocratique. Je me suis plongée dans notre sécurité sociale et notre système fiscal. J'ai découvert le lien entre le travail et la vie : le travail et la famille, le travail et les loisirs, le travail et l'étude.* »⁸⁰ En tant que nouvelle directrice, elle semble ne pas avoir hérité de tâche spécifique : « *J'étais tout à fait laissée au dépourvu (rires), je suis pour ainsi dire partie de zéro.* »⁸¹ Elle fut cependant secondée par un nouvel administrateur délégué, le député anversois Tjil Declercq. Celui-ci venait d'une orientation ACV (CSC) et s'y connaissait en formation politique. Ils s'entendaient bien et la collaboration était excellente.⁸²

79 Interview, 5 février 2009.

80 Interview avec Miet Smet, dans : *Knack* (15 août 1979).

81 Interview, 5 mars 2009.

82 Interview, 5 mars 2009.

Afin d'atteindre les nouveaux objectifs, il fallait développer complètement l'Institut. Tout d'abord, un Comité de direction fut mis en place, avec Wilfried Martens comme président. Ensuite, Miet Smet se mit à la recherche de responsables d'arrondissements. « *Cela m'a permis de découvrir tout le paysage flamand, du Limbourg à la Flandre-Occidentale et d'y élargir mes connaissances.* »⁸³ En fonction du sujet, un ou plusieurs cours de formation étai(en)t organisés annuellement dans chaque arrondissement, pour les membres, les mandataires communaux ou les présidents et secrétaires. Miet Smet composa des groupes de travail avec des professeurs et autres spécialistes qui avaient pour tâche de préparer les dossiers de formation. En participant en tant que directrice à ces groupes de travail, elle apprit elle-même à maîtriser les matières traitées. Les responsables d'arrondissements devaient ensuite présenter au niveau local les cours que les groupes de travail avaient préparés. « *Nous avions un très bon groupe de responsables d'arrondissements et nous nous retrouvions tous quelques fois par an pour un week-end. Pour décider du programme et planifier ce que nous ferions dans les années à venir.* »⁸⁴ En outre, l'IPOVO organisait différentes commissions d'étude au niveau national. Il y eut ainsi notamment les commissions « *Cultuurpakt-Cultuurbeleid* » (Pacte Culturel-Gestion Culturelle), « *Staatshervorming* » (Réforme de l'État) et « *Kleuteronderwijs* » (Enseignement maternel). C'est par ce biais que Miet Smet apprit également à connaître l'Europe. En 1979, les premières élections européennes au suffrage universel direct eurent lieu et Miet Smet se proposa pour la préparation de tous les cours autour du thème de l'Europe. « *En participant à la préparation de ces cours et en présidant les réunions, j'ai appris à connaître l'Europe. Donc, en ce qui me concerne, c'était très instructif.* »⁸⁵

Miet Smet s'occupa de la formation politique générale des citoyens, l'un des nouveaux objectifs de l'Institut, en organisant les journées portes ouvertes du parti. Comme leur nom l'indique, elles étaient accessibles à tous : être affilié(e) au CVP n'était pas indispensable. Elle avait son mot à dire dans le choix des thèmes de ces journées portes ouvertes. « *Les thèmes que j'ai choisis étaient en fait les trois thèmes dont je me suis toujours occupée : l'environnement, les femmes et par la suite des sujets concernant l'assistance juridique et les CPAS. Et puis, il y a encore eu une journée portes ouvertes du parti consacrée aux handicapés, à la demande de Wivina Demeester.* »⁸⁶ Demeester était à l'époque parlementaire et deviendrait en 1985 secrétaire d'état à la Santé et aux Handicapés. La première journée portes ouvertes du parti, le 19 mai 1973 à Gand, traitait de l'environnement, ce qui en 1974, donna une première publication *Milieubeleid – vat op vuil*. Le 29 septembre 1973, il y eut ensuite une journée ayant pour thème « *De zelfstandige ondernemer* » (L'entrepreneur indépendant). Puis ce fut le tour des femmes avec la journée portes

83 Interview, 5 février 2009.

84 Interview, 5 mars 2009.

85 Interview, 5 mars 2009.

86 Interview, 5 mars 2009.

ouvertes du parti intitulée « *Vrouw en Maatschappij* » (Femme et Société), le 8 juin 1974, à Saint-Nicolas. Le 8 mars 1975, une journée portes ouvertes du parti eut lieu à Audenarde sur le thème « *Sociale dienstverlening en hervorming COO* » (Prestation de services sociaux et réforme du Centre d'observation et d'orientation). Quelques mois plus tard, le thème « *Een beleid voor een geïntegreerde gehandicaptenzorg* » (Une politique intégrée de soins pour les handicapés) fut à l'ordre du jour, à Wilrijk. En 1978, Miet Smet organisa une dernière journée portes ouvertes du parti autour du thème « *Rechtshulp* » (L'assistance juridique).

L'organisation de la journée portes ouvertes du parti sur le thème des femmes clarifia pas mal de choses et fut lourde de conséquences. Lors de la réunion de planification du personnel du CVP, les 16 et 17 juillet 1973, au domaine Ryckvelde (Damme), Miet Smet suggéra l'idée d'une journée portes ouvertes du parti sur le thème « *Vrouw en Maatschappij* » (Femme et Société). Le personnel du parti accepta sa proposition et, début 1974, Miet Smet créa un groupe de travail national, comme cela se faisait habituellement en préparation d'une initiative de ce genre. Tant les membres de la direction nationale du parti que des femmes issues d'organisations sociales connexes (KAV, ACV), des cabinets et d'autres organismes chargés de la politique nationale furent invités à participer.⁸⁷ Pas un seul homme n'assista à la première réunion du 18 janvier 1974, ce qui confirma d'emblée la pertinence de cette journée portes ouvertes du parti. Il apparaît dans la correspondance de l'IPOVO de Miet Smet que les femmes du groupe de travail n'avaient nullement été impressionnées par le désintéressement des membres du parti de sexe masculin. Une lettre datée du 22 janvier s'adresse en un langage clair au « président et aux membres de la direction du parti » : « Nous tenons à affirmer explicitement que les problèmes de la femme sont des problèmes de société auxquels chaque membre de l'administration centrale se doit d'être intéressé. Nous ne désirons pas être mises sur le côté comme un groupe distinct, nous souhaitons au contraire faire partie intégrante de la société et du parti dans lequel nous luttons. »⁸⁸ À partir de la deuxième réunion, le 24 janvier, le groupe de travail s'occupa de l'intégration des femmes dans la politique et ce spécifiquement en vue des élections du 10 mars 1974. De plus, l'organisation de la prochaine journée portes ouvertes nécessitait pas mal de préparation.

87 Helsen, G. (1982). *De CVP-werkgroep Vrouw en Maatschappij: analyse van de belangrijkste standpunten en onderzoek naar de drukking uitgeoefend binnen de CVP*, Louvain : Katholieke Universiteit Leuven (mémoire de licence non publié), p. 6.

88 Lettre du 22 janvier 1974, dossier 22/1, Archives IPOVO. Présents à la première réunion : L. Clarijs-Pauwels (cabinet Santé publique), L. Delang (membre de la direction nationale du parti), P. Daeme (membre du conseil provincial), R. De Backer (sénatrice), T. Denijs (CVP-Vrouwen Bruges), G. Devos (parlementaire), J. Dhoore (CVP-Vrouwen Limbourg), G. Eecklaere (membre de la direction nationale du parti), B. Grouwels (membre du bureau national CVP-Jongeren), S. Masselang (responsable nationale ACV-Vrouwen), M. Feyaert (conseillère communale CVP Bruges), Plankaert (membre de la direction nationale du parti), A. Norman (cabinet Affaires étrangères), M. Pernot (service d'étude KAV), M. Severy (CVP-Vrouwen Limbourg), G. Trioen (conseillère communale CVP Bruges), G. Turf-De Munter (sénatrice), M.L. Vanrobaeys (échevine Bruges), A. Van Cauwelaert (cabinet Culture), M. Verlact-Gevaert (députée), D. Verstraeten (cabinet Economie régionale), M. Wijnants (présidente CVP-Jongeren arrondissement Anvers), M. Smet (directrice IPOVO)

Quatre sous-commissions furent formées, chacune devant se réunir autour d'un thème bien déterminé. Ce qui donna quatre rapports : « *Rechtssituatie van de Vrouw* » (situation juridique de la femme), « *Verantwoordelijkheid en politiek* » (responsabilité et politique), « *Vrouw en Arbeid* » (Femme et Travail) et « *Vrouw en Gezin* » (Femme et Famille). Les rapports comprennent toute une série de desiderata que Miet Smet développa les années suivantes : à travail égal, salaire égal ; classification des fonctions ; réduction du temps de travail journalier ; travail de nuit ; égalité de traitement pour les hommes et les femmes dans la sécurité sociale ; enseignement mixte ; choix des études et bouleversement des rôles sociaux conventionnels dans la famille. La question de l'avortement ne fut pas abordée. Ni celle de la violence pratiquée sur les femmes, qui devint par la suite le cheval de bataille de Miet Smet. La raison en est que Miet Smet n'évoqua cette dernière problématique qu'en 1976, après un voyage d'étude aux États-Unis. La journée portes ouvertes du parti qui se déroula le 8 juin 1974 au Stadsschouwburg de Saint-Nicolas, la ville où naquit Miet Smet, remporta un vif succès avec quelque 800 participants.⁸⁹

89 Peeters, R. (1983). *Vrouw en Maatschappij (1973-1983). Wat zijn wij ? Wat doen wij ? Wat willen wij ? Een kennismaking met de CVP-werkgroep Vrouw en Maatschappij*, Bruxelles : Willems, p. 2.

Chapitre 2



La politisation des exigences féminines

**De la féministe militante
à la parlementaire technicienne**

Au début des années 70, il y eut de ferventes discussions entre féministes sur la stratégie à adopter pour concrétiser les exigences des femmes. Certaines étaient explicitement hostiles à la politique, la considérant comme un bastion typique de l'exercice du pouvoir masculin. Elles invoquaient que, comme la politique était réellement masculine, les femmes devraient toujours se plier aux règles et à la culture politiques définies et imposées par les hommes. La déclaration de Rita Mulier « *Politiek is vuile boel* » (la politique est pourrie), caractérise cette attitude.⁹⁰ Dans leur mouvement de protestation contre le pouvoir établi, leur souhait était de rester autonomes. Ceci impliquait cependant aussi des désavantages : elles durent faire face à un morcellement de l'organisation et au manque d'argent. De plus, leurs possibilités d'exercer véritablement une influence étaient limitées. Pour ces raisons, d'autres féministes, parmi lesquelles Miet Smet, optèrent pour l'intégration ou l'adhésion à un plus grand ensemble organisationnel.⁹¹

L'engagement politique de Miet Smet était plus ancien que son engagement féministe : « *C'est la politique qui m'a amenée à intégrer le mouvement féministe. Je suis donc en réalité une femme politique.* »⁹² Son but était de défendre la cause des femmes au sein de son parti et d'éliminer les préjugés par le biais de la concertation et de la discussion. « *J'avais fait le choix de rester dans le système. Je l'ai toujours voulu. J'ai toujours été convaincue qu'on pouvait faire davantage au sein du système et cela me correspondait mieux. Cependant, c'est une bonne chose que les autres aient existé. En définitive, nous poursuivions toutes le même objectif. Nous partagions le même but final.* »⁹³ Durant la période 1973-1985, Miet Smet a utilisé les différents organes qu'elle dirigeait ou présidait pour améliorer la position des femmes.

Vrouw en Maatschappij (1974-1983) : pression au sein du CVP

Le succès de la journée portes ouvertes du parti « *Vrouw en Maatschappij* » du 8 juin 1974 et l'intérêt qu'elle suscita auprès de la presse incitèrent Miet Smet à réfléchir à propos d'une structure permanente : « *La journée portes ouvertes du parti fut un énorme succès. Je pense que nous avons fait la une des journaux. Et après cette journée, j'ai pensé que ce serait vraiment dommage d'en rester à ce seul bon résultat. Et puis, comme nous avions préparé les thèmes ensemble, nous formions déjà un bon groupe, qui avait appris à se connaître. J'ai donc à nouveau réuni les femmes et je leur ai proposé de poursuivre le travail. Et c'est ainsi*

90 Van Molle, L. et E. Gubin (1998). *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles : Racine, p. 50 ; Van Molle, « De nieuwe vrouwenbeweging in Vlaanderen », p. 366.

91 Hooghe, M. (1995). « De vrouwenbeweging. De lange mars door de instellingen », dans : S. Hellemans et M. Hooghe (éd.), *Van « Mei '68 » tot « Hand in Hand »*. *Nieuwe sociale bewegingen in België. 1965-1995*, Louvain / Apeldoorn : Garant, pp. 97-100.

92 Interview, 22 avril 2009.

93 Interview, 22 avril 2009.



Illustration n° 6. Miet Smet et Wiske De Boodt à l'occasion de la réunion de Vrouw en Maatschappij, non daté.

qu'est né Vrouw en Maatschappij. »⁹⁴ Miet Smet fut présidente de *Vrouw en Maatschappij* de 1974 à 1983. Aussi longtemps qu'elle fut directrice de l'IPOVO, le secrétariat du groupe de travail fut assuré par l'institut de formation.

Les membres du groupe de travail *Vrouw en Maatschappij* partirent plusieurs fois à l'étranger pendant les années 1970 pour observer la situation dans d'autres pays. À ces voyages de groupe, décrits plus longuement au chapitre quatre, participaient également des femmes d'autres partis politiques et associations de femmes. Les femmes construisirent ainsi leur propre réseau. Miet Smet se rappelle avec beaucoup de plaisir l'esprit de groupe qui régnait au sein de *Vrouw en Maatschappij* et, aujourd'hui encore, certaines d'entre elles partent chaque année ensemble en vacances. « *Nous avons pris beaucoup de plaisir à travailler pour Vrouw en Maatschappij ! Non pas parce que nous nous amusions, mais parce que nous étions toutes tellement engagées et impliquées dans ce que nous pourrions faire. Et que nous essayions de faire, avec succès ... ou non.* »⁹⁵

94 Interview, 5 mars 2009.

95 Interview, 5 mars 2009.

L'intégration des femmes dans la politique

« *La solution de la problématique féminine devra dans une large mesure passer par la voie politique* », avait conclu Miet Smet lors de la journée portes ouvertes du parti du 8 juin 1974.⁹⁶ Femmes et hommes étaient enfermés dans une répartition des rôles restrictive. Mais les femmes en étaient les principales victimes : leur dépendance économique les rendait en effet impuissantes. Vu le manque d'intérêt témoigné par les hommes pour la journée portes ouvertes du parti, il était évident que le groupe devait faire pression pour que l'on place cette problématique à l'agenda politique.⁹⁷ L'un des principaux objectifs de *Vrouw en Maatschappij* fut dès lors l'intégration d'un plus grand nombre de femmes en politique.⁹⁸

Dans tous les pays occidentaux, les femmes acquièrent leurs droits politiques plus tard que les hommes. La modification de la loi belge en 1948 introduisit l'égalité formelle entre les sexes au niveau du droit de vote, mais, pendant longtemps, cette modification n'apporta que peu ou pas de changement dans l'exercice réel du pouvoir. Jusqu'en 1965, le gouvernement resta exclusivement masculin. Entre 1949 et 1961, les femmes étaient à peine représentées au sein du Parlement : leur proportion passa de 2,1% à 3,6%. Entre 1965 et 1974, elles furent encore moins nombreuses que durant la période 1950-1961. Peu de personnes semblaient pourtant se soucier de cette situation. Les femmes se virent accorder la capacité juridique à peu près au même moment : le principe du pouvoir marital fut rayé du Code civil, si bien que les femmes mariées n'eurent par exemple plus à demander l'autorisation de leur mari pour travailler. Les jeunes filles commencèrent en outre à suivre de plus en plus l'enseignement supérieur et même à accéder au marché de l'emploi. Il y avait donc un progrès sensible, sauf en politique. La prise de conscience politique des femmes, *en tant que femmes*, n'apparut que très lentement. Lorsque les premières femmes politiques accédèrent au Parlement après la guerre, le thème du rapport entre les sexes fut éclipsé par bien d'autres problèmes. La question royale, la répression, la question scolaire, les grèves sociales de l'hiver 1960-1961 et l'escalade communautaire dominaient la société encore très compartimentée à l'époque. Les femmes participaient activement à la politique, mais sans mettre l'accent sur l'introspection ou la remise en question de leur propre situation. Très peu, voire aucune d'entre elles ne réalisaient qu'en tant que femmes, elles fonctionnaient uniquement en marge de l'exercice du pouvoir.⁹⁹

Le vent tourna avec le climat de critique de la société au début des années septante. En octobre 1970, grâce au groupe de travail PAG Brugge et à leur campagne « *Heb vertrouwen*

96 Discours d'ouverture de Miet Smet à l'occasion de la journée portes ouvertes du parti « *Vrouw en Maatschappij* », *Tele-Zeg* (novembre 1974), pp. 3-11.

97 Smet, M. (1975). « De vrouw en de politiek », *Kultuurleven* 42, p. 738.

98 Voir cours IPOVO « *Vrouw en beleid* », 1978 ; Peeters, *Vrouw en Maatschappij*, p. 1.

99 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, pp. 19-20.

– *Stem voor vrouwen* » (Ayez confiance – Votez femmes), sept femmes accédèrent au conseil communal. D’autres groupes commencèrent à œuvrer pour l’élimination des obstacles à l’intégration politique des femmes. Dès les élections de 1971, le Conseil National des Femmes critiqua vivement les mœurs politiques qui entravaient les opportunités des femmes appelées à une carrière politique. *Open Deur* - Porte Ouverte, une organisation féministe qui luttait déjà depuis 1929 pour le droit au travail, et le Comité A travail égal, salaire égal, mis sur pied dans le cadre de la grève des femmes à Herstal (1966), appelèrent les femmes en 1971 à voter de préférence pour des femmes. Le 19 mars 1972, le Parti Féministe Unifié (PFU-VFP) fut créé. Celui-ci voulait forcer les grands partis politiques à plus d’ouverture à l’égard des femmes et opta ainsi pour une stratégie politique de parti.¹⁰⁰ Lorsque les deux seules secrétaires d’état féminines Maria Verlact-Gevaert (CVP) et Irène Pétry (PSB) furent remerciées pour services rendus lors du remaniement du cabinet Leburton-Tindemans-De Clercq en octobre 1973, ce fut le début de la fin. En réaction à cet événement et à l’occasion des élections du 10 mars 1974, le Conseil National des Femmes et le *Vrouwen Overleg Komitee* (Comité de Concertation des Femmes) lancèrent une action « Votez femmes ».¹⁰¹

Le tout nouveau groupe de travail *Vrouw en Maatschappij* emboîta le pas et formula, dans une note adressée à la direction nationale du parti, ses exigences en matière de constitution de listes pour les prochaines élections parlementaires. Tout d’abord, il réclama d’accorder à nouveau une place éligible aux femmes qui étaient déjà membres du Parlement. Ensuite, le groupe souhaitait que l’on réserve aux candidates féminines les places qui se libéraient sur la liste ou par cooptation. Enfin, il demanda que toutes les places de premier suppléant sur les listes de la Chambre et du Sénat soient réservées à une candidate féminine. La direction nationale du parti répondit en partie à ces exigences en promulguant une directive fin janvier 1974. Celle-ci imposait aux arrondissements de réserver au moins une place politique importante dans la liste de la Chambre ou du Sénat pour une femme. Concrètement, ceci signifiait soit une place éligible, soit une place de premier suppléant.¹⁰² Bien que la directive n’ait jamais été pleinement respectée par tous les arrondissements, elle eut malgré tout un résultat. En 1971, avant l’application de la directive, 4 femmes du CVP siégeaient au Parlement. En 1974, elles furent rejointes par cinq nouvelles élues.¹⁰³ Miet Smet, qui représentait l’arrondissement de Saint-Nicolas, n’en faisait cependant pas partie, car elle figurait à une place non éligible. Malgré l’appui explicite du président du parti Wilfried Martens et sa place de première suppléante, elle ne fut pas élue non plus en 1977.¹⁰⁴ Toutefois, fin 1978, elle prit la place du représentant de la Chambre, Omer De Mey, bourgmestre de Sint-Gillis-Waas, qui ne s’était

100 Idem, p. 51.

101 Idem, p. 79.

102 Idem, p. 83 et p. 122. En 1977, une place de combat fut ajoutée, voir : Peeters, *Vrouw en Maatschappij*, p. 4.

103 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, p. 122.

104 Wilssens, H. dans : *Het Vrije Waasland* (28 janvier 1977).



Illustration n° 7. Portrait au Parlement, 1978 env.

plus représenté. En tant que première de liste, elle était cette fois assurée d'obtenir un siège au Parlement.¹⁰⁵ « Pour être élue, il faut avoir une place éligible dans un petit arrondissement. En 1978, j'étais en tête de liste. J'ai donc été élue. »¹⁰⁶ Miet Smet devint l'une des seize parlementaires féminines que comptait le CVP en 1978. Même si *Vrouw en Maatschappij* joua un rôle important dans cette progression de la représentation féminine, deux autres facteurs eurent également un impact. Pendant la période 1974-1978, le CVP remporta un succès électoral, laissant davantage d'espace aux nouvelles candidates féminines. En outre, les actions « Votez femmes » menées par le mouvement féministe en 1974, 1977 et 1978 avaient porté leurs fruits. Bien que l'augmentation du nombre de parlementaires féminines concernât surtout le CVP, il s'agissait malgré tout d'une tendance nationale, qui s'observait dans tous les partis politiques traditionnels.

La pression exercée par *Vrouw en Maatschappij* ne se limita pas à la constitution des listes électorales. Le groupe de travail lutta aussi pour une plus grande intégration des femmes dans le parti par l'intermédiaire d'une représentation minimale établie dans les organes de direction du CVP. Les femmes pourraient ainsi exercer une plus grande influence sur la constitution des listes et sur la politique du parti. Lors du congrès statutaire du CVP des

105 Schlomer, F. dans : *De Morgen* (26 décembre 1978).

106 Interview, 5 mars 2009.

17 et 18 décembre 1977, *Vrouw en Maatschappij* obtint un quota de 1/5 pour la représentation des femmes dans les organes du parti sur le plan tant local que national.¹⁰⁷ Cette intégration des femmes dans le parti n'était d'ailleurs pas totalement neuve. Depuis 1946, le parti fixait statutairement une représentation minimale des femmes dans la direction du parti et ce à tous les niveaux de la direction. Le CVP-PSC, qui plaidait depuis de longues années pour le droit de vote des femmes, s'était forcé d'adopter une attitude la plus favorable possible vis-à-vis des femmes. Les socialistes et les libéraux s'étaient longtemps opposés au droit de vote des femmes, par crainte d'un comportement électoral féminin conservateur. Même le CVP avait en réalité suivi ce raisonnement : son recrutement enthousiaste de femmes après la Seconde Guerre mondiale était lié à un certain opportunisme électoral.¹⁰⁸ Au sein du CVP-PSC, la structure des classes fit aussi effet de levier. Les trois classes chrétiennes – les ouvriers, les agriculteurs et les classes moyennes – placèrent en effet peu à peu leurs candidates féminines sur les listes électorales. Elles le firent en concertation avec ou sous la pression des associations de femmes qui partageaient leur classe (KAV, KVLV, CMBV) et représentaient un important potentiel électoral.¹⁰⁹

Nouvelle répartition des tâches professionnelles et familiales

Outre l'intégration des femmes dans la politique, *Vrouw en Maatschappij* voulait « contribuer à un nouveau mouvement de pensée au sujet du rôle et de la place de la femme dans la société ».¹¹⁰ Cette rupture des rôles était l'un de ses soucis majeurs, comme en atteste le discours d'ouverture donné par Miet Smet à l'occasion de la journée portes ouvertes du parti du 8 juin 1974, qu'elle avait intitulé « Le modèle traditionnel de répartition des rôles entre l'homme et la femme est non seulement insensé, il est aussi nocif ». Un discours progressiste pour lequel elle s'était largement inspirée de Simone de Beauvoir.¹¹¹ Miet Smet y énonça un certain nombre de principes de base qu'elle continuerait toujours de défendre. Selon elle, les tâches ménagères n'étaient plus pour beaucoup de femmes un travail qui accaparait toute la journée. Plus même, elle considérait le travail productif comme la principale voie d'accès à la société. Les femmes devaient avoir le droit (et même le devoir) de travailler, mais sous les mêmes conditions que les hommes. Voilà pourquoi elle plaidait pour une répartition des tâches ménagères.¹¹² *Vrouw en Maatschappij* œuvrerait dès lors toujours pour la promotion de « toutes les mesures qui

107 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, pp. 83-84.

108 Idem, p. 83 ; Hermans, A. et al. (2005). *Christen-Democratisch & Vrouw, Spiegels van vrouwenacties in zestig jaar christen-democratie in Vlaanderen*, Bruxelles : CD&V-werkgroep Vrouw en Maatschappij, p. 13.

109 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, p. 322-323.

110 Peeters, *Vrouw en Maatschappij*, p. 1.

111 Interview, 5 mars 2009.

112 Interview, 5 mars 2009. Discours d'ouverture de Miet Smet à l'occasion de la journée portes ouvertes du parti « *Vrouw en Maatschappij* », *Tele-Zeg* (novembre 1974), pp. 3-11.



Illustration n° 8. Miet Smet en compagnie de la ministre de la Culture Néerlandaise et des Affaires Flamandes Rika De Backer lors de la journée portes ouvertes du parti « Vrouw en Maatschappij » à Saint-Nicolas, 1974

permettent une combinaison du travail professionnel et de l'engagement familial ».¹¹³ Lors de la journée portes ouvertes du parti, les rapports des groupes de travail avaient mis en exergue une série de points critiques qu'il était impossible de résoudre immédiatement. L'actualité politique et la fonction des membres déterminaient dans une large mesure les thèmes abordés par le groupe de travail. « *Au début, c'étaient essentiellement des femmes provenant de cabinets. Il ne s'agissait donc pas de « n'importe qui », mais de vraies femmes bénéficiant d'un certain pouvoir.* »¹¹⁴ « *Elles avaient accès à un ministre. Elles connaissaient par conséquent l'agenda du Conseil des Ministres et les problèmes évoqués au sein de leur cabinet. Nos thèmes étaient les thèmes de leur cabinet, tout simplement parce qu'elles pouvaient y exercer un impact direct. Par exemple, si nous avions quelqu'un à la Santé, nous essayions par cette voie de faire quelque chose concernant l'accueil des enfants. Tel était le processus. Et je connaissais bien le parti via l'IPOVO. Nous commençons donc à nous investir très activement dans la politique. À propos de toute la problématique des femmes.* »¹¹⁵

113 Discours de Miet Smet lors de la réunion « Waarheen met Vrouw en Maatschappij », 29 février 1980.

114 Interview, 5 février 2009.

115 Interview, 5 mars 2009.

En guise de préparation du congrès du parti des 7 et 8 décembre 1974 sur le thème « *De planning in een democratische samenleving* » (La planification dans une société démocratique), le groupe de travail mena diverses discussions à propos de quelques projets de résolutions, entre autres concernant la *Sociaal Pedagogische Toelage* (SPT) ou allocation socio-pédagogique.¹¹⁶ L'idée de verser une allocation au parent restant à la maison avait déjà fait l'objet de nombreuses controverses. En 1949, le ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale Oscar Behogne (CVP) avait annoncé l'octroi d'une « Prime pour la mère au foyer », arguant qu'un seul revenu ne suffisait plus pour entretenir un ménage. La prime corroborait la vision selon laquelle les femmes assuraient le ménage, tandis que les hommes étaient par définition les soutiens de famille.¹¹⁷ Albert Smet adhéra également à ce modèle : « *Mon père était un fervent défenseur de la prime pour la mère au foyer. Il était d'une génération très idéologique et l'un de leurs fers de lance était le respect de la femme. Celle-ci était placée sur un piédestal : elle devait aller travailler le moins possible, et certainement pas à l'usine. C'est ce que pensaient les gens de sa génération.* »¹¹⁸ En 1957, le gouvernement socio-libéral supprima la prime en l'intégrant dans l'allocation familiale.¹¹⁹ Dix ans plus tard, le parlementaire CVP et président de la *Bond van Grote en Jonge Gezinnen* (BGJG) (équivalent de la Ligue des Familles) Frans Van Mechelen annonça une nouvelle prime sous le nom de « *Sociaal Pedagogische Toelage* ». Cette prime laisserait le libre choix aux mamans entre travailler hors de la maison ou rester à la maison pour s'occuper de la famille. Après dix années de débats et de gouvernements hésitants, la loi-programme du 5 janvier 1976 introduisit une nouvelle allocation pour le parent restant à la maison.¹²⁰ L'Arrêté royal qui devait régler les modalités d'attribution ne fut cependant jamais proclamé.¹²¹ Initialement, le groupe de travail *Vrouw en Maatschappij* estima que l'allocation socio-pédagogique pour les ménages à revenu limité et avec enfants de moins de trois ans était une mesure de transition acceptable.¹²² Durant les années qui suivirent, il durcit son point de vue. Miet Smet dénonça la mesure qui confirmait le rôle de chacun, car elle était selon elle « *la meilleure manière de garder les femmes à la maison. C'était totalement contraire à notre philosophie qui voulait que les femmes deviennent autonomes sur le plan économique.* »¹²³ « *Je suis aussi quelqu'un qui ne croit pas dans le libre choix. Cela a été un bon slogan pour une période de transition où l'on disait : « Il faut avoir le libre choix d'aller ou non travailler ». J'ai toujours dit que*

116 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, p. 128.

117 Vandebroek, H. (2004). « Compromissen tussen strategie en ideologie. De Premie voor de Moeder aan de Haard als onderdeel van de gezinspolitiek, 1949-1957 », *Brood en Rozen* (3), p. 34 et p. 42.

118 Interview avec Miet Smet, dans : *Humo* (13-19 février 2009) ; interview, 5 février 2009.

119 Vandebroek, « Compromissen tussen strategie en ideologie », p. 40.

120 Loi du 5 janvier 1976 relative aux propositions budgétaires 1975-1976 (*M.B.* 6 janvier 1976).

121 Bollen, S. (2003). « Over oude wijn in nieuwe zakken: van haardtoelage tot sociaal-pedagogische toelage », *Brood en Rozen* (3), pp. 37-38.

122 Rapport du groupe de travail « Gezin en opvoeding », p. 8.

123 Interview, 5 mars 2009.

c'était insensé. En principe, tout le monde doit aller travailler, car ne pas travailler signifie ne pas avoir de propre revenu. Ceci implique aussi ne pas obtenir d'allocations de pension et aboutir à un statut extrêmement faible en cas de divorce. Une femme qui veut faire face à la vie et à toutes les éventualités de la vie doit aller travailler. Et toutes ces jolies paroles sur le libre choix de l'homme et de la femme ne sont que balivernes. Tout le monde sait bien qu'en définitive, ce sera la femme qui fera le choix de rester à la maison. »¹²⁴ « Pendant vingt ans, je crois, nous avons fait opposition à la prime pour la femme au foyer. Mais une véritable opposition. Et il n'en a plus jamais été question. »¹²⁵

Lors de la constitution du gouvernement Martens I en avril 1979, l'allocation socio-pédagogique n'apparaissait plus dans la déclaration gouvernementale. Le CVP resta néanmoins attaché à l'idée que le travail ménager méritait une compensation monétaire. Cette compensation fut rendue possible par la voie fiscale, grâce au système dit de scission qui avantageait les ménages à un seul revenu. *Vrouw en Maatschappij* s'y opposa en défendant le décumul fiscal, qui était plus favorable pour les ménages à double revenu.¹²⁶ Le point de vue de *Vrouw en Maatschappij* ne fut pas suivi : lors du congrès du parti « *Bestaanszekerheid voor iedereen* » (Sécurité d'existence pour tous) de décembre 1980, le CVP se prononça en faveur du système de scission.¹²⁷ La Commission du Travail des Femmes, un organe de conseil faisant partie du Ministère de l'Emploi et du Travail présidé par Miet Smet, remit la question sur le tapis lors d'une journée d'étude ayant pour thème « Le travail professionnel de la femme et la fiscalité », le 18 octobre 1982. Dans sa conclusion finale, Miet Smet proclama que les femmes présentes prônaient le décumul fiscal et s'en prit à l'attitude opportuniste des décideurs politiques : « *Les participantes pensent que les difficultés que rencontrent les décideurs politiques (tant du gouvernement que des syndicats ou du patronat) pour arriver à un système d'imposition qui soit neutre pour le mariage et le travail des femmes, découlent du fait qu'ils vivent eux-mêmes très souvent dans un ménage à un seul revenu qui est en outre généralement assez élevé, alors que la plupart des ménages sont d'un autre type.* »¹²⁸ Cette déclaration fit grand bruit du côté de la rue de la Loi, dans les bureaux de partis et dans la presse.¹²⁹ Après la journée d'étude, le *Bond van Grote en Jonge Gezinnen*, le *Boerenbond*, le *Katholiek Vormingswerk van Landelijke*

124 Interview, 5 février 2009.

125 Interview, 5 mars 2009.

126 Le système de scission scindait une partie du revenu du partenaire qui travaillait et l'octroyait à son époux (épouse) qui restait à la maison. Cette partie était exonérée d'impôt, si bien que le système de scission avantageait les ménages à un seul revenu. Le décumul fiscal était plus favorable aux ménages à deux revenus étant donné qu'il consistait en une taxation séparée des deux conjoints dans les ménages à double revenu.

127 Bollen, « *Oude wijn in nieuwe zakken* », p. 44 ; Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, pp. 128-129.

128 Conclusion de Miet Smet, « *De beroepsarbeid van de vrouw en de fiscaliteit*. Comptes-rendus de la journée d'étude du 18 octobre 1982 », *Cahiers de la Commission du Travail des Femmes* (avril-mai 1984), p. 121.

129 *Libelle* (7 janvier 1983).

Vrouwen et le *Groep Thuiswerkende Ouders, Gezin en Samenleving* proclamèrent dans un communiqué de presse que Miet Smet avait faussé les résultats de la journée d'étude. Miet Smet nia ces accusations, soutenue par les quatre rédactrices des comptes rendus des groupes de travail.¹³⁰ Vingt-sept ans plus tard, elle n'en a gardé aucun souvenir : « *Je ne retiens pas tout ça, vous savez. La seule façon de tenir en politique est de lire tout cela, de l'enregistrer et de vous dire : je dois faire attention à ceci ou cela, mais sans trop vous en faire. Sinon, vous ne tenez pas le coup dans le milieu politique.* »¹³¹ En définitive, la secrétaire d'état CVP aux Finances Wivina Demeester-De Meyer introduisit en 1988 une solution intermédiaire.¹³²

Afin d'harmoniser l'emploi généralisé des deux conjoints avec le travail ménager, *Vrouw en Maatschappij* plaida pour une autre organisation sociale et économique : « *De meilleurs équipements collectifs pour l'accueil des enfants et une réduction du temps de travail journalier pour l'homme et la femme profitent davantage à l'émancipation des deux conjoints qu'une allocation socio-pédagogique* », fit remarquer Miet Smet.¹³³ En vue des élections communales du 21 octobre 1976, le groupe de travail organisa en mai un colloque ayant pour thème « La politique en matière de crèches ». Le groupe de travail réclama une meilleure subvention et une plus large implantation des crèches et l'organisation d'un système de familles d'accueil. Certaines des propositions formulées furent immédiatement entendues au cabinet du ministre CVP de la Santé Publique et de la Famille Jos De Saeger.¹³⁴ La réduction du temps de travail journalier, présentée par le journal *De Standaard* comme « le souhait le plus frappant » de *Vrouw en Maatschappij*, fut davantage controversée. La journée de travail plus courte entraînerait une inflation élevée et une réduction de moitié de la croissance du produit national brut.¹³⁵ Suite à la progression du chômage, une nouvelle répartition du travail disponible devint cependant un thème actuel durant la seconde moitié des années septante.¹³⁶ Ainsi, la Communauté Économique Européenne (CEE) opta lors d'une conférence relative à l'emploi en juin 1976 pour une réduction du temps de travail hebdomadaire. Le 29 avril 1977, *Vrouw en Maatschappij* organisa un colloque sur la réduction du temps de travail. Après un voyage d'étude en Suède (juin 1977), où l'introduction d'une journée de travail de six heures gagna quelques adeptes, *Vrouw en Maatschappij* publia sa prise de position dans *Tele-ZEG*, un magazine bimensuel du CVP. La réduction du temps de travail journalier devait être liée d'après le groupe de travail à un maintien du salaire. *Vrouw en*

130 *Het Laatste Nieuws* (22 octobre 1982) ; *De Standaard* (21 octobre 1982).

131 Interview, 22 avril 2009.

132 Les revenus professionnels et de la sécurité sociale qui, jusque-là, étaient taxés conjointement pour les ménages à deux revenus, furent désormais taxés séparément (décumul), mais l'on introduisit aussi un quotient conjugal de 30% pour les ménages à un seul revenu.

133 Interview avec Miet Smet, dans : *Spectator* (6-9 février 1980).

134 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, p. 125 ; Correspondance M. Smet, dossier 23/1, Archives IPOVO.

135 *De Standaard* (27 juin 1974).

136 Witte et Meynen, *De geschiedenis van België na 1945*, p. 109.

Maatschappij s'opposait à la réduction du temps de travail hebdomadaire et à l'élargissement du travail à temps partiel. Contrairement à la réduction du temps de travail journalier, ces mesures ne permettraient pas en effet d'équilibrer la vie quotidienne et d'allonger le temps consacré aux enfants. De plus, elles ne mettaient pas un terme au modèle traditionnel de répartition des rôles.¹³⁷ Même si Miet Smet défendait cette vision innovante depuis plusieurs années en tant que présidente de *Vrouw en Maatschappij*, elle admit pendant l'interview que ce projet était irréalisable : « *J'ai édité à l'époque une brochure sur la réduction du temps de travail journalier. L'idée venait de moi. Parce que je pensais que c'était peut-être la seule solution pour tous. Mais lorsque vous devenez ministre de l'Emploi, vous voyez aussi l'autre côté. D'un point de vue économique, c'est très difficile. Donc, il n'y a qu'une seule solution envisageable et c'est que les hommes participent bien plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici aux tâches ménagères et que l'on recoure aux systèmes de congé parental et de pause carrière.* »¹³⁸

Positionnement vers le haut et vers le bas

Durant les dix années de présidence de Miet Smet, la structure organisationnelle de *Vrouw en Maatschappij* constitua un souci majeur. Le groupe de travail visait aussi bien un élargissement de la base constituée par ses membres, que la reconnaissance statutaire au sein du parti. Au départ, *Vrouw en Maatschappij* se composait d'une vingtaine de femmes du CVP endossant d'importantes fonctions politiques : des membres de la direction nationale du parti, des mandataires politiques et des collaboratrices de cabinets. La première année, ce petit groupe dynamique évolua pour se transformer en un groupe de travail national d'une soixantaine de femmes. Peu à peu, le groupe de travail national se structura par l'entremise d'un bureau composé d'une quinzaine de personnes et qui assurait le fonctionnement quotidien.

Dès fin 1974, le groupe de travail visa une extension de sa « structure d'élite » sous la forme d'un fonctionnement par arrondissements.¹³⁹ Dans le cadre de l'Année Internationale de la Femme (1975), le groupe de travail national organisa des activités au niveau des provinces et des arrondissements qui impliquaient des journées de rencontre et des enquêtes portant sur des thèmes féminins. D'après la correspondance de l'IPOVO, c'était Miet Smet qui coordonnait le tout. Dans un courrier adressé aux femmes qui étaient membres des directions de parti au niveau des arrondissements et aux membres de *Vrouw en Maatschappij*, elle souligna l'importance d'une communication mutuelle. « Un petit conseil pour assurer la réussite des activités : restez régulièrement en contact et échangez vos idées. Il est essentiel que nous apprenions à nous connaître et nous apprécier les unes les autres, et à découvrir nos opinions respectives. »¹⁴⁰

137 « Vermindering van de arbeidsduur », *Tele-ZEG* (septembre 1977), pp. 22-25 et p. 38.

138 Interview, 5 mars 2009.

139 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, p. 125.

140 Lettre du 11 mars 1975, correspondance Miet Smet, dossier 23/1, Archives IPOVO.

Le secrétariat de *Vrouw en Maatschappij* fut assuré jusqu'en 1979 par l'IPOVO. Tant que Miet Smet était directrice de l'IPOVO, l'institut de formation et le groupe de pression *Vrouw en Maatschappij* étaient donc étroitement liés. « *Je profitais de la structure de l'IPOVO pour défendre la cause des femmes. Et Tijn Declercq, l'administrateur délégué, n'y voyait aucun inconvénient. Il me laissait faire. Tout comme Wilfried Martens, le président.* »¹⁴¹ Ainsi, en mars 1978, Miet Smet entreprit, par le biais du cours de l'IPOVO « *Vrouw en Beleid* » (Femme et Politique) une nouvelle tentative pour développer sur une base plus large les groupes de travail au niveau des arrondissements. Les cours de formation avaient pour but de rendre les femmes « plus résistantes dans les discussions qu'elles devaient mener pour se faire accepter et faire accepter leurs idées sur le plan politique ». ¹⁴² En conséquence de ces activités et grâce à un secrétariat autonome mis en place à partir de 1979, le nombre de membres augmenta considérablement : durant l'automne 1979, près de quatre cents membres féminines du CVP se proclamèrent d'accord avec les objectifs du groupe de travail. ¹⁴³

Même si *Vrouw en Maatschappij* opérait au sein du CVP, le groupe de travail ne fut pas reconnu officiellement par le parti jusqu'en 1979. Ceci en raison des points de vue progressistes défendus publiquement par *Vrouw en Maatschappij*, et en particulier par Miet Smet. Malgré le soutien de Jean-Luc Dehaene, Wilfried Martens, Georges Monard et Tijn Declercq, Miet Smet avait aussi des opposants à l'intérieur du parti : « *Il y avait surtout une opposition au sein du bureau du parti parce que nos points de vue étaient trop progressistes à leurs yeux. (...) Certains n'admettaient pas qu'en tant que membre du personnel du parti, j'adoptais publiquement des points de vue contraires au parti. (...) Et si nous demandions quelque chose, par exemple la reconnaissance officielle de Vrouw en Maatschappij, ce n'était pas envisageable au début.* »¹⁴⁴ En septembre 1974 déjà, le groupe avait discuté du statut et de la structure qu'il adopterait. En raison d'agendas chargés, la décision fut à chaque fois reportée. Jusqu'en mars 1975, Miet Smet séjournait alors deux semaines à New York pour une réunion de la Commission sur le Statut de la Femme des Nations unies. Cette Commission était chargée de la préparation de la première Conférence mondiale des femmes à Mexico. ¹⁴⁵ Pendant l'absence de Miet Smet, Alphonsine Phlix envoya depuis le secrétariat national du CVP un courrier aux membres du groupe de travail. Phlix, qui venait tout juste de rejoindre *Vrouw en Maatschappij*, siégeait au bureau du parti. Frank Swaelen, avec qui elle avait siégé durant les années 1960 au *Jongerenbureau* (Bureau des jeunes), l'avait déjà qualifiée auparavant de « *panoplie dangereuse de moyens de persuasion* ». ¹⁴⁶ Dans son courrier, Alphonsine Phlix invitait les membres de *Vrouw en Maatschappij* à participer à la

141 Interview, 5 mars 2009.

142 Introduction par Miet Smet du cours de l'IPOVO « *Vrouw en beleid* », p. 1.

143 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, p. 126.

144 Interview, 5 mars 2009.

145 Lettre du 19 février 1975, correspondance Miet Smet, dossier 23/1, Archives IPOVO.

146 De Donder, *Het levend geweten*, pp. 134-135.



Illustration n° 9. Discours donné à l'occasion de son départ de la fonction de présidente de *Vrouw en Maatschappij*, 1983

prochaine réunion du groupe de travail où, à la demande du bureau du parti, l'on procéderait à un échange d'idées sur leur statut, leur composition et leur fonctionnement.¹⁴⁷ La discussion préalable au sein du bureau du parti se basa sur une note de Phlix et mena à la suggestion d'ouvrir *Vrouw en Maatschappij* aux hommes et de confier la présidence à Alphonsine Phlix.¹⁴⁸ Miet Smet fut « très fâchée » de cette tentative de lui enlever son *Vrouw en Maatschappij* et, fidèle à son adage « persévérer, ne pas renoncer », elle ne se laissa pas évincer.¹⁴⁹ La démarche de Phlix ne mena à rien : le groupe de travail refusa les membres masculins et continua à opérer comme groupe de pression, sous la présidence de Smet.¹⁵⁰

Les années suivantes, *Vrouw en Maatschappij* fit cependant plusieurs fois l'objet de critiques en raison de son absence de statut. *Vrouw en Maatschappij* serait un « groupe d'élite » non représentatif des membres féminines du CVP et ne disposant d'aucune base.¹⁵¹ Ainsi, en novembre 1979, on pouvait lire dans *De Standaard* : « Le groupe de travail, comme il y paraît à chaque fois, stimule et agace, il attire certains et en repousse d'autres, il est parfois qualifié

147 Lettre du 13 mars 1975, correspondance Miet Smet, dossier 23/1, Archives IPOVO.

148 Helsen, *De CVP-werkgroep Vrouw en Maatschappij*, pp. 41-42.

149 Interview, 5 février 2009.

150 Procès-verbal de la réunion du 21 mars 1975. Le groupe de travail décida de créer une sous-commission « Contact », incluant des membres de *Vrouw en Maatschappij*, des membres du bureau du parti et Luc Dhoore, Gaston Geens, Rika de Backer et Renaat Van Elslande. Tijl Declercq fut désigné pour diriger la discussion. Le 13 mai, la sous-commission devait se réunir pour la première fois. Correspondance Miet Smet, dossier 25/2, Archives IPOVO.

151 Helsen, *De CVP-werkgroep Vrouw en Maatschappij*, pp. 42-46.

d'enrichissement pour le parti, mais aussi de « *Fremdkörper* ». Au final, ce sont surtout les avis négatifs qui perdurent : le groupe de travail est trop élitiste (...) et, à défaut de statuts, se mêle au parti de façon plutôt anarchique ».¹⁵² Suite à la controverse portant sur l'existence même du groupe de travail, ses points de vue risquaient eux aussi d'être de plus en plus remis en cause. Pour éviter cela, le groupe élaborait une sorte de formule intermédiaire. Cette proposition fut toutefois jugée inacceptable par la direction du parti. Le congrès statutaire de décembre 1979 confia la question à un groupe de travail ad hoc constitué de membres de *Vrouw en Maatschappij* et de membres du bureau du parti. Après cinq mois d'âpres négociations, un compromis fut atteint. Le rapport final conciliait deux éléments essentiels : d'une part, une nette intégration de *Vrouw en Maatschappij* dans le parti, avec l'engagement « que ses opinions et activités soient solidaires avec la démocratie chrétienne » et, d'autre part, le droit de parole de *Vrouw en Maatschappij* dans et en dehors du parti.¹⁵³ Le principal point de rupture, à savoir le droit de parole, était donc enfin accepté. Miet Smet se souvient de ce moment lors de l'interview : « *Nous avons à nouveau demandé d'être reconnues officiellement et d'obtenir une représentation dans la direction du parti et le bureau du parti. Et dans le groupe de travail au sein duquel ces demandes ont été soumises, il fallait une majorité de 2/3 des voix pour que le texte soit adopté. Si tel était le cas, il ne fallait plus passer par la session plénière du congrès. Donc, lorsque le texte a été abordé dans le groupe de travail à l'occasion du congrès du parti, toutes les femmes ont participé à ce groupe de travail. Et nous avons obtenu les 2/3 des voix ! Et je me rappelle encore que la direction de ce groupe de travail était verte de rage. Ils ne voulaient pas de notre reconnaissance, mais nous l'avons obtenue !* », ajoute-t-elle fièrement.¹⁵⁴

Oppositions

« *Avant la création de Vrouw en Maatschappij, il y avait déjà au sein du parti un mouvement de femmes, qui était assez discret, voire pratiquement inexistant.* »¹⁵⁵ Miet Smet fait allusion au *Vrouwensecretariaat* (Secrétariat des femmes) fondé en 1946 au sein du CVP-PSC dans le but de développer la branche féminine du parti. Au départ, le secrétariat fit preuve d'un certain dynamisme : il lutta pour l'intégration des femmes dans les administrations, organisa des journées d'étude et essaya d'inciter les femmes à participer aux congrès. Il n'était cependant pas question d'une association de femmes bien distincte et l'attribution de places réservées aux femmes sur les listes nationales ne faisait pas partie des priorités du *Vrouwensecretariaat*. En 1965, les mandataires et membres féminines du bureau plaidèrent pour une féminisation et un rajeunissement du parti, mais le processus de scission du parti en une aile flamande et une aile

152 *De Standaard* (23 novembre 1979).

153 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, pp. 126-127 ; Helsen, *De CVP-werkgroep Vrouw en Maatschappij*, pp. 46-51.

154 Interview, 5 mars 2009.

155 Interview, 5 mars 2009.

wallonne ralentit la renaissance du mouvement des femmes.¹⁵⁶ À en croire Miet Smet, elles étaient si peu actives qu'elles n'étaient elles-mêmes pas au courant de leur existence. « *Je ne l'ai su que par après, mais les personnes qui avaient toujours réclamé le mouvement des femmes mais n'avaient pas fait grand-chose pour lui, n'étaient pas très heureuses de l'avènement de Vrouw en Maatschappij. Elles étaient plus âgées et conservatrices et nous incarnions une nouvelle génération de femmes.* » Elle ne veut pas citer de noms, mais affirme explicitement que Rika De Backer, Rika Steyaert et Paula D'Hondt soutenaient bel et bien le nouveau groupe de travail.¹⁵⁷

Beaucoup d'hommes eurent aussi du mal à admettre l'arrivée d'une nouvelle génération de femmes. Les idées innovantes sur le travail et l'avortement sont celles qui rencontrèrent le plus de résistance. « *L'une de principales difficultés pour les hommes qui composaient le parti à l'époque était notre point de vue sur le travail des femmes.* »¹⁵⁸ Miet Smet analyse la situation a posteriori : « *La génération d'alors a dû nous voir comme une sérieuse menace. Parce que tous ces hommes prônaient un modèle où la femme restait à la maison et, tout à coup, voilà qu'arrivait une nouvelle génération de femmes, dont j'étais alors l'émanation, affirmant que les femmes devaient aller travailler. Nous avons complètement renversé le modèle dans lequel ils croyaient et ils ont donc dû nous voir comme une sacrée menace. Mais à l'époque, je ne m'en rendais pas compte. Pour moi, ce que je défendais était évident. Ce qui ne m'a pas empêché de me voir opposer une certaine résistance, bien évidemment ! J'ai alors cherché une façon d'éliminer cette résistance. Après quelques années, j'ai pu les convaincre en faisant référence à leurs filles qui poursuivaient des études. Je pense que cela a beaucoup aidé. Le fait qu'ils commençaient à voir chez eux que la société avait changé.* »¹⁵⁹

« *Un deuxième point de discussion était l'avortement.* »¹⁶⁰ Ce thème tabou ne suscita aucun changement de mentalité au sein du CVP : « *Dans mon parti, l'avortement était un sujet très difficile. Nous nous sommes battues pour le faire admettre, mais n'avons rien obtenu.* »¹⁶¹ Miet Smet avait déjà abordé le sujet lorsqu'elle était membre du Jongerenbureau et, lors d'une séance d'audition consacrée à l'avortement à l'occasion de la journée du CVP en 1972, elle réaffirma son point de vue : il fallait à tout prix trouver une solution au problème de l'avortement.¹⁶² Cette nécessité fut confirmée par l'arrestation du docteur Willy Peers un an plus tard. Il fut accusé d'avoir pratiqué 300 avortements et fut placé en détention préventive. Suite à cette

156 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, pp. 96-109.

157 Interview, 5 mars 2009.

158 Interview, 5 mars 2009.

159 Interview, 5 février 2009.

160 Interview, 5 mars 2009.

161 Interview, 1^{er} avril 2009.

162 Séance d'audition concernant l'avortement lors de la journée portes ouvertes du parti du CVP, le 10 juin 1972, dossier 410/1, Archives IPOVO.

affaire, le débat public redoubla d'intensité : les journaux, la télévision et la radio firent état de manifestations, des pétitions circulèrent et les partis politiques précisèrent leur opinion. La vision commune du CVP-PSC stipulait que l'avortement était uniquement autorisé lorsque la vie de la mère était en cause. En 1974, le gouvernement mit sur pied une Commission d'État pour les Problèmes Éthiques qui devait formuler un avis. En 1977, les rapports qui en résultèrent furent soumis au Sénat, où ils restèrent pendant quatorze ans.¹⁶³ À l'époque, Miet Smet était furieuse : « *Ce que je reproche, c'est qu'outré mon parti, tout le monde politique, qui est tout de même un monde d'hommes, a laissé pourrir le problème. (...) Il faut préciser aussi que, dans mon parti, les femmes percevaient le problème de l'avortement tout à fait autrement que les hommes.* »¹⁶⁴ En 1982, *Vrouw en Maatschappij* décida de procéder à un sondage d'opinion parmi les membres féminines du CVP : « *Nous avons mené des enquêtes auprès des femmes pour savoir ce qu'elles en pensaient. La majorité était pour une modification de la loi en vigueur à l'époque.* »¹⁶⁵ Les dirigeants du parti ne voulaient pas en entendre parler. Miet Smet, qui avait entre-temps accédé au poste de secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, continua à défendre son opinion personnelle dans la presse. Ainsi, fin 1985, elle plaida pour l'avortement en cas de viol.¹⁶⁶ 1986 marqua la réouverture du débat parlementaire sur l'avortement suite à la proposition de loi du sénateur socialiste Roger Lallemand et de la sénatrice libérale Lucienne Herman-Michielsens. En réaction, *Vrouw en Maatschappij*, présidé par celle qui avait succédé à Miet Smet, Juliette De Schryver-Sioen, décida de publier les résultats de l'enquête interne. Cette prise de position autonome provoqua un mouvement de protestation au sein du parti et le président Frank Swaelen déclara que les parlementaires du CVP voteraient contre la proposition de loi. Les adeptes de la libéralisation partielle au sein du CVP devraient désormais s'accommoder de ce que la direction du parti avait décidé et étaient tenus par les règles du parti.¹⁶⁷ Miet Smet le regrette amèrement : « *Dans le parti, nous avons essayé avec Vrouw en Maatschappij de faire accepter une modification de loi et nous n'y sommes pas parvenues. Cela a été notre plus gros échec. Nous nous y étions énormément investies. Nous avons en réalité travaillé plusieurs années pour y arriver. Certains étaient favorables à une modification restreinte de la loi en cas de viol ou de handicap lourd, mais d'autres ne voulaient admettre l'avortement en aucun cas. C'était la période de Frank Swaelen et Herman Van Rompuy. Et ils ont fini par l'emporter.* »¹⁶⁸ À partir de ce moment, Miet

163 Celis, K. (2001). « The abortion debates in Belgium, 1974-1990 », dans : D. Stetson (éd.), *Abortion politics, women's movements and the democratic state. A comparative study of state feminism*, New York : Oxford University Press, pp. 39-44 ; Witte, « Twintig jaar politieke strijd rond de abortuswetgeving in België », pp. 442-445.

164 Interview avec Miet Smet par Chris de Stoop, dans : *Knack* (14 juillet 1982).

165 Interview, 1^{er} avril 2009.

166 Interview avec Miet Smet, dans : *De Post* (17 novembre 1985).

167 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, p. 132 ; De Metsenaere, « Het belang van de abortusstrijd voor de vrouwenbeweging », p. 36.

168 Interview, 1^{er} avril 2009 ; Interview, 22 avril 2009.

Smet dut elle aussi garder son opinion pour elle : « D'après l'accord gouvernemental, il s'agit d'une affaire qui relève du Parlement. Il est aussi moins important de savoir ce que pense à ce sujet une seule personne dans un seul parti », déclara-t-elle en 1990 dans le magazine *Knack*.¹⁶⁹ Fin mars 1990, le Parlement approuva à la grande majorité, mais sans l'appui du CVP, la loi sur la légalisation partielle de l'avortement. Le CVP vota contre, mais n'était plus prêt à faire tomber le gouvernement pour la question de l'avortement. L'assise sociale des conceptions catholiques traditionnelles commençait progressivement à se désintégrer.¹⁷⁰ Avec le recul, Miet Smet souligne combien il a été important que le CVP ne s'y soit pas opposé plus longtemps : « Le principal, c'est que le parti, qui ne voulait en fait pas de modification de la loi, ait laissé passer les choses. Si le CVP en avait fait une question gouvernementale et avait manifesté son opposition, le gouvernement serait tombé. Car il ne faut pas l'oublier : nous avions le premier ministre et nous étions les plus forts dans le gouvernement. De plus, le Roi était également contre cette légalisation. Mais nous, le CVP, avons laissé adopter la modification de la loi. C'était donc une grande étape pour le parti. Cela n'a peut-être pas été perçu comme tel par le monde extérieur, mais c'est la réalité. Certains nous en ont beaucoup voulu, même parmi les électeurs. Et le Vlaams Belang en a profité. »¹⁷¹

Commission du Travail des Femmes (1975-1985) : une concertation sociale tenant compte de la travailleuse

Miet Smet a présidé pendant dix ans la Commission du Travail des Femmes. Elle y apprit à connaître le volet technique du secteur du travail féminin et son approche logique et pragmatique fut, d'après Jo Walgrave, qui lui succéda, une source d'inspiration.¹⁷²

Création, composition et mission

Depuis le début des années septante, les questions relatives au travail des femmes surgirent résolument lors des négociations du budget gouvernemental. En février 1973, le ministre de l'Emploi et du Travail de l'époque, Ernest Glinne (BSP), fit appel aux services de la juriste Eliane Vogel-Polsky et de la collaboratrice au cabinet Marijke Van Hemeldonck pour la préparation

169 Interview avec Miet Smet par Peter Renard, dans : *Knack* (28 mars 1990).

170 Hooghe, M. (1990). « De liberalisering van abortus als strijdpunt in de Belgische politiek », *Res Publica* 32, p. 509.

171 Interview, 22 avril 2009.

172 Jo Walgrave, dans : Ministère de l'Emploi et du Travail. Commission du Travail des Femmes (1990). *Commissie Vrouwenarbeid 1975-1990 : 15 jaar in dienst van de gelijkheid. Balans en perspectieven*, Bruxelles : Secrétariat de la Commission du Travail des Femmes, p. 6.

d'une Commission du Travail des Femmes.¹⁷³ Les NU avaient en effet proclamé 1975 « Année Internationale de la Femme » et la CEE décida de créer une commission ad hoc pour le travail des femmes. Pour corroborer ce Comité européen du Travail féminin, il fallut créer dans chaque pays une Commission nationale du Travail des Femmes. La France, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne étaient déjà passés à l'action. Le Belgique ne pouvait donc pas rester à la traîne. Glinne voulut organiser la Commission du Travail des Femmes d'après l'exemple étranger et recommanda à la présidence une personnalité venant du monde scientifique.¹⁷⁴ Ce projet ne fut cependant pas mis en œuvre immédiatement puisque ce fut en définitive son successeur Alfred Califice (PSC) qui installa la Commission du Travail des Femmes le 24 mars 1975.¹⁷⁵

Miet Smet fut proposée comme présidente par Sara Masselang, responsable nationale du service syndical pour les femmes de l'*Algemeen Christelijk Vakverbond* (pendant flamand de la CSC).¹⁷⁶ « Sara Masselang, la « Lionne des Flandres », m'a demandé de devenir présidente de la Commission du Travail des Femmes. J'ai ensuite demandé l'autorisation au parti, qui me l'a accordée. J'étais alors déjà très active dans le domaine de l'emploi des femmes, entre autres au sein du VOK (*Vrouwen Overleg Komitee* ou Comité de concertation des femmes), mais la Commission du Travail des Femmes m'a permis de connaître aussi l'ensemble du secteur sur le plan technique et en détail. Et puis, j'y ai aussi nettement amélioré ma connaissance du français », dit Miet Smet en riant.¹⁷⁷ Émilienne Brunfaut, force motrice de la commission des femmes du syndicat socialiste ABVV-FGTB,¹⁷⁸ devint la première vice-présidente. Camille Pichault, une juriste francophone qui était membre du Front Démocratique des Francophones (FDF), joua un rôle important en tant que secrétaire.¹⁷⁹ La Commission était par ailleurs constituée de membres des organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs. Du côté des employeurs, les mandats étaient répartis entre la Fédération des Entreprises Belges (FEB) et le Conseil Supérieur des Classes Moyennes ; du côté des travailleurs, entre la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC), la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) et la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB). Les organisations de travailleurs et d'employeurs purent en outre déléguer quatre experts. Enfin, il y avait aussi dans la Commission sept représentants des départements ministériels Emploi & Travail, Prévoyance Sociale, Éducation Nationale, Santé Publique et Famille, Justice et Affaires

173 Gubin, E. (2007). *Eliane Vogel-Polsky. Une femme de conviction*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, p. 64.

174 Note du 23 janvier 1974 dans le dossier Glinne, n° d'inventaire 201, AVG-CARHIF/MET-SEC.

175 Califice, A., Note au Conseil des Ministres concernant la création d'une Commission du Travail des Femmes, n° d'inventaire 201, AVG-CARHIF/MET-SEC.

176 Pour en savoir plus, voir : Van Winckel, A. (1991). *Keien in de vijver*, Louvain : Kritik, pp. 115-130.

177 Interview, 5 février 2009.

178 Gubin, E. et al. (réd.) (2006). *Dictionnaire des femmes belges, 19^e et 20^e siècle*, Bruxelles : Racine, p. 517.

179 Interview, 5 mars 2009.



Illustration n° 10.
Miet Smet avec le ministre Alfred Califice (troisième en partant de la gauche) et Émilienne Brunfaut (deuxième en partant de la droite) lors de l'installation de la Commission du Travail des Femmes, 24 mars 1975

Économiques.¹⁸⁰ La composition paritaire des syndicats et du patronat eut pour effet que la tradition typiquement belge de la concertation sociale s'appliqua également à la Commission du Travail des Femmes. Ceci ne constitua aucun problème pour la toute nouvelle présidente : « *Ce processus m'était familier. Quand vous avez un père qui a lui-même été secrétaire du syndicat. Je connaissais déjà les structures et je savais comment fonctionnait la Belgique. À savoir que pour les questions sociales, il valait mieux chercher à obtenir un accord entre les partenaires sociaux. Et ces partenaires, ce sont les syndicats et le patronat. Donc, en tant que présidente, il faut chercher à trouver un accord.* »¹⁸¹ Tout accord unanime entre les membres de la Commission du Travail des Femmes augmentait la faisabilité politique et les chances de réalisation d'un dossier. Les discussions qui débouchaient sur des avis partagés avaient toutefois aussi leur utilité vu qu'elles apprenaient aux partenaires sociaux à mieux comprendre leurs points de vue respectifs.¹⁸²

Dans son discours d'installation, le ministre Califice accorda à la Commission du Travail des Femmes une large compétence : « Le gouvernement attend de la Commission du Travail des Femmes qu'elle formule et mette en œuvre une stratégie pour les actions qui doivent être menées par tous ceux qui endossent une responsabilité, ceci afin de contribuer en définitive à la suppression de toute discrimination de la femme en tant que travailleuse. » Plus spécifiquement, la Commission devait émettre des avis, mener des recherches et soumettre des mesures légales

180 Pichault, C. (1975). « La Commission du Travail des Femmes », *La Revue du Travail* (septembre), pp. 572-573.

181 Interview, 5 mars 2009.

182 Ministère de l'Emploi et du Travail. Commission du Travail des Femmes. *Commission du Travail des Femmes. 1975-1990*, p. 3. Les avis restèrent partagés quant au travail de nuit et aux discriminations indirectes.

ou réglementaires dans tous les domaines liés directement ou indirectement au travail des femmes. Elle pouvait le faire de sa propre initiative ou sur demande soit du ministre de l'Emploi et du Travail, soit du Conseil National du Travail (CNT).¹⁸³ Sa compétence était purement consultative, mais Miet Smet n'y voyait aucun inconvénient : « *On a dû lutter longtemps pour la Commission du Travail des Femmes. On ne peut pas le sous-estimer. Le combat s'est poursuivi sous différents gouvernements. Le fait que la victoire n'ait pas été décrochée sans heurts prouve qu'il s'agissait en quelque sorte de la conquête d'une part de territoire.* »¹⁸⁴

Influence mutuelle

Les 25 et 26 septembre 1975, la Commission du Travail des Femmes organisa des journées d'étude pour déterminer ses objectifs à court et à moyen terme. Le droit au travail des femmes occupait une place centrale. Selon Miet Smet, la plupart des groupes de travail démontrèrent que la situation défavorable des femmes sur le marché de l'emploi pouvait être expliquée dans une large mesure par « la conception traditionnelle du rôle de l'homme et de la femme dans la société ». La Commission du Travail des Femmes souhaitait des mesures à différents niveaux. L'enseignement mixte, la suppression des départements d'enseignement désuets, des réformes radicales sur le plan du contenu et les possibilités de formation permanente devaient assurer selon les groupes de travail une plus grande égalité en matière d'éducation et d'enseignement. Par ailleurs, la Commission voulait lutter pour une égalité en termes de salaire, d'accès au monde professionnel et d'opportunités de promotion. Pour arriver à une égalité des responsabilités dans le ménage, la Commission voyait son salut dans des équipements collectifs pour l'accueil des enfants et le travail ménager et dans la sensibilisation des hommes à cet égard. Les femmes devaient participer plus activement aux activités professionnelles. L'égalité entre hommes et femmes dans le domaine de la responsabilité sociale ne serait envisageable qu'à cette condition. En guise de conclusion finale, Miet Smet affirma qu'une véritable conciliation entre vie professionnelle et vie familiale impliquait obligatoirement une réduction du temps de travail journalier.¹⁸⁵ Il est clair que les problèmes abordés et les solutions formulées correspondaient dans une large mesure au programme de la journée portes ouvertes du parti « *Vrouw en Maatschappij* » en 1974. Une partie des membres féminines de la Commission, notamment Sara Masselang (ACV) et Lea Clarys-Pauwels (Ministère de la Justice), faisait en effet partie du groupe *Vrouw en Maatschappij*. D'autres, à savoir Marina Hoornaert (ABVV), Lily Boeykens (CNT) et Marijke Van Hemeldonck (Ministère de l'Emploi et du Travail, BSP), étaient également membres du VOK.¹⁸⁶

183 Pichault, « La Commission du Travail des Femmes », pp. 572-573.

184 Interview avec Miet Smet, dans : *Ons Volk* (26 décembre 1975).

185 Conclusion de Miet Smet, « De vrouw in de arbeidswereld », *Cahiers de la Commission du Travail des Femmes* (1), mars 1976, pp. 107-113.

186 Les autres membres étaient Madame R. Brockart et Monsieur G. De Swert pour les organisations de travailleurs ; Sonja Kohnenmergen, Madame ML Baeten, Madame F. Broekaert-De Somer, Madame M.J. Lelotte, Madame A. Martin, Monsieur F. Cuvelier et Monsieur J. Verbeken représentaient les organisations patronales. Outre Marijke Van Hemeldonck, P. Coetsier fut désigné comme expert. Procès-verbal de la première réunion de la CTF, 17 mars 1975, n° d'inventaire 1, AVG-CARHIF/MET-SEC.

L'expérience de Miet Smet en tant que présidente de Vrouw en Maatschappij se révéla en outre très utile : « Parmi les femmes du CVP, je devais également arriver à une concertation. Ce n'est pas parce qu'au sein d'un parti vous organisez un bureau toutes les semaines avec dix à quinze femmes que les violons sont tout de suite accordés. Vous apprenez à temporiser s'il le faut. Vous discutez avec l'une, puis avec l'autre. Et vous essayez aussi d'inculquer quelques-uns de vos propres points de vue, mais le principal, c'est d'arriver à un accord. Et nous avons pratiquement toujours trouvé un accord au sein de la Commission du Travail des Femmes. »¹⁸⁷ Une fois la phase initiale terminée, l'influence était mutuelle. « Je me suis beaucoup inspirée de la Commission du Travail des Femmes pour les activités au sein de Vrouw en Maatschappij. Vrouw en Maatschappij était un groupe militant, comme tous les groupes de femmes à cette période. Les connaissances techniques relatives au travail des femmes étaient davantage présentes dans la Commission du Travail des Femmes : du côté des syndicats et des patrons. J'y ai donc appris à connaître la fiscalité, la sécurité sociale et le monde du travail et j'ai appliqué ces connaissances chez Vrouw en Maatschappij. »¹⁸⁸

Principales réalisations

Après plusieurs années d'essor, la conjoncture économique ralentit en 1973, pour régresser ensuite. En 1977, le gouvernement lança une politique de lutte contre le chômage. Cette politique donna naissance à de nouvelles formes d'emplois instables, financés par l'État, et créa des emplois temporaires dans le secteur des services publics. Le système de la prépension fut généralisé et l'on étendit le travail à temps partiel.¹⁸⁹ S'ensuivit une répartition du travail en fonction des sexes.¹⁹⁰ En 1984, le journal *Het Volk* annonçait : « Cela ne va pas bien pour les femmes. Surtout en cette période où la crise touche massivement les femmes et où la révolution technologique les maintient à l'écart. »¹⁹¹ Malgré cela, Miet Smet n'eut pas le sentiment que les conseils de la Commission du Travail des Femmes étaient négligés. « Je n'ai en fait jamais eu l'impression que le ministre ou le Conseil National du Travail ait nié un avis. Nous organisons aussi régulièrement des colloques qui suscitaient toujours un grand intérêt. Même de la part des organisations sociales, car nous changions partiellement la politique sociale en vigueur dans notre pays ... Donc, avais-je le sentiment de ne pas être entendue ? Absolument pas. »¹⁹² Durant les dix années de présidence de Miet Smet, la Commission du Travail des Femmes émit une quarantaine d'avis et organisa sept journées d'étude. Voici un aperçu des réalisations que Miet Smet considère comme les plus importantes.

187 Interview, 5 mars 2009.

188 Interview, 5 mars 2009.

189 Witte et Meynen, *De geschiedenis van België na 1945*, pp. 109-110.

190 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (1998). *Rapport du Service pour l'Égalité des Chances pour les Hommes et les Femmes 1993-1997*, Bruxelles : Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail. Service pour l'Égalité des Chances, p. 14.

191 *Het Volk* (2 octobre 1984).

192 Interview, 5 mars 2009.

Le 10 février 1975, la CEE promulgua une directive qui renforçait le principe du salaire égal énoncé dans le Traité de Rome.¹⁹³ L'article 119 de ce Traité stipule que chaque État membre doit assurer et maintenir l'égalité de rémunération pour les travailleurs masculins et féminins pour un travail *égal*. La directive de 1975 renchérit en exigeant aussi un salaire égal pour un travail *de valeur égale*. Le but était de mettre un terme à la sous-évaluation des fonctions qui étaient surtout exercées par des femmes.¹⁹⁴ Le ministre de l'Emploi et du Travail Califice et le Conseil National du Travail (CNT) demandèrent à la Commission du Travail des Femmes de formuler un premier avis sur le projet de loi qui devait assurer l'exécution de la directive européenne. Mais très vite, les organisations patronales au sein de la Commission du Travail des Femmes refusèrent de discuter plus longuement du projet de loi.¹⁹⁵ Les partenaires sociaux décidèrent que l'égalité de salaire devait être réglée séparément pour chaque CCT, ce qui conduisit à la Convention Collective du Travail n° 25 du Conseil National du Travail (15 octobre 1975). Durant l'interview, Miet Smet ne se souvient pas de cette « période initiale difficile » à laquelle le président de l'ACV, Jef Houthuys, fit mention par la suite dans une lettre de recommandation.¹⁹⁶ D'autres membres de la Commission avaient été assez bien affectés par « la gifle assénée à la Commission du Travail des Femmes par le CNT et les partenaires sociaux, qui avaient rejeté sa recommandation concernant la loi Califice ». ¹⁹⁷ Quelques mois plus tard, la Commission du Travail des Femmes prit l'initiative de recommander au ministre de l'Emploi et du Travail de créer une cellule chargée d'évaluer les conventions collectives du travail existantes quant au principe du salaire égal. En conséquence, en 1989, les conventions collectives du travail ne contenaient pratiquement plus aucune discrimination directe.¹⁹⁸

Le 9 février 1976, le Conseil des Ministres et la CEE adoptèrent une nouvelle directive qui dépassait l'égalité de rémunération.¹⁹⁹ Toute forme de discrimination, tant directe qu'indirecte, était dorénavant interdite en matière d'accès au marché de l'emploi, de formation professionnelle, d'opportunités de promotion et de conditions de travail. L'avis

193 Directive concernant le rapprochement des législations des États membres ayant trait à l'application du principe de rémunération égale pour les travailleurs masculins et féminins.

194 Nelen, S. (1996). *Gelijke kansen voor mannen en vrouwen. Een beleid op weg. Analyse van het gelijke-kansenbeleid op verschillende bestuursniveaus: België en de Europese Unie*, Louvain : Katholieke Universiteit Leuven (mémoire de licence non publié), p. 15.

195 Procès-verbal de la troisième réunion de la Commission du Travail des Femmes du 28 avril 1975, n° d'inventaire 3, AVG-CARHIF/MET-SEC.

196 Lettre de J. Houthuys à Wilfried Martens, 16 juillet 1979, n° d'inventaire 1.2, Archives Miet Smet, Commission du Travail des Femmes, AVG-CARHIF.

197 Lettre de Marijke Van Hemeldonck à Miet Smet, 26 octobre 1975, n° d'inventaire 202, AVG-CARHIF/MET-SEC.

198 Paternotte, M.P. (1990). *Introduction aux avis de la Commission du Travail des Femmes : 1975-1989*, Bruxelles : Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail. Commission du Travail des Femmes, p. 92 et p. 85.

199 Directive relative au traitement égal des hommes et des femmes en termes de conditions de travail.

émis par la Commission du Travail des Femmes en exécution de cette directive fut repris presque intégralement dans la loi du 4 août 1978 (Titre V).²⁰⁰ Dans la fonction publique, cette loi mena à la suppression de nombreuses dispositions qui, par pure tradition, ne prenaient en considération que des hommes pour l'exercice de certaines professions, comme celle de pompier. Suite à la loi, la Commission du Travail des Femmes entreprit une campagne de plaintes contre les offres d'emploi discriminatoires dans la presse.²⁰¹ La loi obligeait en outre d'accorder des chances égales aux hommes et aux femmes en matière de formation professionnelle. Les arrêtés d'exécution à ce sujet se firent néanmoins attendre, si bien que la Commission du Travail des Femmes prit elle-même l'initiative de promulguer un avis. Le 26 novembre 1979, la Commission organisa une journée d'étude sur la co-éducation. Miet Smet y plaida pour la co-instruction, arguant que « l'enseignement commun était le principal moyen de donner les mêmes chances aux filles qu'aux garçons. Ceci implique que tous deux bénéficient, au sein de groupes mixtes, d'un enseignement identique, dans lequel, tant dans les branches théoriques que pratiques, ils sont orientés et accompagnés de façon égale et équivalente vers une série de valeurs. Ce faisant, ils apprennent à s'apprécier mutuellement, à travailler ensemble et à opérer, dès le plus jeune âge, une répartition égale des tâches et des responsabilités. »²⁰² La même année, la Commission du Travail des Femmes lança la campagne de sensibilisation « Rompez avec le passé et choisissez un métier d'avenir ». L'avis de la Commission du Travail des Femmes fut suivi de quelques arrêtés d'exécution et d'un Arrêté royal (29 juin 1983) établissant l'égalité d'accès à l'enseignement professionnel.²⁰³

La Commission du Travail des Femmes dut également stimuler la recherche sur le travail féminin et commanda entre autres une enquête sur le harcèlement sexuel au travail. Miet Smet avait appréhendé ce thème encore inconnu en Belgique en 1983 lors d'un voyage d'étude aux États-Unis, dont nous parlerons plus en détail ultérieurement. « *La nouveauté aura certainement été cette étude sur le harcèlement sexuel au travail. Je l'avais rapportée des États-Unis.* »²⁰⁴ « *J'y avais entendu parler de « sexual harassment » et je me suis dit : cela existe chez nous aussi, sur le lieu de travail. Tout le monde le sait. (...) Mais c'était alors un problème très difficile à aborder car, dans un certain sens, c'était considéré comme une évidence.* »²⁰⁵ Le harcèlement sexuel englobe toute une série de comportements, allant des remarques ambiguës

200 Loi du 4 août 1978 de réorientation économique (M.B. 17 août 1978). Titre V : Egalité de traitement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les conditions de travail et l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, ainsi que l'accès à une profession indépendante.

201 Pernot, A., *De Commissie Vrouwenarbeid*, p 6, n° d'inventaire 203, AVG-CARHIF/MET-SEC.

202 Introduction par Miet Smet, « Coëducatie als middel om de gelijke kansen tussen mannen en vrouwen te bevorderen », Rapport d'une journée d'étude du 26 novembre 1979, *Cahiers de la Commission du Travail des Femmes* (juin 1980), p. 12.

203 Paternotte, *Introduction aux avis de la Commission du Travail des Femmes*, p. 61.

204 Interview, 5 mars 2009.

205 Interview, 5 février 2009.

sur l'apparence, des remarques sexistes et des attouchements, jusqu'au viol. Le mois d'octobre 1984 marqua le début d'une enquête nationale écrite dirigée par An Hermans de la Katholieke Universiteit Leuven pour la Flandre ; Ada Garcia de l'Université Catholique de Louvain mena l'enquête en Wallonie. Une étude de cas basée sur des interviews compléta l'enquête.²⁰⁶ D'après les résultats, 41% des femmes interrogées et 21% des hommes interrogés avaient été confrontés dans leur propre environnement de travail à des situations indésirables à caractère sexuel.²⁰⁷ Sur la base de cette enquête, Miet Smet entreprit une campagne de sensibilisation quelques années plus tard, alors qu'elle était secrétaire d'état.

Chambre des Représentants (1978-1985) : attention, Messieurs les législateurs !

En tant que parlementaire également, Miet Smet s'est investie dans l'égalité des droits dès son accession le 17 décembre 1978. En décembre 1979, elle introduisit une proposition de loi concernant l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans la sécurité sociale. Le système belge de la sécurité sociale reflétait en effet toujours l'idéal citoyen du ménage dans lequel l'homme était soutien de famille et la femme restait à la maison pour le ménage. En vertu de ce système, la femme mariée pouvait uniquement acquérir des droits par le biais de son époux, et on parlait dans ce cas de droits « dérivés ». *Vrouw en Maatschappij* plaidait

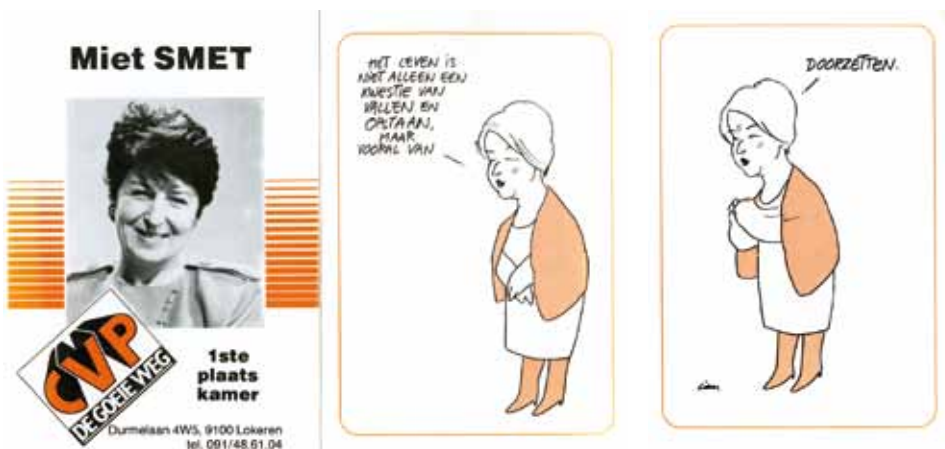


Illustration n° 11. Matériel destiné à la campagne, 1986 (« La vie n'est pas seulement une question de tomber et se relever, mais plutôt de... persévérer. »)

206 *De Standaard* (26 juillet 1984).

207 Smet, M. (1986). *Toelichting beleid van mevrouw Miet Smet inzake maatschappelijke emancipatie van de vrouw*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, p. 16.

déjà, depuis la journée portes ouvertes du parti de juin 1974, pour l'individualisation des droits à la sécurité sociale. La Commission du Travail des Femmes s'occupa également de cette question et publia le 18 octobre 1978 un rapport révélant que la discrimination dans la sécurité sociale concernait également d'autres pays européens. Le 19 décembre 1978, la Communauté Européenne promulgua une directive visant à supprimer progressivement ces discriminations.²⁰⁸ Se servant de cette directive comme moyen de pression et avec l'appui de l'ACW, Miet Smet introduisit sa proposition de loi. Elle exigeait que la pension de ménage existante s'applique non seulement au travailleur, mais aussi à la travailleuse. La pension de survie, un droit exclusif réservé à la veuve, devait également être attribué au veuf. Le concept de « chef de famille » devait désormais faire référence aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Tout comme la femme, l'homme devait aussi avoir la possibilité de garder ses droits à la sécurité sociale en cas de congé parental. Enfin, il fallait accorder une pension de retraite équivalente aux hommes et aux femmes isolé(e)s.²⁰⁹

Le 23 février 1982, Miet Smet introduisit avec Léon Remacle (PSC) une proposition de loi visant à modifier certaines dispositions relatives au viol. Cette initiative faisait suite au changement de conceptions sociales concernant le viol et l'attitude vis-à-vis de la victime. La proposition de loi voulait dans un premier temps élargir la définition de viol au-delà de l'interprétation qui lui avait été donnée jusque là dans la jurisprudence. Le viol devait signifier davantage que les relations sexuelles auxquelles une femme était contrainte par un homme. De plus, le champ d'application du crime qu'était le viol s'arrêtait au seuil de l'habitation conjugale : un viol ne pouvait soi-disant pas avoir lieu au sein du mariage, vu que la femme mariée devait toujours être à la disposition de son époux. Sur la base de la nouvelle définition, d'autres actes qui étaient aussi blessants pour la victime, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, pourraient être pénalisés de la même manière. L'accent était surtout placé sur l'absence de consentement de la victime, ce qui rendait le viol entre époux punissable.²¹⁰ « *Remacle était l'initiateur et l'idée lui avait elle-même été soumise par un groupe qui était actif en la matière* », commente Miet Smet.²¹¹ Elle fait sans doute allusion au Centre National de Criminologie et de Criminalistique qui avait mené une enquête en 1979 sur le viol. L'opinion publique était en effet secouée depuis quelques années par l'augmentation du nombre de viols. L'étude révéla en outre que le nombre de cas dont la police et le tribunal étaient informés était nettement inférieur au nombre de crimes effectivement commis.²¹² « *Quand Remacle est devenu président de la Commission de la Justice, il a estimé qu'il ne*

208 Directive concernant l'exécution progressive du principe d'égalité de traitement des hommes et des femmes dans le domaine de la sécurité sociale.

209 *De Volksmacht* (18 janvier 1980) ; *Het Vrije Waastland* (11 janvier 1980).

210 Rapport au nom de la Commission de la Justice, pièce n° 702/4, 1988-1989.

211 Interview, 22 avril 2009.

212 Séance de la Chambre 1981-1982, pièce n° 166/1.

pouvait plus défendre lui-même la proposition de loi. J'étais déjà cosignataire à l'époque. J'ai donc pris le relais et j'ai poursuivi le combat pour faire passer cette loi. C'était un combat difficile. Pour commencer : la définition de viol. Cela a été toute une comédie ! J'avais rédigé une définition exhaustive impliquant toutes les formes possibles de viol. Même le viol avec un bâton, un fusil, anal, oral, ... bref, tout. Les représentants de la Chambre ont estimé que la définition manquait de précision. Ils ont donc tout résumé dans une nouvelle définition. Et les sénateurs, je pense que c'était encore l'époque où il fallait avoir 40 ans pour être élu sénateur, quand ils ont reçu la définition, ils ont réclamé : « Mais ce texte, nous n'osons presque pas le lire. » Ils considéraient cela comme de la pornographie. Et ils ont finalement repris ma définition. Qui était exhaustive, sans être très explicite. »²¹³ Le Sénat choisit effectivement de remplacer la définition de la Chambre²¹⁴ par : « Le viol se définit comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit commis sur une personne qui n'y consent pas. » Non seulement parce que cette définition décrivait plus clairement le concept de viol, indépendamment des moyens utilisés, mais aussi parce que la formulation était plus « propre ».²¹⁵ Après une longue discussion, la Chambre finit par accepter également cette définition. Sept ans après l'introduction du projet de loi, la « Loi modifiant certaines dispositions relatives au crime de viol » fut adoptée.²¹⁶

213 Interview, 22 avril 2009. La proposition de loi introduite par Remacle et Smet stipulait comme définition : « Le viol est tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur une personne qui n'y consent pas. »

214 La Commission de la Justice de la Chambre stipulait : « Le viol est tout acte de pénétration génitale commis avec l'organe génital ou n'importe quel objet, et tout acte par lequel l'organe génital est introduit dans la bouche ou dans l'anus, imposé par l'usage de la violence ou d'une menace sérieuse ou en abusant de l'état physique ou mental de la victime. »

215 Séance du Sénat du 7 mars 1985, pièce 306/2-3, 1981-1982.

216 Vote à la Chambre du 27 avril 1989 et vote au Sénat le 22 juin 1989 de la Loi du 4 juillet 1989 modifiant certaines dispositions relatives au crime de viol (M.B. 18 juillet 1989).

Chapitre 3



Quatorze ans de politique de l'égalité des chances

**Du rôle de chien dans un jeu de
quilles à la fonction de ministre à
part entière**

Miet Smet déterminera la politique fédérale de l'égalité des chances pendant quatorze ans. En 1985, quand elle est arrivée au gouvernement en tant que secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, l'émanicipation était un nouveau domaine politique qui devait être entièrement développé du point de vue de sa structure et de son contenu. Au cours de l'interview, Miet Smet insiste sur l'importance de son bagage de militante féministe. En tant que membre du VOK et ancienne présidente de *Vrouw en Maatschappij* et de la Commission du travail des femmes, elle s'était déjà familiarisée aux problématiques féminines, ce qui lui a permis de savoir précisément ce qu'il faudrait faire si elle entrait au gouvernement. Les contacts qu'elle a entretenus avec le « *Wonderbureau* » ont également été d'une valeur inestimable : « *Jean-Luc [Dehaene] et Wilfried [Martens] ont toujours été mes deux grands piliers. Également en tant que premiers ministres. Quand je proposais quelque chose pour les femmes, ils me soutenaient.* »²¹⁷

Miet Smet a immédiatement compris qu'il lui fallait du pouvoir pour défendre l'égalité des chances : comme secrétaire d'état, puis comme ministre chargée de l'Égalité des Chances, elle a toujours combiné plusieurs domaines politiques. « *L'Égalité des Chances entre hommes et femmes a été la compétence la plus difficile dont j'aie eu la charge.* »²¹⁸ « *En tant que responsable politique de l'émanicipation, vous êtes la partie demandeuse, celle qui scie les autres, même par rapport à vos propres collègues. Vous devez aussi pouvoir jouer un autre rôle. Pouvoir donner et prendre. C'est pourquoi j'ai toujours combiné deux fonctions. Dès le début, j'ai dit que je ne voulais pas de l'émanicipation seule. J'ai parfois utilisé mes autres fonctions pour exercer un effet de levier.* »²¹⁹

Développement des structures de l'égalité des chances en Belgique

La politique d'émanicipation a vu le jour en Belgique au cours de la période 1974-1984. Des groupes de femmes au sein des partis politiques, comme *Vrouw en Maatschappij*, les *PVV-Vrouwen* et les *Socialistische Vrouwen*, ont mis la problématique de l'émanicipation à l'agenda politique et des commissions consultatives institutionnalisées, comme la Commission du Travail des femmes, ont été chargées de se pencher sur la problématique de l'inégalité des chances entre les hommes et les femmes. Au sein du mouvement féministe autonome, des groupes comme, entre autres, le *Pluralistische Aktiegroep voor Gelijke Rechten van Man en Vrouw* et le *Vrouwen Overleg Komitee*, militaient en faveur d'un responsable de l'émanicipation au niveau du gouvernement.

217 Interview, 5 février 2009.

218 Interview avec Miet Smet, *Gelijkekansennieuwsbrief* (3), décembre 1999.

219 Interview avec Miet Smet, dans : Bonneure, *Markante Vrouwen*, p. 7.

Ce qu'ils ont obtenu en novembre 1985 quand Miet Smet est devenue secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale. Elle était à la fois responsable de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté, de la problématique des réfugiés, ainsi que de l'émancipation de la femme. En mars 1992, avec la désignation de Miet Smet comme ministre de l'Emploi et du Travail et de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes, le secrétariat d'état à l'Émancipation Sociale est devenu un ministère.

Amorce d'égalité de traitement : les précurseurs

Outre la Commission du travail des femmes, dont Miet Smet a été présidente et que nous avons abordée dans le premier chapitre, une Commission consultative pour le statut de la femme a été fondée en 1975 au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement. À l'occasion de l'Année internationale de la femme, cette commission a été chargée de donner des avis au ministre sur les accords internationaux qui concernaient les femmes. Ses moyens logistiques et financiers étaient cependant restreints. De plus, il existait une commission néerlandophone et une commission francophone chargées toutes deux de l'égalité des chances entre les garçons et les filles dans l'enseignement. Ces commissions avaient été créées par le Ministère de l'Éducation et le *Ministerie van Onderwijs*, respectivement en 1979 et 1980. Elles devaient veiller à la mixité de l'enseignement, au changement de mentalité, à la diversité des choix d'études et au recyclage des enseignants. En 1984, le Ministère de la Fonction Publique a chargé une commission consultative de suivre des différends en matière d'égalité de traitement des hommes et des femmes dans les services publics et, en 1985, le Ministère de la Prévoyance Sociale a fondé une Commission du Travail familial chargée de rendre des avis relatifs au travail familial.

Parallèlement à ces commissions consultatives, il existait depuis 1980 le Comité ministériel pour le statut de la femme. Ce comité se penchait sur les problèmes liés à la situation des femmes dans la société et devait prendre des mesures pour assurer une égalité totale de traitement entre les hommes et les femmes. Il était présidé par le premier ministre et disposait d'un pouvoir de décision. À l'origine, les dossiers de ce comité étaient préparés par une cellule composée de deux conseillers membres du cabinet du premier ministre. Par la suite, la préparation du Comité ministériel pour le statut de la femme a fait partie des tâches du secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale.²²⁰

Secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale

« On a lentement commencé à élaborer des structures : la Commission du Travail des femmes, une commission auprès du premier ministre, la commission chargée de préparer les Conférences

220 Smet, M. (1986). *Vrouwen in de politiek : aanzet tot gelijke behandeling*, Bruxelles (dossier de presse), pp. 2-5.

mondiales, etc. Mais toutes ces structures dépendaient toujours d'un ministre sans jamais constituer un ministère indépendant. En outre, les organisations de femmes demandaient depuis très longtemps déjà à avoir un ministre indépendant », déclare Miet Smet.²²¹ Netty Sanders du PAG a ainsi écrit une lettre à Wilfried Martens en octobre 1974 dans laquelle elle lui demande de fonder un secrétariat d'État pour les femmes. Bien que le premier ministre soit ouvert au projet, sa réponse s'est faite attentiste : « Comme vous le savez certainement, le CVP s'intéresse énormément à la problématique de l'intégration de la femme. (...) Le Bureau national du parti et le Conseil national du parti abordent régulièrement les problèmes des femmes. (...) J'estime personnellement qu'un secrétariat d'État pour les femmes offre davantage de possibilités pour parvenir à coordonner les problèmes et pour inciter les différents acteurs à trouver des solutions. Il me semble également important de suivre de près les résultats qu'atteindra en France le premier secrétariat d'État de la femme. Cette expérience pourra ensuite nous servir d'exemple pour une éventuelle initiative similaire en Belgique. »²²²

Dix ans plus tard, en 1984, la Journée annuelle des femmes du *Vrouwen Overleg Komitee* (le 11 novembre 1984) a été essentiellement consacrée au thème de l'exigence d'une politique d'émancipation à part entière. Le VOK s'inspirait de la France, mais aussi des Pays-Bas et des Femmes du Labour britannique. Leona Detiège (SP), Nelly Maes (VU) et Annemie Neyts (PVV) soutenaient la revendication du VOK. Les femmes du CVP, et donc Miet Smet, n'étaient pas présentes. En vue des élections législatives du 13 octobre 1985, le VOK a demandé à s'entretenir avec les présidents de parti. Seuls le *Socialistische Partij* et la *Volksunie* ont explicitement intégré l'exigence d'avoir un ministre de l'Émancipation dans leur programme. *Vrouw en Maatschappij* ne soutenait cette revendication que si ce poste pouvait être combiné avec un autre portefeuille ministériel, de préférence un portefeuille permettant au ministre de l'Émancipation de siéger dans le cabinet restreint.²²³ Toujours en 1985, le VOK a mené une action « cartes postales » avec pour slogan : « *Een minister van Emancipatiezaken of we gaan de Wetstraat kraken* » (« Un ministre de l'Émancipation ou nous occupons la rue de la Loi »).²²⁴

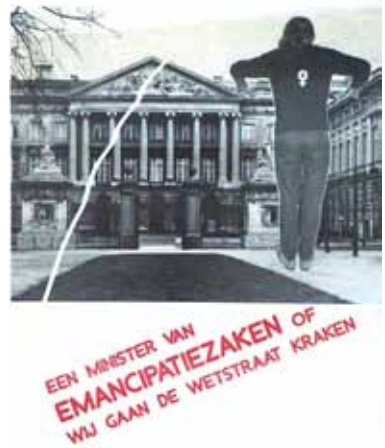


Illustration n° 12. Affiche de la campagne du VOK en faveur d'un ministre de l'Émancipation, 1985

221 Interview, 5 mars 2009.

222 Lettre de Wilfried Martens à Netty Sanders, le 2 octobre 1974, correspondance Miet Smet, dossier 23/3, Archives IPOVO.

223 *De Morgen* (9 octobre 1985).

224 Van Mechelen, R. (1996). *De meerderheid. Een minderheid. De vrouwenbeweging in Vlaanderen: feiten, herinneringen en bedenkingen omtrent de tweede golf*, Louvain : Van Halewyck, p. 50.



Illustration n° 13. Les quatre femmes siégeant au sein du gouvernement Martens VIII en 1988 : de gauche à droite, Leona Detiège, Paula D'Hondt, Miet Smet et Anne-Marie Lizin

Entre-temps, Freddy Willockx (SP) et Miet Smet s'affrontaient à Saint-Nicolas. Willockx se présentait aux électeurs non pas comme candidat à la Chambre mais comme candidat au gouvernement. Sur ses affiches, on pouvait lire le slogan : « *Wij willen onze minister terug* » (« Nous voulons le retour de notre ministre »). Lors d'un barbecue organisé par Miet Smet sous le slogan « *Het Waasland wil een andere minister* » (« Le Pays de Waas veut un autre ministre »), Wilfried Martens a laissé échapper devant un public venu en masse que, si un ministre devait venir du Pays de Waas, le mieux serait que ce soit une femme du CVP.²²⁵ Le 28 novembre 1985, Miet Smet a été nommée secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale au sein du gouvernement Martens VI, une coalition réunissant le CVP-PSC et le PVV-PRL. Elle était responsable de plusieurs domaines politiques. Selon une interview réalisée en 1986, elle aspirait précisément à cette situation – dans le prolongement du point de vue défendu en la matière par *Vrouw en Maatschappij* – : « *Lors de la formation du cabinet, j'ai clairement fait savoir que, s'il devait y avoir un ministère chargé de l'émanicipation de la femme et que je pouvais prétendre à m'en charger, je voulais*

225 *De Standaard* (29 septembre 1985) ; Interview, 1^{er} avril 2009.

encore avoir autre chose en plus. N'avoir que le Ministère de l'Émancipation de la Femme, c'est un rôle assez ingrat d'un point de vue politique. »²²⁶ Elle a dû se contenter d'une fonction de secrétaire d'état, rattachée à un ministre et en bas de la hiérarchie au sein du gouvernement. Miet Smet s'est vu attribuer un étage dans le même bâtiment que son ministre de tutelle, à savoir Jean-Luc Dehaene, responsable des Affaires sociales. Elle y côtoyait Wivina Demeester, secrétaire d'état à la Santé Publique et à la Politique des Handicapés, et Paula D'Hondt, secrétaire d'état aux Postes, Télégraphes et Téléphones. « *Nous étions trois femmes et Dehaene. Jean-Luc disait toujours : « Voici mon poulailler ! ». Mais il ne se mêlait pas de notre politique.* »²²⁷

Miet Smet a dû partir de rien : il n'y avait ni meubles ni personnel. Jean-Luc Dehaene lui a conseillé Michel Vanholder comme chef de cabinet. Celui-ci est devenu responsable de l'ensemble du cabinet. John Huylebroeck, qui disposait déjà d'une certaine expérience au sein d'un cabinet et qui connaissait le thème de l'environnement, est devenu adjoint à l'Environnement. Jo Monballyu, issue du Conseil national du travail, est devenue adjointe à l'Émancipation de la femme. Miet Smet a choisi Monique Denhaen comme attachée de presse. Celle-ci lui a, à son tour, conseillé quelques collaborateurs et le cabinet s'est ainsi progressivement rempli.²²⁸ « *J'ai moi-même composé mon cabinet. Personne d'autre ne s'en est mêlé. Les gens chargés de l'environnement avaient pour la plupart déjà travaillé dans des cabinets et ils sont venus se présenter spontanément. Pour les femmes, j'ai dû tout composer moi-même, de A à Z, parce qu'il n'y avait encore jamais eu de compétence ministérielle relative aux femmes.* »²²⁹ Miet Smet a également joui d'une grande liberté en matière de budget : « *Le volet « Femmes » constituait une nouvelle matière. J'ai reçu un budget déterminé et j'ai pu en faire ce que je voulais. Et cela m'a suffi parce que je n'avais pas de dépenses fixes. Tout était facultatif. J'ai pu entièrement consacrer mon budget à la promotion de la femme : pour assurer des publications, pour sensibiliser des entreprises menant des actions positives et les soutenir dans leur démarche. Je n'ai jamais eu de difficultés financières au niveau du volet « Femmes ».* »²³⁰ En ce qui concerne le soutien logistique, la secrétaire d'état a été secondée dès le 1^{er} septembre 1987 par le Service de l'Émancipation sociale avec une équipe provisoire de dix membres. L'arrêté royal du 27 octobre 1987, publié au *Moniteur belge* le 10 novembre 1987, prévoyait un régime de subventions de projets en matière d'émancipation sociale de la femme.²³¹ Ce régime existe encore et dépend désormais de la compétence de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

226 Interview met Miet Smet, dans : *Opzij* (novembre 1986).

227 Interview, 1^{er} avril 2009.

228 Interview, 1^{er} avril 2009.

229 Interview, 22 avril 2009.

230 Interview, 22 avril 2009.

231 Smet, M. (1995). *Tien jaar beleid*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, p. 19.

Bien que Miet Smet ait disposé d'une certaine expérience dans les domaines politiques qui lui ont été attribués, elle a également eu quelques surprises. « *J'ai reçu l'environnement et l'émancipation sociale. J'ai ensuite dû examiner ce que recouvrait exactement l'émancipation sociale. C'était l'émancipation de la femme et les CPAS. Mais comme les CPAS versaient encore à l'époque un minimum vital aux réfugiés politiques, j'ai vu débarquer chez moi tout le groupe des réfugiés politiques. Aucun accueil officiel n'avait encore été prévu pour eux. Et c'est ainsi que l'accueil des réfugiés politiques s'est retrouvé dans mon portefeuille.* »²³² Miet Smet se consacrait déjà à l'environnement et à l'émancipation des femmes depuis des années et la problématique de la pauvreté ne lui était pas non plus étrangère. « *Chez moi, il y avait un fil rouge : l'aménagement du territoire, la politique foncière, l'environnement. Qui n'en était qu'à ses balbutiements à l'époque. L'émancipation de la femme était aussi une étape logique. Je m'en occupais déjà depuis longtemps. Et puis la pauvreté. Mon père avait été longtemps président de la CAP et j'avais fait des études d'assistante sociale. C'est ainsi que je suis devenue responsable du CPAS et de la problématique de la pauvreté qui en découle. Les réfugiés politiques : je ne m'en étais jamais chargée auparavant. Ils sont cependant devenus l'un de mes dossiers les plus importants à l'époque.* »²³³ Miet Smet a immédiatement été confrontée à un afflux considérable de réfugiés politiques qui ne disposaient d'aucun lieu d'accueil. Elle a soulevé le problème en Conseil des Ministres et celui-ci a finalement décidé de mettre à sa disposition le Petit-Château, qui dépendait de la Défense. Les jeunes gens soumis à l'obligation du service actif y passaient auparavant trois jours avant d'entrer dans l'armée. D'un point de vue logistique, l'aménagement du Petit-Château en centre d'accueil n'était pas une mince affaire. Il fallait tout y amener : du mobilier, du personnel et des médecins. Miet Smet a ensuite décidé de répartir les réfugiés à travers toute la Belgique de manière à limiter la concentration urbaine. Cela a soulevé un grand nombre de protestations en raison de la peur de « l'étranger ». Dans les années quatre-vingt, peu de Belges avaient en effet l'habitude de côtoyer des gens d'une autre origine ethnique que la leur. Le problème des réfugiés s'est aggravé jusqu'à devenir un sujet brûlant, perturbant gravement l'opinion publique. « *Ce dossier a en effet constitué une lourde tâche dont personne n'avait pensé qu'elle ferait partie de mon portefeuille.* »²³⁴

Bien que la combinaison des différents domaines politiques n'ait pas posé de problème à Miet Smet, elle a inquiété le mouvement féministe. Le VOK a réagi avec une certaine méfiance : « *Que demandions-nous ? Un ministère à part entière. Que recevons-nous ? Une « cellule Femmes », parallèlement, entre autres, à une « cellule Pauvreté », le tout dépendant d'une compétence à mi-temps appelé l' « Émancipation sociale ».* L'heure est

232 Interview, 1^{er} avril 2009.

233 Interview, 1^{er} avril 2009.

234 Interview, 1^{er} avril 2009.

désormais à la méfiance. »²³⁵ En y repensant, Miet Smet minimise cette inquiétude : « *J'ai consacré suffisamment de temps aux femmes. Cela n'a pas posé le moindre problème. J'avais conçu mon cabinet de manière à avoir des gens qui se consacraient spécifiquement à l'environnement, d'autres aux CPAS, d'autres encore aux réfugiés et d'autres enfin aux femmes.* »²³⁶

Le VOK s'inquiétait du regroupement des différentes compétences, mais aussi de la politique gouvernementale de l'époque : « C'est précisément pendant la législature où quelqu'un a été nommé pour la première fois responsable de l'émancipation de la femme qu'on a mené une politique vraiment défavorable à la femme. Dans sa déclaration, le gouvernement a évité l'avortement et on a convaincu les femmes d'aller travailler à temps partiel ou en tout cas « de manière plus flexible ». »²³⁷ Le VOK doutait également de la combativité de Miet Smet vu que « le secrétariat d'État » avait été annexé au Ministère des Affaires Sociales, surtout connu pour ses mesures d'économies. Le 6 janvier 1986, le VOK a remis à Miet Smet un épais cahier de revendications accompagné d'une galette des Rois en forme de symbole féminin surmontée du slogan : « *Miet Smet heeft een boontje voor de vrouw.* » (« Miet Smet en pince pour les femmes », avec un jeu de mots sur le terme « *boontje* », qui signifie « fève »).²³⁸ Les femmes socialistes étaient également préoccupées par ce qu'elles ont appelé les mesures anti-émancipation du gouvernement. Les *ABVV-vrouwen*, le *coöperatieve vrouwenbeweging*, les *Socialistisch Vooruitziende Vrouwen* et les *Socialistische Vrouwen* se sont dès lors unies en un front des femmes socialistes. En mars 1986, elles ont également transmis à Miet Smet un cahier de revendications dans l'espoir de pouvoir encore infléchir les mesures gouvernementales défavorables aux femmes.²³⁹

De très nombreuses organisations de femmes ont demandé à avoir un instrument qui contribue à déterminer la politique d'émancipation. Miet Smet estimait également qu'il était important de maintenir le contact avec le quotidien du mouvement féministe. C'est pourquoi elle a fondé le 31 octobre 1986 le Conseil d'émancipation de la femme. Ce comité consultatif était composé de manière pluraliste de membres d'organisations de femmes. Y étaient donc représentés à la fois les *Katholieke Arbeidersvrouwen* (KAV) et le *Christelijke Beweging voor Vrouwen uit de Middengroepen* (CBVM), mais aussi le VOK et la branche néerlandophone du Conseil des femmes. Le Conseil d'émancipation de la femme a reçu pour mission de formuler des avis sur « tout ce qui concernait directement ou indirectement l'émancipation sociale de la femme ». Cela signifiait concrètement qu'il devait formuler des

235 Van Mechelen, *De meerderheid. Een minderheid*, p. 51.

236 Interview, 22 avril 2009.

237 Van Mechelen, *De meerderheid. Een minderheid*, p. 51.

238 VOK (1997). *VOK-jaarboek. 25 Vrouwendagen in beelden en woorden*, Bruxelles : VOK, p. 63.

239 *De Morgen* (9 octobre 1985).

avis sur les propositions politiques qui lui étaient présentées. De plus, le conseil fonctionnait comme une plate-forme de concertation où s'échangeaient les idées relatives à la situation du mouvement d'émancipation, aux points difficiles, aux attentes et aux stratégies à suivre.²⁴⁰ Le terrain d'action et le potentiel du secrétaire d'état et du Conseil d'émancipation de la femme étaient significativement plus importants que les anciennes structures d'égalité des chances. Le Conseil d'émancipation de la femme ne pouvait cependant pas agir de manière indépendante : ses avis ne pouvaient être communiqués qu'après avoir été approuvés par Miet Smet ou Jean-Luc Dehaene.²⁴¹

Ministre de l'Emploi et du Travail et de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes

Le 7 mars 1992, Miet Smet est devenue ministre de l'Emploi et du Travail et de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes au sein du gouvernement Dehaene 1^{er}, réunissant CVP-PSC et SP-PS. Dès ce moment, la structure de l'égalité des chances s'est située au niveau ministériel. Selon Miet Smet, cette différence a eu un impact important : « *Tout d'abord parce que je disposais d'une compétence importante. J'étais la première femme ministre du Travail. C'était une compétence très importante. Surtout en période de crise. Ensuite parce que j'étais membre à part entière du gouvernement. En tant que secrétaire d'état, j'étais sous-ministre, je pouvais uniquement participer au Conseil des Ministres si celui-ci abordait ma compétence. En outre, nous étions très nombreux dans ces gouvernements, nous ne nous retrouvions donc jamais au sein de petits groupes dont les membres auraient pu s'épauler. J'arrivais chaque fois au milieu d'une réunion qui durait déjà depuis un petit temps. Et c'est ainsi que sont nées certaines affinités entre nous. J'arrivais là avec mon dossier et je me sentais parfois comme un chien dans un jeu de quilles. Ce n'est pas pareil quand on est ministre. On est alors membre à part entière du gouvernement et on est responsable d'un ministère important. Et on occupe également un poste où l'on peut donner et recevoir. Nous étions à l'époque un groupe restreint de ministres et, le vendredi, nous partions à Val-Duchesse. Et je dois être honnête : nous formions un chouette groupe et nous nous entendions bien. Ce qui ne nous empêchait pas d'avoir parfois de violentes querelles.* »²⁴²

Miet Smet trouvait aussi que la nouvelle combinaison de ses domaines politiques constituait un atout : « *L'avantage de l'Emploi et du Travail et de l'Égalité des chances, c'est que ces deux compétences sont intimement liées. En effet, le domaine du travail est très important*

240 Conseil d'émancipation (1990). *Femmes et hommes : inventons l'égalité*, Bruxelles : Conseil d'émancipation.

241 Celis, K. et P. Meier (2006). *De macht van het geslacht. Gender, politiek en beleid in België*, Louvain : Acco, p. 88.

242 Interview, 22 avril 2009.

pour les femmes. L'avantage était également que l'administration des femmes faisait partie du Travail. »²⁴³ Le Service de l'Émancipation Sociale a en effet fusionné en 1993 avec le secrétariat de la Commission du travail des femmes pour former le Service égalité des chances entre les hommes et les femmes qui a été intégré dans le Ministère de l'Emploi et du Travail. La même année, le Conseil d'émancipation de la femme et la Commission du Travail des femmes ont également fusionné pour former le Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes. Ce comité consultatif, qui existe encore aujourd'hui, doit contribuer à l'élimination de toutes les discriminations directes et indirectes entre les hommes et les femmes et à la concrétisation de leur égalité de fait. Miet Smet a composé le Conseil en sélectionnant des représentants, entre autres, des partenaires sociaux, des partis politiques, des organisations familiales, des organisations de femmes et du Ministère de l'Intérieur. Contrairement aux commissions consultatives antérieures, le Conseil pouvait formuler de sa propre initiative des avis non contraignants pour d'autres ministères et d'autres organismes. La structure de l'égalité des chances aurait dû fonctionner de la sorte en 1999. Cette année-là, les démocrates chrétiens ont perdu les élections et ils n'ont plus fait partie de la coalition gouvernementale. Avec le départ de Miet Smet du gouvernement, on a commencé par « oublier » de maintenir un Ministère pour l'Égalité des Chances. Le mouvement féministe a protesté et l'Égalité des chances a été ajoutée au portefeuille ministériel de l'Emploi et du Travail de Laurette Onkelinx (PS). Cette dernière a décidé de fonder l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes en application de la réglementation européenne.²⁴⁴ L'Institut, inauguré en 2003, a absorbé l'ensemble des compétences du Service égalité des chances du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail.²⁴⁵

Réalisations politiques sur le plan du contenu

De 1985 à 1999, Miet Smet a donc fait partie du gouvernement, où elle a exercé une fonction dirigeante. En d'autres termes, elle a eu la possibilité de prendre, au niveau du gouvernement, des mesures destinées à lutter contre des problèmes auxquels elle était confrontée depuis des années. « Vous avez soudainement la possibilité de faire ce qui, selon vous, aurait déjà dû être fait depuis longtemps. »²⁴⁶ Elle insiste à plusieurs reprises sur l'importance de l'expérience qu'elle avait acquise. « Je faisais partie du mouvement féministe des années soixante-dix et j'avais énormément parlé avec tous les groupes de femmes. En outre, chez Vrouw en Maatschappij, nous avons mené de nombreuses études et publié beaucoup de brochures. Je connaissais également les problèmes grâce à la Commission du Travail des Femmes et au

243 Interview, 22 avril 2009.

244 Loi du 16 décembre 2002 portant création de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (M.B. 31 décembre 2002).

245 Smet, *Tien jaar beleid*, pp. 19-20 ; Celis et Meier, *De macht van het geslacht*, pp. 88-89.

246 Interview, 1^{er} avril 2009.

Vrouwen Overleg Komitee (VOK). Je savais ce qui n'allait pas parce j'avais baigné dans ce domaine. Je pense que la difficulté de mes prédécesseurs a été qu'ils n'y avaient pas baigné et qu'il leur était donc plus difficile de détecter où se situaient les problèmes. Quand on débute comme ministre ou comme secrétaire d'état, on doit savoir ce qu'on veut faire. Personne n'est jamais venu me dire ce que j'avais à faire. Il faut le savoir soi-même. »²⁴⁷

L'application du principe de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est un vaste domaine. Miet Smet a donc dû aussi déterminer des priorités dans l'élaboration de sa politique d'émancipation : *« J'ai défini trois axes : les femmes et le processus décisionnel, les femmes et la violence et les femmes dans la vie socio-économique. Pourquoi ces priorités ? Le processus décisionnel est le domaine par excellence où l'inégalité entre hommes et femmes se manifeste le plus. Comme la participation au processus décisionnel constitue un moyen de pouvoir exercer une influence sur d'autres domaines dans la société, la politique d'émancipation doit encourager la participation accrue des femmes dans les organes décisionnels. La violence et les violences sexuelles à l'égard des femmes et des filles se manifestent sous différentes formes. Il est frappant de remarquer que dans tous ces cas de violence, les femmes voient leur liberté et leur autonomie réduites. La violence maintient le rapport de force inégal entre les hommes et les femmes. Il faut donc mettre en place une politique visant à prévenir et à lutter contre la violence et les violences sexuelles à l'égard des femmes. La vie socio-économique est importante parce qu'une politique axée sur l'émancipation part du principe que chaque homme et chaque femme doivent avoir la possibilité de fonder une existence autonome. L'indépendance économique constitue souvent une condition essentielle pour pouvoir se réaliser à d'autres niveaux de la vie en société. »²⁴⁸*

L'intégration des femmes dans la vie socio-économique, la promotion de la participation des femmes à tous les niveaux décisionnels et la lutte contre la violence à l'égard des femmes ont constitué dès le début les trois piliers de la politique de l'égalité des chances de Miet Smet et devaient le rester. Elle se concentrait déjà sur les deux premiers thèmes depuis une dizaine d'années en tant que présidente de la Commission du travail des femmes et de *Vrouw en Maatschappij*. La lutte contre la violence à l'égard des femmes était une matière entièrement nouvelle. Miet Smet a levé le tabou qui pesait sur cette thématique et elle l'a mise à l'agenda politique. Il ressort des interviews que ce sujet l'a profondément marquée. Elle est du reste particulièrement fière de la loi sur les quotas et de la maison des femmes « Amazone ».

247 Interview, 22 avril 2009.

248 Discours de Miet Smet, secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, le 12 mars 1987, groupe de travail « *Vrouw en Maatschappij* » Mechelen-Duffel, Partie : Émancipation de la femme et emploi, 42.3, Archives du cabinet de Miet Smet.

L'intégration des femmes dans la vie socio-économique

Miet Smet se concentrait sur cette thématique depuis des années : il s'agit de l'un des thèmes sur lesquels elle s'est penchée lors de son premier voyage d'études aux États-Unis en 1976 et, en tant que présidente de la Commission du travail des femmes, elle en maîtrisait les aspects techniques. Elle y a également consacré une large partie de sa politique gouvernementale : « *En ce qui concerne le travail, j'ai fait quasi tout ce qui était possible parce qu'il s'agit du seul moyen d'acquérir de l'autonomie* », conclut-elle lors d'une interview.²⁴⁹

Miet Smet a inscrit sa politique dans le contexte social mondial et dans le cadre des évolutions qui se sont produites sur le marché du travail. Elle a constaté que l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail n'allait pas de pair avec l'amélioration qualitative de leur position. Les femmes se retrouvaient principalement dans le secteur tertiaire, essentiellement dans un nombre limité de professions liées aux services et à l'administration (ségrégation horizontale) et elles



Illustration n° 14. Visite d'une école lors de la campagne « Prépare ton avenir dès à présent », 1987

n'accédaient que dans une faible mesure à des fonctions dirigeantes (ségrégation verticale). À la fin des années 80, le taux de chômage parmi les femmes était deux fois plus élevé que parmi les hommes et 23 % des femmes travaillaient à temps partiel pour seulement 2 % des hommes. Corollaire de l'évolution technologique, le besoin en travailleurs hautement qualifiés s'est accru, essentiellement dans les domaines techniques. Cette évolution a engendré un certain nombre de problèmes, principalement pour les femmes, en raison de l'inadéquation entre l'enseignement et la formation d'une part et le marché du travail d'autre part. Miet Smet a estimé que le monde enseignant et le monde du travail devaient s'adapter à l'entrée sur le marché du travail d'un nombre plus important de femmes et elle a développé plusieurs initiatives dans ce sens.²⁵⁰

Un enseignement qui brise les rôles

Bien que les filles aient rattrapé leur retard quantitatif dans l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire, une répartition des rôles plus ou moins traditionnelle subsistait

249 Interview, 1^{er} avril 2009.

250 *Toelichting beleid van Mevrouw M. Smet inzake de maatschappelijke emancipatie van de vrouw*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Emancipation Sociale, 1986, pp. 2-7.

dans leur choix d'études. Le problème était que ces choix stéréotypés offraient souvent peu de perspectives d'avenir sur le marché du travail. Pour encourager les filles, et tous les acteurs intervenant dans le processus de choix d'études (les parents, les enseignants et les responsables PMS), à envisager un choix d'études plus différencié, Miet Smet a lancé plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation. C'est ainsi que, durant l'année scolaire 1986-1987, les élèves de sixième année primaire ont été sensibilisés à cette thématique grâce au slogan « Prépare ton avenir dès à présent ». L'année suivante, les élèves de la première et de la deuxième année de l'enseignement secondaire ont été le groupe-cible de la campagne placée sous le slogan « Un métier qui n'est pas pour les filles, ça reste à inventer ». Le monde enseignant a réagi de manière satisfaisante à ces campagnes et le monde des entreprises et quelques associations féminines les ont poursuivies en lançant leurs propres campagnes. En 1989-1990, une troisième campagne, placée sous le slogan « Un métier c'est comme un garçon, il ne faut pas prendre le premier venu », s'est adressée aux filles de 15 à 18 ans.

En 1990, Miet Smet a fait mener une étude dans un certain nombre d'écoles afin de déterminer quels facteurs entravaient un choix d'études diversifié, avant de lancer le projet « Diversification du choix des études entreprises par les jeunes filles dans les formations dispensées dans l'enseignement secondaire technique et professionnel ». Alors que les campagnes de sensibilisation visaient à faire connaître cette thématique à grande échelle, cette mesure structurelle ambitionnait, elle, de lancer des actions concrètes au niveau local. Quelques écoles étaient davantage concernées par cette problématique et les actions qu'elles ont menées ont servi d'exemple à d'autres écoles. Dès mai 1991, une vingtaine d'écoles ont œuvré à l'application concrète de modèles d'action.²⁵¹

Ces initiatives politiques s'intégraient dans un contexte européen plus large. En 1982, la collaboration entre le Parlement européen et la Commission européenne dans le domaine de l'égalité des chances a mené à la création du « Nouveau programme d'action communautaire sur la promotion de l'égalité des chances pour les femmes ». Toutes les initiatives de la Commission européenne dans le domaine de l'égalité des chances s'inscrivent depuis dans le cadre de programmes d'action. Contrairement aux directives européennes qui sont adoptées par le Conseil des Ministres, les programmes d'action ne sont pas contraignants pour les États membres. Le premier (1982-1985) et le deuxième (1986-1990) Programmes d'action communautaires de la Commission européenne insistaient sur la nécessité de promouvoir la diversification des choix professionnels. En 1985, le Conseil de l'Europe et les ministres

251 Smet, *Tien jaar beleid*, pp. 21-22 ; *Toelichting beleid van mevrouw M. Smet inzake de maatschappelijke emancipatie van de vrouw*, pp. 2-7.

de l'Enseignement des États membres ont pris une résolution relative à un programme d'action sur « l'égalité des chances des jeunes filles et des garçons en matière d'éducation ». La Commission européenne a fondé un groupe de travail éponyme chargé d'examiner le suivi de la résolution dans chaque État membre.²⁵² Malgré toutes les actions et toutes les campagnes, on constate encore trop souvent de grandes différences dans les choix d'études et de profession des garçons et des filles.

Des actions positives : un travail de longue haleine

Parallèlement à la réorientation du choix d'études et de profession des filles, Miet Smet a voulu sensibiliser le monde du travail afin qu'il s'adapte à l'entrée des femmes sur le marché du travail. Une fois encore, le cadre international a exercé un effet de levier. Miet Smet s'est familiarisée au cours de ses voyages d'études aux États-Unis à la notion d'« affirmative action ». « *Dans beaucoup de domaines, les États-Unis sont en avance.* »²⁵³ Cette notion d'action positive se retrouve également dans les travaux de Miet Smet auprès de la Commission du travail des femmes : « *La première loi à laquelle j'ai participé était la loi sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Il s'agit d'une loi de 1978 basée sur une directive européenne de 1976. Nous avons eu toute une discussion sur la discrimination positive et nous avons inclus ce principe dans le texte de loi. C'était aussi possible grâce à l'Europe. On pouvait mener des actions de discrimination positive en faveur de groupes défavorisés sans faire pour autant de la discrimination. L'objectif était de corriger les discriminations existantes.* »²⁵⁴ La directive CEE du 9 février 1976 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes sur le marché du travail a en effet introduit la notion d'« action positive ». Elle incluait un ensemble de mesures qui visaient à réduire le retard historique des femmes sur le marché du travail. Le concept est parti de la constatation que la législation en matière d'égalité de traitement ne suffisait pas à compenser l'inégalité de fait. L'article 119 de la loi belge du 4 août 1978 de réorientation économique prévoyait que des mesures puissent être prises pour remédier aux inégalités de fait. Celui-ci n'était cependant pas contraignant. C'est pourquoi la Commission du travail des femmes a remis le 20 septembre 1979 un avis dans lequel elle présentait une série de mesures pouvant être fixées par arrêté royal. Des expériences, un groupe de travail et une journée d'étude consacrés aux actions positives ont ensuite été mis en place.²⁵⁵

252 Nelen, *Gelijke kansen voor mannen en vrouwen*, p. 36.

253 Interview, 5 février 2009. Voir également : *De Standaard* (24 septembre 1983).

254 Interview, 1^{er} avril 2009.

255 Ministère de l'Emploi et du Travail. Commission du Travail des Femmes (1984). « L'emploi des femmes et les actions positives (octobre-novembre 1984), Actes des Journées d'Etude organisées par la Commission du Travail les Femmes les 1 et 2 octobre 1984 », *Cahiers de la Commission du Travail des Femmes* 9(7), pp. 2-3.

Ce n'est que lorsque Miet Smet a été nommée secrétaire d'état que l'on a donné suite à l'avis de la Commission du travail des femmes. Elle a voulu élaborer une stratégie générale afin de promouvoir les actions positives à une échelle aussi grande que possible. C'est pourquoi elle a insisté sur le fait que les actions positives étaient souhaitables non seulement du point de vue du principe d'égalité, mais aussi du point de vue de considérations socio-économiques relatives à l'efficacité. Elle a tout d'abord créé un cadre juridique avec l'arrêté royal du 14 juillet 1987²⁵⁶, ce qui a permis de concevoir des *actions positives dans le secteur privé* sur une base volontaire. En tant que secrétaire d'état, Miet Smet avait déjà développé en 1986 un projet pilote à la Régie des télégraphes et téléphones (RTT), avec l'accompagnement scientifique du *Hoger Instituut voor de Arbeid* (HIVA) afin d'élaborer une méthodologie de la manière de mener les actions positives. C'est sur base

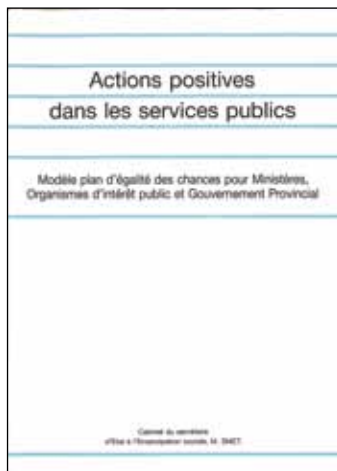


Illustration n° 15. Brochure *Actions positives dans les services publics*, 1990

de ce projet qu'un « Guide des actions positives dans les entreprises » a été conçu en avril 1988 et envoyé à toutes les entreprises privées de plus de 100 travailleurs. Fin 1988, la campagne associant le slogan « L'homme dont votre entreprise a besoin est peut-être déjà là » et la photo d'une femme était destinée à encourager les entreprises à conclure un accord sur l'exécution d'un plan d'égalité des chances. En contrepartie, elles pouvaient bénéficier gratuitement des services d'un expert en action positive. Une quarantaine de projets pilotes ont ainsi vu le jour dans différents secteurs et différentes régions, entre autres chez Alcatel Bell, KRAFT, Siemens et Janssen Pharmaceutica.²⁵⁷ Concrètement, ces projets ont permis d'observer la position des femmes dans ces entreprises, après quoi chaque entreprise a formulé un certain nombre d'objectifs. Ceux-ci ont ensuite été traduits en actions positives visant un climat d'entreprise plus favorable aux femmes.²⁵⁸ Divers instruments de travail sous la forme de brochures, de rapports et d'une vidéo ont été diffusés pour soutenir cette stratégie d'actions positives.²⁵⁹ « *La plupart des entreprises étaient très réticentes au début. L'important est que c'est au travers de leur participation que*

256 Arrêté royal du 14 juillet 1987 portant des mesures en vue de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le secteur privé (M.B. 26 août 1987).

257 Smet, *Tien jaar beleid*, p. 23 ; Document relatif aux actions positives, n° d'inventaire 502, Archives du cabinet de Miet Smet.

258 Interview avec Miet Smet réalisée par Peter Renard, dans : *Knack* (28 mars 1990).

259 À savoir : « *Klein receptenboek voor positieve acties* » (« Petit livre de recettes pour les actions positives » ; destiné aux délégués syndicaux), « *Modèle de rapport analytique pour le secteur privé* », « *Model positieve actieplan voor de privésector* » (« Modèle de plan d'actions positives pour le secteur privé »), « *Gebruikerstijdschrift positieve acties* » (« Manuel d'utilisation actions positives ») et la vidéo « *Positieve acties in privébedrijven* » (« Actions positives dans les entreprises privées ») accompagnée d'exemples issus des entreprises pilotes.

nous les avons convaincues. (...) Les actions positives enregistrent en outre de bons résultats dans une conjoncture économique favorable et c'était la situation dans laquelle nous nous trouvions à la fin des années quatre-vingt. »²⁶⁰

L'ancrage structurel des actions positives a aussi été rendu possible parce que cette matière a été abordée lors de la concertation sociale. Depuis 1986, Miet Smet a appelé plusieurs fois les partenaires sociaux à stimuler l'emploi des femmes grâce à une utilisation effective des actions positives.²⁶¹ L'accord interprofessionnel de 1989-1990 mentionnait pour la première fois des actions positives. Cet accord prévoyait la création d'une cellule d'accompagnement des actions positives au sein du Service des Relations Collectives de Travail du Ministère de l'Emploi et du Travail. Cette « Cellule actions positives » soutenait les entreprises du secteur privé qui voulaient élaborer un plan d'actions positives et elle dépend désormais de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.²⁶²

En tant que ministre, Miet Smet a voulu diffuser la stratégie des actions positives à une plus grande échelle : elle a créé des réseaux et a veillé à l'organisation de journées d'études et à la formation des intervenants.²⁶³ Avec l'arrêté royal du 12 août 1993, elle a obligé les entreprises du secteur privé à présenter chaque année un rapport chiffré sur l'égalité des chances à leur conseil d'entreprise.²⁶⁴ Elle a cependant été déçue du résultat : « *J'ai demandé aux entreprises de rédiger chaque année un rapport sur la situation des hommes et des femmes au sein de leur établissement. J'ai reçu peu de réponses. Vous leur donnez un instrument et elles n'en font rien. Cela se fait lentement, extrêmement lentement !* »²⁶⁵ En 1997, on a consacré beaucoup de temps à la transposition dans un business concept existant de l'expérience acquise au cours des années dans le domaine des actions positives. L'intégration de l'égalité des chances dans un modèle d'entreprise déjà accepté accroît en effet la possibilité qu'une entreprise soit attentive à l'égalité des chances dans sa gestion quotidienne. Le modèle choisi est le modèle EFQM, à savoir *European Foundation for Quality Management*.²⁶⁶ Après coup, Miet Smet insiste surtout sur l'importance de la continuité dans les chances de réussite des actions positives : « *Des actions positives sur un an, ce n'est rien. C'est un travail de très*

260 Interview avec Miet Smet réalisée par Jos Gavel, dans : *Koren en Kaf* (mars 1991).

261 *Het Volk* (11 septembre 1986) ; *Financieel Economische Tijd* (22 juin 1988).

262 Nelen, *Gelijke kansen voor mannen en vrouwen*, p. 38.

263 À savoir : « *Netwerken gelijke kansen voor privébedrijven* » (« Réseaux égalité des chances pour les entreprises privées ») et les affiches « *Atout équilibre* » et « *Versterk uw mankracht met een vrouw* » (« Renforcez votre effectif avec une femme »).

264 Arrêté royal du 14 juillet 1987 portant des mesures en vue de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le secteur privé (*M.B.* 26 août 1987). Smet, *Tien jaar beleid*, pp. 23-24.

265 Interview avec Miet Smet, dans : *Bonneure, Markante vrouwen*, p. 10.

266 Rapport au Parlement de la ministre chargée de la Politique de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes suite à l'introduction de la loi visant au contrôle de l'application des résolutions de la Conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin du 4 au 14 septembre 1995, p. 7.

*longue haleine. Nous avons incité les entreprises à mener des actions positives et un très grand nombre d'entre elles l'ont fait. Mais si cette action n'est pas poursuivie par la suite, elle perd alors une partie de son impact. C'est un travail qu'il faut poursuivre. Et après moi, je ne pense pas que cela ait été fait. Sauf par le mouvement féministe. »*²⁶⁷

En ce qui concerne les actions positives dans le secteur public, Miet Smet est allée une étape plus loin. Elle trouvait important que le gouvernement donne l'exemple et, via l'arrêté royal du 27 février 1990, elle a obligé les services publics à mener des actions positives selon une certaine méthode et un calendrier précis.²⁶⁸ Ils devaient désigner un fonctionnaire qui, accompagné par une commission interne, rédigerait d'abord un rapport analytique et ensuite un plan d'égalité des chances.²⁶⁹ « *Le gouvernement devait lui aussi mener des actions positives. En d'autres termes, inciter les femmes à participer aux examens, favoriser leur évolution de carrière, etc. J'avais demandé que chaque ministère nomme un fonctionnaire égalité des chances. Nous nous réunissions régulièrement. Pour voir ce qu'ils pouvaient faire au sein de leur administration et mesurer les progrès réalisés. À nouveau, il s'agissait d'un travail de longue haleine.* »²⁷⁰ Plusieurs instruments de travail ont été distribués pour soutenir les actions.²⁷¹ Pour agir sur l'évolution des mentalités, Miet Smet a fait imprimer des affiches représentant des professions dans lesquelles les femmes étaient sous-représentées, accompagnées du slogan « L'homme qu'il vous faut est peut-être une femme ? » Pour apporter un soutien supplémentaire aux administrations communales et aux CPAS, elle a mis en place un réseau de coordinateurs provinciaux. En 1990, Miet Smet a demandé que l'on étudie la situation des femmes au sein de la police. Il est ressorti de cette étude que le personnel de la police comptait 4 % à peine de femmes et que celles-ci occupaient des fonctions subalternes. Cette étude a permis de réaliser un manuel spécifiquement destiné à accompagner les actions positives menées dans les corps de police communale. De plus, les critères de recrutement ont été modifiés pour être sexuellement neutres : les candidats-agents ne devaient plus dépasser 1m69 et les épreuves physiques ont été adaptées.

En 1993, Miet Smet a engagé un coordinateur chargé d'accompagner et de suivre les actions positives au niveau national. L'arrêté royal du 24 août 1994 a permis que ce fonctionnaire

267 Interview, 1^{er} avril 2009.

268 Arrêté royal du 27 février 1990 portant des mesures en vue de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les services publics (M.B. 8 mars 1990).

269 Smet, *Tien jaar beleid*, pp. 24-25.

270 Interview, 1^{er} avril 2009.

271 À savoir : « Éclaircissements relatifs à l'AR du 27 février 1990 », « Modèle de rapport analytique pour les ministères et les organismes d'intérêt public », « Modèle de rapport analytique pour les communes et les CPAS », « Modèle de plan d'égalité des chances pour les ministères, les organismes d'intérêt public et les administrations provinciales », « Modèle de plan d'égalité des chances pour les communes et les CPAS », « Bulletin d'information actions positives n°1 et 2 » et « Guide pour les administrations fédérales, les administrations des exécutifs des communautés et des régions et les organismes d'intérêt public ».



Illustration n° 16. Miet Smet en conversation avec des femmes militaires lors de manœuvres en République fédérale d'Allemagne, 1986

responsable des actions positives dispose de suffisamment de temps pour exercer ses tâches.²⁷² Pour intensifier la politique de l'égalité des chances au sein de tous les services publics fédéraux, deux réseaux de concertation « actions positives » ont été créés en 1995, l'un pour les fonctionnaires néerlandophones responsables des actions positives, l'autre pour leurs homologues francophones. Au cours de la période 1998-1999, ceux-ci ont essentiellement exercé des activités de sensibilisation et d'information. La formation en « Management de la Diversité » a permis de toucher les chefs de service. Au cours de l'année 1998, Miet Smet a fait définir des indicateurs permettant de mesurer les progrès en matière d'emploi des femmes au sein des pouvoirs publics fédéraux. À l'aide du « Code de bonne pratique pour les actions positives », elle a essayé de pallier les lacunes de la législation en matière d'actions positives. Les textes de loi relatifs aux actions positives étaient en effet souvent interprétés exclusivement selon la lettre et non selon l'esprit.²⁷³

Problèmes spécifiques des femmes sur le marché du travail

Miet Smet a pris un certain nombre de mesures destinées à remédier à des inégalités spécifiques liées au marché du travail. Des classifications de fonction dépassées empêchaient une rémunération égale et une répartition des tâches déséquilibrée au sein de la famille

272 Arrêté royal du 24 août 1994 modifiant l'arrêté royal du 27 février 1990 portant des mesures en vue de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les services public (*M.B.* 15 septembre 1994). Smet, *Tien jaar beleid*, p. 25.

273 Voir : Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (1998). *Rapport d'activités du Service de l'Égalité des Chances entre Femmes et Hommes*, mai 1998, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, Service de l'Égalité des Chances ; Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (1999). *Rapport d'activités du Service de l'Égalité des Chances entre Femmes et Hommes*, novembre 1999, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, Service de l'Égalité des Chances.

ralentissait l'évolution de carrière de nombreuses femmes. En outre, des critères d'accès discriminatoires et des mesures de protection, ou précisément le manque de protection, empêchaient les femmes d'accéder à certaines professions.

La révision de critères physiques pour les hommes et les femmes dans l'armée était au cœur des débats au sein de la Commission du travail des femmes. Dans la pratique, ces critères étaient en effet discriminatoires pour les femmes parce qu'ils avaient été établis en fonction de la condition physique des hommes. Lors de sa visite des manœuvres d'automne « *Crossed Swords* » le 16 septembre 1986 en Allemagne, Miet Smet a eu l'occasion de s'entretenir avec de nombreuses militaires. Elle a constaté que les femmes étaient particulièrement motivées, que les chefs étaient très satisfaits de leur enthousiasme et que l'exécution des différentes tâches se déroulait sans problème particulier. Miet Smet espérait que la révision des critères physiques attirerait davantage de femmes dans l'armée. Elle a insisté auprès du ministre de la Défense François-Xavier de Donnée pour qu'il réfléchisse à la question, ce qui a donné lieu à la création d'un groupe de travail chapeauté par le cabinet de la Défense et celui de l'Émancipation Sociale. Les activités de ce groupe de travail ont abouti à une révision des critères physiques. Comme les femmes étaient susceptibles de monter en grade au sein de l'armée, Miet Smet a insisté pour que l'École royale militaire devienne également accessible aux femmes, ce qui est le cas depuis 1987.²⁷⁴

Miet Smet a également attiré l'attention sur la situation spécifique des indépendantes et des conjointes aidantes. « *La spécificité de certaines situations professionnelles exige des mesures parfaitement adaptées aux femmes qui exercent ces professions spécifiques. Les femmes entrepreneurs et les conjointes aidantes actives dans des PME et dans les professions libérales constituent un groupe professionnel très particulier. Beaucoup d'entre elles vivent et travaillent dans un monde d'hommes et se retrouvent confrontées à une problématique qui leur est propre.* »²⁷⁵ La loi du 14 décembre 1989 a transposé en Belgique la directive CEE du 11 décembre 1986 relative à l'application du principe de l'égalité de traitement pour les femmes indépendantes et les conjointes aidantes.²⁷⁶ Cette loi prévoyait l'assujettissement volontaire des conjointes aidantes à l'assurance contre l'incapacité de travail. Cette assurance permet aux conjointes aidantes de bénéficier d'indemnités en cas

274 Discours de Miet Smet « *Een toekomst voor vrouwen. Leger, rijkswacht, politie* », le 23 mars 1988, 42.3, Archives du cabinet de Miet Smet.

275 Discours de Miet Smet, ministre de l'Emploi et du Travail, chargée de la Politique d'Égalité des Chances, à l'occasion de la publication des résultats du projet « *Vrouw in het Zelfstandig Ondernemen* » (« La femme dans l'entreprise indépendante »), 42.2, Archives du cabinet de Miet Smet.

276 Loi du 14 décembre 1989 modifiant l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants et l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (M.B. 22 décembre 1989).

d'incapacité de travail, d'une allocation de maternité en cas d'accouchement et d'un repos de maternité de trois semaines. En 1993, Miet Smet a voulu encourager les conjointes aidantes à s'affilier à cette assurance volontaire via la campagne d'information « Aujourd'hui conjointe aidante ... demain hors course ? » (« Vandaag meewerkende echtgenote ... morgen buiten strijd ? ») En 1992, elle a demandé de mettre sur pied le projet de réseau « WIN » (*Women in Networking*). Celui-ci avait pour objectif de permettre d'échanger des connaissances, de défendre les intérêts des indépendantes et d'encourager les femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat.²⁷⁷ En 1993, Miet Smet a en outre demandé une étude sur les points critiques que présentent les conditions de travail des femmes entrepreneurs. C'est sur la base de cette étude qu'elle a ensuite soutenu plusieurs projets du *Christelijke Beweging voor Vrouwen uit de Middengroepen* - Mouvement chrétien pour les femmes des classes moyennes (CBVM, désormais Markant) en 1994.²⁷⁸

En ce qui concerne la question du travail de nuit, Miet Smet a dû chercher une solution sous la pression européenne. La législation belge interdisait en principe le travail de nuit à tout le monde, mais prévoyait beaucoup plus d'exceptions pour les hommes que pour les femmes. Elle était donc incompatible avec la directive européenne en matière d'égalité de traitement. En décembre 1991, la Commission européenne a prié tous les États membres de résilier la Convention n° 89 de l'Organisation internationale du travail (OIT) interdisant le travail de nuit des femmes et de ratifier la Convention n° 171 de l'OIT qui prévoyait des normes communes pour les hommes et les femmes en matière de travail de nuit.²⁷⁹ Peu de temps avant que Miet Smet devienne ministre, elle a assumé temporairement les compétences de Luc Van den Brande, alors ministre de l'Emploi et du Travail. Miet Smet a dû agir vite et elle a résilié la convention juste à temps. Elle n'était encore officiellement ministre de l'Emploi et du Travail que depuis quelques jours lorsqu'elle a reçu le 11 mars 1992 une délégation de femmes syndicalistes de l'ACV et de l'ABVV qui se plaignaient de la résiliation de la convention. Elles craignaient en effet que le travail de nuit devienne dès lors obligatoire.²⁸⁰

Le travail de nuit est également resté une question délicate au cours des années qui ont suivi. Miet Smet a déposé un projet de loi qui devait adapter la législation belge à la nouvelle Convention n° 171 de l'OIT. Il prévoyait le maintien de l'interdiction de principe du travail de nuit, mais accordait désormais les mêmes exceptions aux hommes et aux femmes. En janvier 1997, des femmes de l'ACV sont venues protester contre ce projet au domicile de Miet Smet.

²⁷⁷ Smet, *Tien jaar beleid*, p. 28.

²⁷⁸ Discours de Miet Smet, ministre de l'Emploi et du Travail, chargée de la Politique d'Égalité des Chances, à l'occasion de la publication des résultats du projet « *Vrouw in het zelfstandig ondernemen* » (« La femme dans l'entreprise indépendante »), 42.2, Archives du cabinet de Miet Smet.

²⁷⁹ Smet, *Tien jaar beleid*, pp. 26-27.

²⁸⁰ *Knack* (29 janvier 1992) ; *Het Volk* (12 mars 1992).

Elles exigeaient des garanties de mesures d'accompagnement social, comme des transports publics de nuit, et elles trouvaient inouï que Miet Smet ait voulu intégrer le caractère non contraignant du travail de nuit dans les arrêtés d'exécution et non dans le texte de loi lui-même. Miet Smet relativise ces événements après coup : *« Elles sont venues manifester chez moi. Toute la rue était pleine de monde, la police et la gendarmerie avaient été mobilisées. J'ai accueilli ces femmes avec courtoisie parce que l'ambiance était relativement amicale. Je comprenais bien leur position : elles étaient inquiètes de la manière dont la législation sur le travail de nuit serait utilisée. Mais l'idée n'était pas d'imposer le travail de nuit là où il n'était pas nécessaire. Il y a beaucoup de gens qui travaillent déjà de nuit parce que cet horaire est lié à leur métier, comme les infirmières par exemple. Elles avaient surtout peur du secteur industriel. Mais dans la pratique, il n'y a pas eu d'augmentation significative du travail de nuit. »*²⁸¹

En tant que ministre, Miet Smet a aussi essayé de réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Au cours des interviews, elle martèle le fait que l'écart salarial s'explique en grande partie par la différence d'évolution de carrière des hommes et des femmes, mais elle insiste aussi sur le fait qu'il se maintient à cause d'une discrimination dans l'évaluation des fonctions. *« Les hommes et les femmes ont certes des carrières différentes. Les femmes travaillent davantage à temps partiel, elles connaissent souvent une période d'inactivité professionnelle et elles se concentrent dans des secteurs moins bien rémunérés. Mais ces différences n'expliquent pas tout : le problème est plus sérieux. Au sein d'une même fonction, avec la même formation, la même expérience et la même ancienneté, les femmes continuent de gagner moins que les hommes. C'est pourquoi nous nous concentrons maintenant sur la manière dont sont fixés les niveaux de salaires. La fixation du niveau des salaires se fonde sur l'appréciation de la fonction. »*²⁸² L'appréciation de la fonction est une méthode utilisée pour déterminer la hiérarchie des fonctions dans les entreprises et pour élaborer un système de rémunération en fonction de cette hiérarchie. Cette appréciation sous-estime souvent ou oublie tout simplement les caractéristiques des professions traditionnellement dévolues aux femmes (capacité motrice, précision, empathie). C'est pourquoi Miet Smet a rédigé en 1994 un « Code de conduite pour l'évaluation de la fonction dans le cadre de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale ». En 1996, elle a lancé la campagne « Le salaire que vous méritez ? Pour une rémunération correcte de votre travail » afin de rendre le système plus transparent pour les travailleurs. En 1997 est sorti le livret de travail « Pour une rémunération correcte de votre travail » qui s'adressait à toute personne concernée par l'évaluation de fonctions. Miet Smet a également insisté à maintes reprises auprès des partenaires sociaux pour qu'ils soumettent

281 Interview, 22 avril 2009.

282 Préface de Miet Smet dans le manuel « Pour une rémunération correcte de votre fonction », 1997. Interview, 5 février 2009 ; Interview 1^{er} avril 2009.

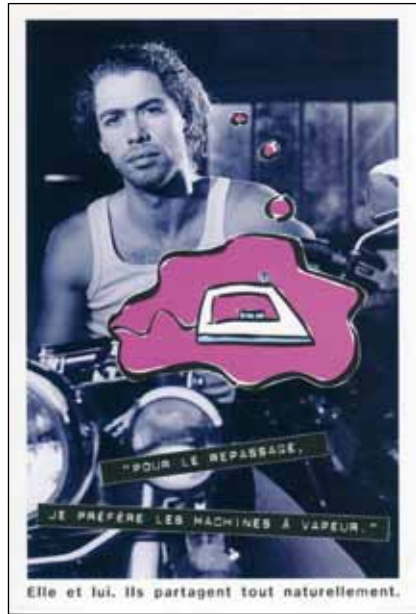
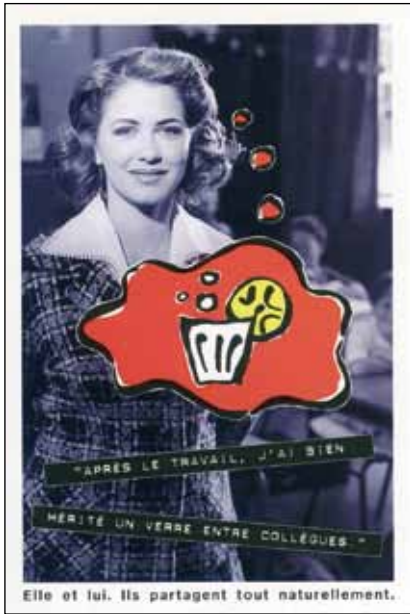


Illustration n° 17. Campagne « Elle et Lui. Ils partagent tout naturellement ».

les systèmes sectoriels d'appréciation de fonction à une révision approfondie. « Nous avons fourni toute une documentation aux partenaires sociaux, nous sommes allés leur parler. Mais la difficulté résidait également dans le fait qu'il n'y avait pas beaucoup d'argent à répartir. En effet, si vous revoyez les classifications de fonction, vous devez aligner les salaires des femmes à la hausse. Nous étions en pleine récession et cette idée ne séduisait pas les partenaires sociaux. »²⁸³ À l'automne 1998, les partenaires sociaux se sont finalement laissés convaincre : « J'ai obtenu que les partenaires sociaux inscrivent dans les accords interprofessionnels qu'ils devaient revoir la classification de fonctions. Ce qu'ils ont plus ou moins fait ensuite. Il y a eu un certain nombre de révisions. Je trouve qu'on a progressé, mais c'est un processus très lent. »²⁸⁴ Pour garantir que les partenaires sociaux remplissent sérieusement leur engagement, un nouveau paragraphe relatif à l'évaluation de fonctions a été introduit dans la loi du 7 mai 1999 sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes (M.B. du 19 juin 1999).²⁸⁵

283 Interview, 1^{er} avril 2009.

284 Interview, 1^{er} avril 2009.

285 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, *Rapport d'activités du Service de l'Égalité des Chances entre Femmes et Hommes*, novembre 1999, p. 24.

Selon Miet Smet, la problématique de la différence d'évolution de carrière des hommes et des femmes, principale cause de l'écart salarial persistant, ne pouvait être résolue qu'en rompant la répartition traditionnelle des rôles. Au cours de l'interview, elle conclut : « *En ce qui concerne le travail, je pense que nous avons fait beaucoup de choses. Il subsiste encore des problèmes dans la combinaison du travail et de la famille et je sais qu'on peut encore améliorer l'accueil des enfants. Mais je pense que les femmes ne doivent pas trop facilement revendiquer toutes ces choses pour elles seules. Les hommes doivent davantage s'investir dans la famille.* »²⁸⁶

Miet Smet a plaidé depuis les années soixante-dix pour une répartition équitable des tâches au sein de la famille. Alors qu'elle venait de prendre ses fonctions comme secrétaire d'état, elle a poursuivi le même discours, cette fois sur un ton humoristique : « *Sérieusement : un Ministère de Femmes est, tout comme le langage humiliant relatif aux « problèmes de femmes », une solution transitoire. C'est pourquoi je pense, en tant que secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale et dans la perspective d'une égalité de droits universelle, à une proposition extrême : un secrétariat d'état pour l'Émancipation des Hommes. Une étude récente l'a encore confirmé : les hommes sont massivement inhibés dans le développement de beaucoup de leurs talents par l'éducation, l'organisation du travail et la tradition. L'économie et l'écologie domestique, l'éducation des enfants, des exercices d'équilibre émotionnel, même de simples opérations de nettoyage comme la lessive et la vaisselle – ces techniques culturelles leur sont dissimulées depuis des siècles, c'est un domaine dont ils sont totalement exclus. Les hommes ont un énorme retard en ces matières, il faut les soutenir et mener des actions de discrimination positive.* »²⁸⁷

En tant que ministre, Miet Smet a soulevé à nouveau la question de la répartition des tâches et elle a encouragé les hommes à travailler à temps partiel et à assumer une partie des tâches d'assistance. En 1995, elle a lancé la campagne de sensibilisation « Elle et Lui. Ils partagent tout naturellement ». Elle a été soutenue en cela par l'accord de gouvernement de 1992. Celui-ci précisait explicitement que le gouvernement souhaitait favoriser la combinaison de la vie professionnelle et de la vie privée et voulait œuvrer à une répartition équitable des tâches entre les hommes et les femmes dans la vie en société, dans la vie économique et dans la vie politique. En outre, la Commission européenne a également insisté dans son troisième (1991-1995) et dans son quatrième (1996-2000) Programme d'action communautaire sur la promotion de l'égalité des chances pour les femmes sur l'importance d'une harmonisation entre le travail et la vie de famille. Miet Smet a consulté le Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes et celui-ci a plaidé en faveur de « la diffusion d'informations et d'expériences afin d'éliminer les stéréotypes et les malentendus ».²⁸⁸ La campagne véhiculait par exemple l'idée qu'il était « normal » que des femmes aillent boire un verre avec des collègues après le travail et que les hommes ne risquaient pas de perdre leur virilité s'ils faisaient le repassage.

286 Interview, 5 mars 2009.

287 Discours à l'occasion de la célébration de la secrétaire d'état Miet Smet en tant que personnalité du Pays de Waas 1985, le 19 avril 1986, 42.12, Archives du cabinet de Miet Smet.

288 Conférence de presse sur la campagne « *Verdeling van zorgtaken tussen mannen en vrouwen* » (« Répartition des tâches de soins entre les hommes et les femmes »), 25 octobre 1995.

Miet Smet a voulu impliquer davantage les pères dans l'éducation de leurs enfants via une nouvelle réglementation en matière de congé parental. En octobre 1997, deux arrêtés royaux ont été adoptés à ce sujet. Miet Smet se consacrait déjà à cette question depuis qu'elle avait assumé la présidence belge du Conseil européen des affaires sociales en 1993.²⁸⁹ « *Une présidence belge, cela consiste toujours à poursuivre ce que la présidence précédente a commencé. Et ceux qui vous suivent poursuivent ce que vous avez fait. Le but n'est pas que vous ameniez tout à coup quelque chose de complètement nouveau. J'ai donc hérité du sujet « congé parental ».* »²⁹⁰ Cette proposition avait pour objectif de donner le droit tant aux femmes qu'aux hommes de prendre congé lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Pour faciliter les négociations, un nouveau texte a été présenté. Il prévoyait que tous les travailleurs aient droit à un congé parental de trois mois au cours d'une certaine période suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant. En outre, les travailleurs pourraient aussi prendre un congé pour raisons familiales impérieuses comme la maladie ou l'hospitalisation d'un enfant ou du conjoint / de la conjointe.²⁹¹ En tant que présidente, Miet Smet a dû déployer toute sa force de persuasion : « *Quelle valeur ajoutée pouvais-je apporter en tant que présidente ? C'était d'accorder suffisamment d'importance à ce sujet et de tout faire pour parvenir à un accord. De me rendre dans toutes les capitales européennes et d'aller parler avec les ministres pour analyser la situation avec eux. Quelles étaient leurs possibilités ? Pourquoi ne pouvaient-ils pas accepter le texte tel quel ? Pouvions-nous l'adapter ? C'est le rôle d'un président, à condition qu'il veuille le remplir ! En effet, il y a des présidents qui ne font rien de tout cela.* »²⁹² En fin de compte, onze pays ont accepté la proposition. Seule la Grande-Bretagne n'était pas prête à adapter son propre système. À la demande de Miet Smet, la Commission européenne a accepté que la proposition soit traitée via le Protocole social afin de ne pas avoir à obtenir l'unanimité.²⁹³ Les partenaires sociaux européens ont réussi à parvenir à un accord communautaire le 14 décembre 1995. Celui-ci a ensuite été transposé dans une directive qui accordait à tous les travailleurs un droit individuel et non transférable à un congé parental de trois mois au moins lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.²⁹⁴ Les travailleurs peuvent

289 Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 octobre 1997 relatif à l'introduction d'un droit au congé parental dans le cadre de l'interruption de la carrière professionnelle (M.B. 7 novembre 1997) ; Arrêté royal du 29 octobre 1997 rendant obligatoire la convention collective de travail n°64 du 29 avril 1997, conclue au sein du Conseil national du Travail, instituant un droit au congé parental (M.B. 7 novembre 1997).

290 Interview, 1^{er} avril 2009.

291 Smet, M. (1994). *Meer Europa ! Meer sociaal Europa voor vrouwen en mannen ! Na 6 maanden Belgisch voorzitterschap van de Europese raad voor sociale zaken*, Bruxelles : Cabinet de la ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, pp. 15-16.

292 Interview, 1^{er} avril 2009.

293 Smet, *Meer Europa !*, pp. 15-16.

294 Directive 96/64 du 29 avril 1997 du Conseil relative à l'accord-cadre sur le congé parental conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES.

faire usage de ce droit jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge maximum de huit ans.²⁹⁵ Miet Smet a rédigé un projet d'AR afin d'adapter la législation belge en la matière : « *J'ai rédigé un arrêté royal en Belgique pour transposer la directive qui prévoyait le congé parental, à temps plein ou à mi-temps. Et j'insiste sur le terme, réellement à « mi-temps », à savoir durant la moitié du temps. Cela représentait au total six mois : trois mois pour la femme et trois mois pour l'homme. Non transférables de l'homme à la femme. L'Europe ne le prévoyait pas, je l'ai prévu en Belgique.* » Mais les partenaires sociaux ont exigé de détailler eux-mêmes leur droit sur la réglementation relative à l'application de la directive : « *Les partenaires sociaux n'étaient pas très contents que j'aie transposé cela. Ils n'apprécient jamais très fort que vous concluez des accords dans leur domaine. Et ils considèrent le monde du travail comme leur domaine.* » Les partenaires sociaux ont prévu, outre le congé parental à temps plein et à mi-temps, un congé parental à 4/5 permettant aux parents de rester un jour par semaine à la maison. « *J'étais assez cynique par rapport à cette formule. Un homme part à la pêche le vendredi. Je n'étais pas une grande partisane de cette modification parce que l'accueil d'un nouveau-né ou d'un enfant en difficulté, cela ne se fait pas qu'un seul jour par semaine. Je leur ai alors dit : « D'accord, si tel est votre souhait, ça m'est égal. Mais c'est moi qui dois payer et je ne payerai que pour les temps pleins et les mi-temps. »*²⁹⁶ Entre-temps, cette réglementation a cependant été adaptée et le congé parental à 4/5 est désormais communément admis.

Bien que Miet Smet « ait une bonne impression par rapport au travail qu'elle a accompli », elle reconnaît que l'écart salarial n'est pas comblé : « *Nous avons essayé d'y parvenir, par exemple avec un AR relatif à l'action positive dans les entreprises, ou avec la révision des évaluations de fonctions. Mais les choses évoluent extrêmement lentement. Et les partenaires sociaux ne nous ont pas beaucoup aidés. En tant que ministre, vous pouvez essayer de mettre des choses sur pied, mais il faut que les employeurs et les travailleurs soient de votre côté. Ça a été le cas dans certains secteurs. Mais je remarque qu'il est très difficile de faire en sorte que le monde du travail fonctionne de la même manière pour les femmes que pour les hommes.* »²⁹⁷

Promotion de la participation des femmes à tous les niveaux décisionnels

L'intégration des femmes dans la politique a toujours été l'une des priorités de Miet Smet. En tant que secrétaire d'état, elle a étendu cette recherche d'intégration à d'autres organes décisionnels. Son approche a également évolué. Initialement, elle envisageait la répartition inégale du pouvoir et des compétences décisionnelles uniquement comme un déficit

295 Smet, M. (1996). *Stand van zaken van het gelijkkansenbeleid in België*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, p. 14.

296 Interview, 1^{er} avril 2009.

297 Interview avec Miet Smet, dans : Bonneure, *Markante vrouwen*, pp. 9-10.



Illustration n° 18. Avec la Reine Paola lors de la présentation du livre *Vrouw en politiek in België*, 1998

démocratique : « *Notre objectif est de faciliter l'intégration de la femme à tous les niveaux, tout simplement parce que cette intégration est une composante essentielle de la démocratie.* »²⁹⁸ Elle a appris ensuite à mieux présenter cette exigence et elle a insisté sur la valeur ajoutée que les femmes pouvaient fournir grâce au fait qu'elles mettaient l'accent sur d'autres points. Elle a également ajouté un élément économique : la faible participation des femmes serait un gaspillage de ressources humaines.²⁹⁹

Dès 1988, Miet Smet a pris plusieurs initiatives destinées à augmenter la participation des femmes au processus décisionnel dans la vie publique, la vie économique et la vie sociale. Cet objectif cadrerait avec une initiative de modernisation politique et administrative des partis du gouvernement qui considéreraient une plus grande participation des femmes comme un élément essentiel de la revalorisation du système politique. Dans l'accord de gouvernement du 9 mars 1992, le gouvernement belge s'est engagé à accentuer la présence des femmes dans la vie politique. Miet Smet a choisi une stratégie intégrée fondée sur des campagnes de sensibilisation

²⁹⁸ Smet, *Vrouwen in de politiek*, p. 1.

²⁹⁹ Smet, M. (1994). *La Gazette des Femmes*, Bruxelles : Ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, p. 1.

et des mesures structurelles.³⁰⁰ Au niveau européen également, la promotion d'une participation sociale des femmes a fait l'objet d'une attention toute particulière dès le début des années quatre-vingt-dix. Les troisième et quatrième programmes d'action communautaire sur la promotion de l'égalité des chances pour les femmes ont insisté sur une représentation équilibrée afin d'accroître la légitimité et la qualité des prises de décisions.³⁰¹

Campagnes de sensibilisation à l'occasion des élections

En vue des élections communales du 9 octobre 1988, Miet Smet a organisé une première campagne de sensibilisation : « *Pour obtenir des voix, nous avons mené pendant des années avec succès des campagnes « Votez femmes ». Quand j'ai fait partie moi-même du gouvernement, je ne pouvais naturellement pas le faire aussi ouvertement. J'ai dû chercher un slogan avec le même contenu, mais qui soit acceptable. C'est devenu « Votez pour plus d'équilibre dans votre conseil communal » sous une photo du tableau d'Adam et Ève de Jan Van Eyck. Ce slogan a ensuite été repris par tout le monde, y compris par l'Union européenne. Ce slogan reflète également très bien ce que nous voulons dire, à savoir que le monde politique doit être le reflet de la population et doit donc être composé de manière équilibrée.* »³⁰²

À l'occasion des élections européennes du 12 juin 1994 et des élections communales et provinciales du 9 octobre 1994, Miet Smet a lancé une nouvelle campagne sous le slogan « Et si l'on changeait le visage de la politique belge ? ». Cette campagne visait à sensibiliser la population à long terme afin de parvenir à un changement profond des mentalités. Elle ambitionnait également la création d'un climat politique plus favorable aux femmes. Via le périodique « *Zij aan zij-krant* », Miet Smet voulait encourager les femmes qui s'intéressaient à la politique à franchir le pas et à se présenter comme candidates.³⁰³ Avec Brigitte Grouwels (CVP), ministre flamande de la Politique d'Égalité des Chances, Miet Smet a attiré l'attention sur la constatation du fait que « dans la politique, on compte seulement une femme pour six hommes ». Cette campagne a reçu le slogan épuré « Le 13 juin 1999, vous choisissez - 13 juni 1999 – Jij kiest ».

Mesures législatives : la loi Smet-Tobback et les organes consultatifs

Comme nous l'avons déjà mentionné, les élections parlementaires allaient systématiquement de pair depuis 1974 avec des campagnes « Votez femmes ». Le nombre de femmes a ainsi augmenté dans les années soixante-dix à la Chambre (de 3,3 % à 7,5 %) et surtout

300 Discours d'ouverture de Miet Smet à l'occasion du colloque « Le pouvoir en force : un colloque sur les femmes et la politique », 1998, p. 7.

301 Nelen, *Gelijke kansen voor mannen en vrouwen*, p. 56.

302 Interview avec Miet Smet réalisée par Anne Rowle, dans : *Vrouwenraad* (4^e trimestre 2002).

303 Smet, *La Gazette des Femmes*, p. 1.

au Sénat (de 3,3 % à 12,1 %). Cette augmentation ne s'est pourtant pas poursuivie immédiatement dans les années quatre-vingt et on s'est mis à penser qu'il fallait prendre des mesures contraignantes pour augmenter le nombre d'élues. Dès ce moment, des débats ont régulièrement eu lieu sur l'établissement d'un quota de genre fixé par la loi pour les listes électorales, pour la composition des organes consultatifs et pour les gouvernements. La première initiative parlementaire en la matière date de janvier 1980. La sénatrice Paula D'Hondt (CVP) a introduit une proposition de loi qui déterminait que les listes électorales des élections communales ne pouvaient pas comporter plus de 75 % de candidats du même sexe. Le Conseil d'État a cependant rejeté cette proposition parce que l'établissement d'un quota de genre aurait porté atteinte aux principes d'égalité et de non-discrimination. « *Paula D'Hondt a été la première à présenter un texte relatif à un nombre obligatoire de femmes sur les listes électorales des élections communales. Cette proposition a été descendue en flammes par le Conseil d'État. De telles règles doivent toujours passer par le Conseil d'État parce que tous les opposants demandent explicitement son avis au Conseil dans l'espoir qu'il fera le sale boulot à leur place en disant que la proposition n'est pas possible d'un point de vue juridique.* »³⁰⁴ Dix ans plus tard, en mars 1991, Trees Merckx (CVP) a introduit à la Chambre une proposition de loi qui déterminait que les listes électorales ne pouvaient pas comporter plus de 80 % de candidats du même sexe. La proposition déterminait aussi qu'une place éligible au moins devait être occupée par une candidate. La proposition de loi a été abandonnée en raison de la dissolution du Parlement.³⁰⁵

En mai 1992, Miet Smet a présenté une nouvelle proposition en collaboration avec le ministre de l'Intérieur Louis Tobback (SP). Le projet de loi déterminait que les listes électorales ne pouvaient pas comporter plus de 2/3 de candidats du même sexe. En outre, 1/3 au moins de la somme des candidats occupant les places éligibles, la place de combat et la place de premier suppléant devaient être de l'autre sexe. La loi serait d'application lors des élections des représentants au niveau fédéral, au niveau des communautés et des régions, au niveau provincial et communal ainsi que pour les listes électorales pour le Parlement européen. Les partis dont les listes ne satisferaient pas à la loi perdraient leur subvention d'État et d'autres avantages financiers. Cette fois, le Conseil d'État n'a pas rejeté le principe du quota, mais a estimé que les sanctions étaient disproportionnées. Le sujet divisait le Conseil des Ministres.³⁰⁶ « *Quand je suis arrivée au Conseil des Ministres, il y régnait un certain malaise. Mais je voulais tout de même essayer. Surtout parce que j'avais le soutien de [Jean-Luc] Dehaene et parce que [Louis] Tobback et, donc, la famille socialiste étaient associés au projet.* » On a demandé à Miet Smet de se concerter avec

304 Interview avec Miet Smet réalisée par Anne Rowle, dans : *Vrouwenraad* (4^e trimestre 2002).

305 Van Molle et Gubin, *Femmes et politique en Belgique*, pp. 65-66 et p. 368 ; Celis et Meier, *De macht van het geslacht*, p. 94.

306 Discours d'ouverture de Miet Smet à l'occasion du colloque « Le pouvoir en force : un colloque sur les femmes et la politique », 1998, p. 8 ; Celis et Meier, *De macht van het geslacht*, pp. 93-95.

les présidents des groupes parlementaires des partis de la majorité. Comme tous les présidents des groupes parlementaires étaient des hommes, Miet Smet leur a demandé à pouvoir se faire accompagner par une collègue. « *Je suis donc allée parler avec eux et ils m'ont fait des remarques comme : « Oui, mais si on commence comme ça. Miet, allons. Bientôt, nous devons introduire un quota pour les homosexuels, les handicapés et toute une série d'autres groupes de la société. » Ma réponse a toujours été : les hommes et les femmes constituent deux groupes de base, les deux moitiés de la société. Et, au sein de ces deux groupes de base, il existe des sous-groupes : entre autres des homosexuels, des lesbiennes et des handicapés. Les deux groupes de base doivent avoir les mêmes chances en politique. Cela n'a naturellement pas été facile.* »³⁰⁷ Ce contact m'a clairement montré que le projet de loi ne serait pas accepté tel quel. La mention des places éligibles n'est pas passée parce que les présidents de partis, des hommes, y étaient eux-mêmes opposés et une seule sanction a été prévue : les partis qui ne comptaient pas suffisamment de candidates devaient libérer des places jusqu'à ce que la liste atteigne le quota. Une dernière modification a été apportée lors du Conseil des Ministres suivant. Le quota serait introduit de manière progressive : un quota d'1/3 serait en vigueur dès 1999 et, dans l'intervalle, un quota d'1/4 serait appliqué. En mai 1994, les deux Chambres ont approuvé le projet de loi. Agalev a trouvé que le projet n'allait pas assez loin et a voté contre. Le Vlaams Blok et les libéraux ont fait de même parce qu'ils considéraient que le vrai problème n'était pas la discrimination des femmes, mais un manque d'intérêt de la part de l'électorat et des femmes. La VU et le FDF se sont abstenus.³⁰⁸ La loi était une première en Europe et Miet Smet en est également très fière : « *Notre loi sur les quotas est un exemple pour l'Europe. Les parlementaires de différents pays nous ont pris pour modèle. Je suis fière de l'avoir fait passer. C'est important parce que faire une loi sur les quotas n'est pas difficile en soi. Faire la loi n'est pas difficile. C'est la faire passer qui est difficile.* » Miet Smet est également satisfaite des résultats de la loi : « *Tout le monde suit la loi sur les quotas, jusqu'ici, nous n'avons jamais dû appliquer de sanction. La loi a atteint son objectif : le nombre d'élues a énormément augmenté.* »³⁰⁹

La loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les *organes possédant une compétence d'avis* (M.B. du 9 octobre 1990) était la première mesure structurelle destinée à intensifier la présence des femmes dans les organes consultatifs. Cette loi concerne tous les organes qui ont essentiellement pour tâche au niveau national de rendre des avis à la Chambre, au Roi, au Conseil des Ministres, à un ou plusieurs ministres, à des départements ministériels ou à des services. La loi prévoit que lors de la proposition des candidats, chaque instance chargée de présenter les candidatures doit

307 Interview, 1^{er} avril 2009.

308 Loi du 24 mai 1994 visant à promouvoir une répartition équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections (M.B. 1 juillet 1994). Discours d'ouverture de Miet Smet à l'occasion du colloque « Le Pouvoir en Force : un colloque sur les femmes et la politique », 1998, p. 8 ; Celis et Meier, *De macht van het geslacht*, pp. 93-95.

309 Interview, 1^{er} avril 2009.

soumettre pour chaque mandat la candidature d'au moins un homme et une femme. Chaque année, le premier ministre et le ministre de l'Égalité des Chances doivent remettre un rapport sur l'exécution de la loi. Aucune sanction n'a cependant été prévue en cas de non-respect de la loi. Les résultats ont été décevants : « *Les conseils consultatifs devaient me dire où ils en étaient. La loi n'a été que très partiellement exécutée. Par exemple, la FEB [Fédération des entreprises de Belgique] m'a présenté la femme de ménage comme candidate féminine obligatoire ! Incroyable ! J'ai menacé de la nommer, mais je ne l'ai finalement pas fait.* »³¹⁰

La loi concernant les organes consultatifs a eu peu d'impact. C'est pourquoi une nouvelle loi sur les organes consultatifs fédéraux a été votée le 17 juillet 1997 à l'initiative de Miet Smet. Cette loi détermine qu'un organe consultatif ne peut pas compter plus de 2/3 de membres du même sexe.³¹¹ Cette fois, une sanction a bien été prévue : en cas de non-respect de cette condition, l'organe ne peut pas émettre d'avis valide. Tous les organes consultatifs fédéraux visés dans cette loi devaient satisfaire aux dispositions pour le 31 décembre 1999.³¹² Une évaluation intermédiaire en février 1999 a clairement indiqué que seuls 10 % des organes consultatifs fédéraux atteignaient le quota. En avril 2000, le Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes a exprimé sa frustration quant au fait qu'il était l'un des rares organes consultatifs à respecter la règle.³¹³ L'arrêté royal du 12 août 1994 prévoyait une réglementation légale destinée à stimuler la candidature de femmes lors des élections sociales, à savoir les élections des membres des conseils d'entreprises et des comités de sécurité et d'hygiène.³¹⁴ L'AR déterminait que le nombre de femmes sur les listes électorales devait être proportionnel à leur présence respective au sein de l'entreprise.

Politique de lutte contre la violence à l'encontre des femmes

Miet Smet se rappelle encore très bien sa politique de lutte contre la violence à l'encontre des femmes parce que « *c'était tout nouveau et moins connu dans la société* ». ³¹⁵ Le mouvement féministe se préoccupait déjà de la problématique de la violence à l'encontre des femmes depuis le début des années soixante-dix. Les maisons de femmes étaient confrontées à des femmes maltraitées à la recherche d'un abri sûr temporaire, et c'est ainsi qu'est né le *vluuchtuizenbeweging* (« mouvement des refuges »). Miet Smet a surtout pris connaissance

310 Interview, 1^{er} avril 2009.

311 Loi du 17 juillet 1997 modifiant la loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis (M.B. 31 juillet 1997).

312 Smet, *Stand van zaken van het gelijkheidsbeleid in België*, novembre 1996, p. 17 ; Rapport au Parlement, décembre 1997, p. 2.

313 Avis n° 34 du 7 avril 2000 relatif à la loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis, p. 4.

314 Arrêté royal du 12 août 1994 relatif aux conseils d'entreprise et aux comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail (M.B. 2 septembre 1994)

315 Interview, 1^{er} avril 2009.

du problème de « *sexual violence* » lors de ses voyages d'études aux États-Unis. Comme on ne disposait pas en Belgique de données chiffrées relatives à la violence à l'encontre des femmes, Miet Smet a fait mener une étude de prévalence nationale en 1987-1988³¹⁶ afin de connaître la nature, l'ampleur et les conséquences de la violence physique et sexuelle auprès d'un échantillon de la population féminine belge. Les résultats ont été choquants : plus de la moitié des femmes interrogées avaient été confrontées au moins une fois dans leur vie à l'une ou l'autre forme de violence. Il était frappant de constater que, dans les 2/3 des cas, l'auteur des faits était une connaissance de la victime. Il est ressorti des recherches que la violence au sein de la famille est la forme de violence la plus courante et que, en outre, elle a un caractère récurrent. En se basant sur cette étude préparatoire, Miet Smet a lancé une politique destinée à lutter contre la violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes et des enfants.³¹⁷

La rupture du tabou

La première étape consistait à faire sortir du silence la violence physique et sexuelle afin qu'elle ne soit plus un sujet tabou, à faire reconnaître la problématique et à mieux la cerner. « *Mon premier problème a été de faire en sorte que l'on prenne au sérieux le problème de la violence. Je devais faire prendre conscience du fait qu'il s'agissait d'un problème très grave. C'est aussi important que des mesures législatives.* »³¹⁸ Pour mettre la population au courant des faits et pour faire en sorte qu'on puisse discuter de la problématique, Miet Smet a lancé un certain nombre de campagnes d'information. « *Chaque campagne était destinée à faire en sorte que les gens en parlent et à les encourager à porter plainte. Et aussi à dire que c'était inacceptable. C'étaient les deux messages.* »³¹⁹ En 1987, la campagne « *Violence voulue ?!* » a fourni des informations sur la violence au sein des couples et les abus sexuels commis sur des enfants au sein de la famille. La campagne « *Viol, à qui profite le silence ?* » a, elle, permis de diffuser des renseignements relatifs à la nouvelle loi sur le viol. Le projet de vidéo « *Dis-le !* » (1989) et le matériel pédagogique qui l'accompagnait s'adressaient à des enfants de l'enseignement primaire et visaient à renforcer leur résistance morale face à la violence physique et sexuelle. Le film avait été conçu de telle manière que seules les victimes s'y reconnaissaient. « *Ce n'était pas facile non plus parce que j'ai reçu à l'époque un appel téléphonique d'une enseignante qui m'a raconté que l'un de ses élèves était manifestement victime de violences. La direction lui avait intimé l'ordre de se taire en raison du nombre d'élèves et des subsides qui en découlaient.* »³²⁰ Miet Smet ajoute en soupirant qu'elle n'a pas pu résoudre ce problème. Des victimes venaient régulièrement s'adresser personnellement

316 Bruynooghe, R. et al. (1988). *Les femmes confrontées à la violence physique et sexuelle : prédominance et conséquences*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale.

317 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, *Rapport d'activités du Service de l'Égalité des Chances entre Femmes et Hommes*, novembre 1999, p. 40.

318 Interview, 22 avril 2009.

319 Interview, 22 avril 2009.

320 Interview, 1^{er} avril 2009.



Illustration n° 19. Lors de la présentation du Set d'agression sexuelle et de la campagne « Viol, à qui profite le silence ? », juin 1990

à elle. Elle en parle avec une certaine impuissance dans la voix : « J'ai reçu beaucoup de gens chez moi qui espéraient que je résoudrais leur problème. Oui, mais je suis femme politique, pas juge. J'ai énormément écouté pendant cette période, vraiment. Énormément. Enfin, c'est bien que les gens aient désormais suffisamment confiance pour venir parler de ces choses. Cela montre qu'il y a encore de l'espoir... »³²¹ Une nouvelle étude menée en 1998 – qui avait avant tout pour objectif d'évaluer dans quelle mesure les hommes étaient également confrontés à la violence – a enregistré une augmentation de la violence physique et sexuelle.³²² C'est pourquoi Miet Smet a lancé le 2 février 1999 une nouvelle campagne de sensibilisation avec pour message « Rompez le silence avant qu'il ne vous casse ».³²³

L'amélioration de la position juridique et de l'accueil des victimes de violences

Deux éléments sont ressortis de la première phase de l'étude scientifique et de la campagne de sensibilisation. D'une part, la nécessité d'améliorer la position juridique des victimes de violences,

321 Interview, 22 avril 2009.

322 Bruynooghe, R. et al. (1998). *Prévenir, subir et recourir à la violence*, Bruxelles : Cabinet du ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances.

323 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, *Rapport d'activités du Service de l'Égalité des Chances entre Femmes et Hommes*, novembre 1999, p. 47.

d'autre part, la nécessité d'optimiser leur accueil et de mieux le coordonner. La nouvelle loi sur le viol du 4 juillet 1989 allait déjà dans ce sens parce qu'elle garantissait la protection de la vie privée de la victime.³²⁴ La loi prévoyait également que la victime puisse se faire accompagner par un médecin de son choix lors de l'examen médical. La loi du 24 novembre 1997 a introduit un alourdissement des peines pour les violences commises au sein du couple.³²⁵

Grâce à ses contacts avec Willy Bruggeman, ancien directeur de la Gendarmerie, Miet Smet a élaboré en juin 1990 en collaboration avec le Ministère de la Justice un Set d'agression sexuelle.³²⁶ Un set semblable était déjà utilisé au Canada, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Il s'agit d'un outil destiné à permettre que l'enquête judiciaire se déroule de manière adéquate de sorte qu'elle soit la moins pénible possible pour les victimes. Il contient des directives standardisées pour la police, le médecin légiste et le parquet visant à ce que les constatations techniques effectuées après une déclaration se déroulent selon une procédure déterminée. Le set contient également à cet effet une boîte avec du matériel médical, spécifiquement destiné à récolter des traces de violences sexuelles. Les victimes disposent ainsi de preuves communément acceptées, ce qui renforce leur position. De manière générale, le Set d'agression sexuelle a augmenté le taux d'élucidation des crimes. Le set est encore utilisé aujourd'hui, dans une version adaptée.³²⁷

La sensibilisation de la gendarmerie et de la police était d'une importance cruciale dans l'accueil adéquat des victimes de violences : « *Il faut naturellement aussi apprendre comment accueillir une femme violée. Vous n'allez pas l'interroger dans le couloir entre deux bureaux en lui disant : « Alors ma petite dame, avez-vous... ? »*³²⁸ Le dossier « intervention policière » avait été publié dans le cadre de la campagne « Violence voulue ?! » (1987). Ce dossier fournissait des informations sur les contextes, les causes et les conséquences des violences sexuelles, il brisait un certain nombre de mythes et de préjugés envers la violence et il donnait des conseils pratiques sur l'accueil des victimes. Depuis 1992, la formation des gendarmes et des policiers prévoit également un module de 80 heures consacré à la problématique de la violence. En vertu d'un protocole entre Miet Smet et le ministre de l'Intérieur Louis Tobback, les services de police se sont engagés à partir de 1994 à aménager un local d'accueil et à former leur personnel à des techniques d'interrogatoire spécialement adaptées. Miet Smet est satisfaite de cette collaboration avec le ministre de l'Intérieur, mais

324 Loi du 4 juillet 1989 modifiant certaines dispositions relatives au crime de viol (M.B. 18 juillet 1989).

325 Loi du 24 novembre 1997 visant à combattre la violence au sein de couple (M.B. 6 février 1998).

326 Interview, 22 avril 2009.

327 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, *Rapport d'activités du Service de l'Égalité des Chances entre Femmes et Hommes*, novembre 1999, p. 43.

328 Interview, 22 avril 2009.

elle regrette le peu de compréhension témoigné de la part de la Justice : « *Il restait la Justice. Parce que, naturellement, quand on dépose plainte, on se retrouve face à la justice. J'ai eu du mal avec la Justice. Les magistrats ne voulaient en fait suivre aucune formation. Nous n'avons pas réussi à les convaincre.* »³²⁹

À l'instar des services de police et des tribunaux, les médecins généralistes, les gynécologues et les pédiatres sont souvent confrontés à des victimes de violences. C'est pourquoi Miet Smet a mené au début de l'année 1993 une campagne pour indiquer aux médecins la manière dont ils pouvaient aider efficacement les victimes de violences. Leur tâche ne se limite en effet pas à prodiguer des soins : ils doivent identifier les victimes, les informer et les encourager à porter plainte. Si le patient ne veut pas porter plainte, le médecin peut malgré tout remplir un formulaire médical. Les moyens de preuves ne seront ainsi pas perdus si la victime se ravise plus tard. Au début de l'année 1997, le Service égalité des chances entre les hommes et les femmes a entamé une évaluation approfondie des certificats médicaux, ce qui a mené à l'élaboration de nouveaux modèles en collaboration avec l'Ordre des médecins.³³⁰

Outre la sensibilisation des services concernés, la coordination de leurs efforts faisait l'objet d'une attention toute particulière dans la politique. Les différents services qui entraient en contact avec des victimes de violence (services de police, autorités judiciaires, assistance médicale et sociale) disposaient le plus souvent seulement de connaissances restreintes de la marche à suivre, des possibilités et des limites de l'accueil des victimes des autres services. Cela pouvait avoir pour conséquence que la victime soit adressée trop tard ou ne soit même jamais adressée à l'organisme compétent et qu'elle doive répéter son histoire plusieurs fois du début à la fin. En vue de garantir une meilleure collaboration, Miet Smet a engagé dès 1991 un coordinateur « violence » dans chaque province. « *J'ai fait nommer dans toutes les provinces un fonctionnaire chargé de l'émancipation et j'ai financé cette initiative au début. Et ce, dans le but de coordonner toutes les possibilités d'accueil des femmes victimes de violences.* »³³¹ La tâche de ces fonctionnaires consistait à fournir des informations sur la problématique de la violence aux différents organismes concernés par l'accueil de victimes, à les mettre au courant de la politique existante, à favoriser leur collaboration, à signaler les problèmes rencontrés lors de l'assistance et à combler les lacunes.³³² Depuis 2002, la politique fédérale de l'égalité des chances, les communautés et les régions sont responsables conjointement du financement de ces coordinateurs provinciaux.

329 Interview, 22 avril 2009.

330 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, *Rapport d'activités du Service de l'Égalité des Chances entre Femmes et Hommes*, novembre 1999, p. 44.

331 Interview, 1^{er} avril 2009.

332 Smet, *Stand van zaken van het gelijkheidsbeleid in België*, novembre 1996, p. 6.



Illustration n° 20. Campagne
« Sex-collègue – Ex-collègue »,
1986

En 1994, le Ministère de la Justice a fondé le Forum national pour une politique en faveur des victimes afin de trouver une solution aux différents points critiques et lacunes juridiques en matière de problématique des victimes. Le Forum, qui existe encore aujourd'hui, avait pour mission de coordonner la politique en faveur des victimes des différents organismes et de veiller à mieux l'adapter aux besoins des victimes.³³³

Outre l'aide spécialisée destinée aux victimes de violences sexuelles, Miet Smet a prévu une aide aux auteurs. C'est en effet surtout dans les conflits relationnels que l'on se demandait si une intervention judiciaire était indiquée et efficace pour prévenir le récidivisme. On savait d'expérience que les sanctions pénales en cas de délinquance sexuelle ne suffisaient souvent pas à empêcher que les actes se reproduisent. C'est pourquoi, à la fin de l'année 1992, Miet Smet a lancé deux projets pilotes d'accompagnement thérapeutique des auteurs de violences sexuelles. Ces projets pilotes constituaient un premier effort en Belgique afin de combler les lacunes en matière d'aide aux auteurs.³³⁴

Le harcèlement sexuel au travail

Le harcèlement sexuel se produit dans la sphère privée, mais aussi dans le cadre du travail. Il atteint les victimes dans leur confiance en elles, engendre peur et stress, mène à des absences pour cause de maladie, à une perte d'efficacité et même à une perte d'emploi. L'entreprise en souffre également : un tel comportement crée un climat de travail désagréable et nuit à l'efficacité économique de l'entreprise. Les employeurs et les travailleurs ont donc intérêt à ce qu'il n'y ait pas de harcèlement sexuel au travail. Il est ressorti d'une étude menée en 1985 à l'initiative de la Commission du travail des femmes que 41 % des femmes interrogées et 21 % des hommes interrogés avaient connu des situations de harcèlement à caractère sexuel dans le cadre de leur travail. En tant que secrétaire d'état, Miet Smet a lancé une politique axée sur la protection des travailleurs contre le harcèlement sexuel au travail. Le premier

333 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, *Rapport d'activités du Service de l'Égalité des Chances entre Femmes et Hommes*, novembre 1999, p. 46 ; <http://www.slachtofferrechten.just.fgov.be/victimeFr/index.php>.

334 Smet, *Tien jaar beleid*, p. 36.

objectif de sa politique était une prise de conscience accrue d'un comportement inacceptable. La campagne « Sex-collègue — Ex-collègue » menée en 1986 a permis de faire connaître les résultats de l'étude afin de briser le tabou qui régnait autour de cette problématique. Les partenaires sociaux se sont également davantage concentrés sur le problème.³³⁵

En 1987, au cours de la présidence belge, Miet Smet a abordé le problème au niveau européen. Cela a mené la Commission européenne à faire effectuer une étude dans les États membres, d'où il est ressorti que le sujet constituait un grave problème dans l'UE tout entière. Cette étude a été suivie d'une directive et d'une recommandation de la Commission. Miet Smet a transposé cette directive via l'arrêté royal du 18 septembre 1992 qui oblige tous les employeurs du secteur privé et un certain nombre d'organismes publics à protéger leurs travailleurs contre le harcèlement sexuel au travail.³³⁶ L'AR donne une définition du harcèlement sexuel au travail et impose aux employeurs d'inclure quatre mesures de protection dans le règlement de travail : une déclaration de principe selon laquelle le harcèlement sexuel sur les lieux de travail ne peut être admis ni toléré, la désignation d'une personne ou d'un service de confiance chargé(e) de donner aux victimes l'accueil, l'aide et l'appui requis, une procédure de traitement des plaintes et l'énoncé des sanctions pour les contrevenants. L'AR du 9 mars 1995 prévoyait un règlement similaire pour les ministères fédéraux et certaines institutions d'intérêt public.³³⁷ La loi du 7 mai 1999 sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes a prévu une protection meilleure encore contre le harcèlement sexuel au travail.³³⁸

Pour soutenir ces mesures législatives, Miet Smet a pris plusieurs mesures d'accompagnement. L'« *Ongewenste Intimiteiten-lijn* » (« Ligne Harcèlement sexuel ») a vu le jour en 1993. Ce service d'assistance téléphonique gratuit et anonyme était destiné aux victimes et aux personnes de confiance souhaitant recevoir des conseils. Une ligne similaire, la ligne « SOS Harcèlement Sexuel » a été créée en 1994 pour la Wallonie. En 1994, une formation a été organisée en collaboration avec un bureau néerlandais spécialisé depuis des années dans le conseil en matière de harcèlement sexuel au travail. Une « commission fédérale d'accompagnement du harcèlement sexuel » a été créée fin octobre 1995. Elle comptait dix-huit membres environ et servait de plate-forme de concertation pour la prévention et l'approche du harcèlement sexuel au travail.³³⁹

335 Smet, M. (1994). *Bilan de huit années de lutte contre la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes et des enfants*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail. Service Egalité des Chances, p. 13.

336 Arrêté royal du 18 septembre 1992 organisant la protection des travailleurs contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail (*M.B.* 7 octobre 1992).

337 Arrêté royal du 9 mars 1995 organisant la protection des *membres du personnel contre le harcèlement sexuel* sur les lieux de travail dans les administrations et autres services des ministères fédéraux ainsi que dans certains organismes d'intérêt public (*M.B.* 6 avril 1995). Smet, *Tien jaar beleid*, pp. 37-38.

338 Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, *Rapport d'activités du Service de l'Égalité des Chances entre Femmes et Hommes*, novembre 1999, p. 41.

339 Smet, *Tien jaar beleid*, pp. 37-38.

Élaboration d'une politique d'émancipation communale

L'idée selon laquelle l'émancipation de la femme relevait des autorités à chaque niveau politique s'est développée progressivement. Miet Smet a surtout essayé de stimuler les autorités communales afin qu'elles assument une partie de leurs responsabilités. L'échelon administratif communal est en effet le plus proche du citoyen. « *J'ai prolongé toute la politique d'émancipation du niveau national au niveau provincial et communal.* »³⁴⁰ Dès 1988, Miet Smet a lancé une stratégie à long terme visant deux objectifs : d'une part une participation accrue des femmes dans les administrations communales et dans la vie sociale au niveau local et d'autre part la généralisation et l'institutionnalisation de la politique de l'égalité des chances dans le plus grand nombre de communes possible. Elle a élaboré à cet effet un plan d'action ciblé en trois phases.

La première phase du plan d'action a commencé au printemps 1989 avec le « Programme en dix objectifs pour une politique communale d'émancipation ». Grâce à cette brochure, Miet Smet voulait encourager les autorités communales à soutenir le processus d'émancipation des femmes et à le stimuler au niveau local. Les dix objectifs du programme sont des propositions et des possibilités concrètes que les communes peuvent adapter en fonction des nécessités locales : promouvoir la participation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes de participation et les organes consultatifs communaux, promouvoir la présence des femmes à tous les niveaux de l'administration communale et des services du CPAS, faire augmenter progressivement le nombre de femmes dans le corps de police communal, lutter contre la violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes et des enfants, consacrer une attention toute particulière à la population féminine dans la politique de santé préventive, consacrer une attention particulière aux besoins des femmes plus âgées et à l'intégration sociale de femmes défavorisées, prévoir l'accueil des enfants complémentaire à la famille, prendre des initiatives visant un enseignement communal émancipateur et prévoir la politique d'émancipation communale des structures concernées ainsi que le personnel et les moyens nécessaires.

Dans une deuxième phase, vingt communes pilotes ont signé en 1990 un « Protocole de collaboration pour une politique communale d'émancipation ». Elles se sont engagées à soutenir le processus d'émancipation conformément à la politique mise en place en appliquant le Programme en dix objectifs. Les communes pilotes ont dû commencer par réaliser une analyse de la situation des femmes commune par commune et élaborer un plan d'émancipation en fonction des résultats obtenus. En contrepartie, Miet Smet a mis à leur disposition un fonctionnaire expert en émancipation. Une session d'évaluation a eu lieu après deux ans de

340 Interview, 1^{er} avril 2009.

travail sur le terrain.³⁴¹ « Pour les communes, j'avais rédigé un programme en plusieurs points qu'elles devaient suivre. Elles devaient désigner un fonctionnaire chargé de l'émancipation et un échevin chargé de l'émancipation. Cela s'est aussi fait. Cela s'est en tout cas bien déroulé dans un certain nombre de communes. »³⁴² En 1992, l'expérience acquise a permis de rédiger un « Manuel pour une politique d'émancipation communale ». Ce guide pratique formule un certain nombre de règles de base liées aux méthodes et aux stratégies de mise en place d'une politique d'émancipation communale. Ce manuel décrit en outre dix-neuf projets pilotes qui ont été réalisés et qui peuvent servir d'exemple à d'autres communes.³⁴³

Dans la troisième phase, le projet a été généralisé et implanté dès 1993. Il était important que les connaissances acquises et les expériences accumulées soient appliquées de manière active dans un large groupe de communes et de CPAS. Le développement d'une politique dynamique, la conception de nouvelles idées grâce à l'établissement de contacts et à l'échange d'expérience étaient au cœur de cette démarche. En même temps, le contenu et la méthode de la politique communale de l'égalité des chances seraient affinés. C'est dans cet objectif que Miet Smet a fondé en 1993 avec le soutien de l'Union des villes et communes belges un réseau de communes et de CPAS. Au bout du compte, quelque quatre-vingts administrations locales l'ont rejoint.³⁴⁴ Après les élections du 21 mai 1995, Miet Smet a décidé d'intégrer davantage le réseau dans les provinces. C'est pourquoi un Service égalité des chances a été fondé dans sept provinces (pas dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg). Ces services offraient une structure centrale et assuraient un soutien suffisant du point de vue de l'expertise, du contenu et de la logistique afin de permettre à la politique communale de l'égalité des chances de continuer à se développer. Les réseaux de coordination provinciaux étaient supervisés et coordonnés au niveau fédéral sur le plan du contenu. Des journées d'études ont été organisées en 1997 et chaque province a fait le bilan de la politique menée. Cet inventaire des activités a été publié sous le dénominateur commun « Guide de la politique d'égalité des chances aux niveaux provincial et communal ». ³⁴⁵ Les résultats étaient variés : « Certaines provinces ont fourni énormément d'efforts. Je dois dire qu'elles ont parfaitement rempli leur mission. Mais il y en a aussi qui n'ont vraiment pas bien fait ça. »³⁴⁶

341 Smet, *Tien jaar beleid*, p. 31.

342 Interview, 1^{er} avril 2009.

343 Smet, M. (1994). *Une politique communale d'émancipation dans la pratique*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail. Service Egalité des Chances, p. 4-5.

344 Smet, M. (1992). *Réseau pour une politique communale d'égalité des chances*, Bruxelles : Cabinet du ministre de la Politique d'Égalité des Chances pour les Hommes et les Femmes, p. 2.

345 Smet, *Stand van zaken van het gelijkheidsbeleid in België*, novembre 1996, pp. 17-18 ; Rapport au Parlement, p. 14

346 Interview, 1^{er} avril 2009.

Relation avec le mouvement féministe : bailleresse de fonds et cible

En tant que secrétaire d'état et ministre, Miet Smet a en outre veillé au soutien financier et logistique de groupes de femme autonomes. « *J'allais auparavant souvent aux réunions du Vrouwen Overleg Komitee. Celles-ci avaient lieu soit chez l'une des membres soit quelque part dans un petit local isolé. Elles ne disposaient jamais d'infrastructure solide. Comme beaucoup de ces groupes féministes à l'époque parce qu'ils ne faisaient pas partie de grandes organisations. Ils n'avaient donc pas de bas de laine sur lequel compter. J'ai trouvé que ça n'allait pas et j'ai voulu aider ces nouveaux groupes. Et c'est comme ça que j'ai lancé Amazone.* »³⁴⁷ Elle déborde d'enthousiasme quand elle parle de ce projet. Dans sa recherche d'un emplacement, elle a pu compter sur l'aide de Paula D'Hondt. En 1988, celle-ci a été pendant une courte période ministre des Travaux Publics et elle était également responsable de la Régie des bâtiments. La maison que Miet Smet s'est vu attribuer était vétuste et devait être restaurée. Jos Dupré, le successeur de Paula D'Hondt, a assuré le soutien financier. « *Nous en avons fait quelque chose de fantastique. Une collaboratrice de cabinet est allée négocier avec les groupes de femmes pour voir qui voulait s'installer dans la maison. Et j'ai toujours insisté pour qu'il y ait un restaurant afin d'éviter qu'il n'y ait que des femmes qui viennent. Un restaurant est en effet ouvert à tous. J'ai aussi toujours voulu qu'il y ait une salle de conférence avec des cabines d'interprètes et une salle d'archives. Parce que toutes les archives des femmes disparaissaient dans la nature.* »³⁴⁸ Elle a nommé Mieke Van Nuland, qui travaillait au *Steunpunt Women's Studies* de l'Université d'Anvers, au poste de directrice et elle a trouvé le nom « Amazone » avec l'aide de quelques collaboratrices de cabinet. Elle y repense en riant : « *Nous avons donc cherché un nom. Nous avons même cherché dans l'annuaire téléphonique. La maison est située dans la rue du Méridien, nous avons donc pensé au nom « Le Méridien ». Mais je voulais un nom qui ait une signification. C'est pourquoi c'est devenu « Amazone ».* »³⁴⁹ L'inauguration officielle du bâtiment du centre pour femmes a eu lieu en 1991 et « Amazone » a vu le jour en avril 1995. Depuis, le centre héberge et soutient des associations féminines comme le *Nederlandstalige Vrouwenraad* et le Conseil des femmes francophones de Belgique, le *Vrouwen Overleg Komitee*, l'Université des Femmes et une série d'organisations de plus petite taille. Le centre de documentation d'Amazone dévoile et diffuse des informations relatives à la politique d'égalité des chances au niveau national et international et le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes veille sur les archives du mouvement féministe. Enfin, « Amazone » stimule l'échange des connaissances et des expériences en matière d'égalité des chances et de genre et sert de centre de réunion et de congrès au mouvement féministe et au secteur non marchand au sens

347 Interview, 1^{er} avril 2009.

348 Interview, 1^{er} avril 2009.

349 Interview, 1^{er} avril 2009.



Illustration n° 21. Lors de l'inauguration d'Amazone en 1995

large.³⁵⁰ Quand Miet Smet parle d'Amazone, on remarque immédiatement que la maison des femmes lui tient vraiment à cœur, malgré les difficultés : « *C'était un projet passionnant. Mais, au début, j'ai eu beaucoup de difficultés parce qu'il fallait réunir tous ces groupes de femmes. Enfin, on a réussi et elles sont contentes. C'est le principal.* »³⁵¹ Miet Smet a ensuite essayé d'agrandir le centre. Jean-Maurice Dehousse (PS) lui a donné l'autorisation de transformer une maison voisine, mais Laurette Onkelinx, qui lui a succédé, a annulé cette décision. Ce sujet rend Miet Smet vraiment furieuse : « *Je ne peux qu'en deviner la raison. Si je commence à dire du mal de la politique, je dirais que c'est parce que cela venait de quelqu'un du CVP et des Flamands. Il y a peut-être autre chose, mais je n'ai jamais trouvé d'autre raison. (...) Ces deux maisons, ça aurait été extraordinaire ! Aujourd'hui encore, je trouve dommage que cela ne se soit pas fait. Je le regrette encore.* »³⁵²

Miet Smet a subsidié les journées annuelles de la femme du *Vrouwen Overleg Komitee*, bien que, en tant que responsable politique, elle ait eu à en essuyer les reproches. « *Une partie de la Journée annuelle de la femme consistait à me critiquer. Quand vous êtes responsable, c'est comme ça. Les gens doivent pouvoir critiquer quelqu'un. Je ne trouvais pas cela très*

350 Amazone héberge également le Comité de Liaison de Femmes, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, le Centre Féminin d'Éducation Permanente, Sophia, Réseau belge de coordination des études féministes, et le *Beweging tegen Geweld - vzw Zijn*. Pour de plus amples informations, consultez www.amazone.be.

351 Interview, 1^{er} avril 2009.

352 Interview, 5 février 2009.

grave. »³⁵³ Avec la contresignature du plan de la Sainte-Anne en 1986, Miet Smet a soutenu une mesure d'économie qui a fait passer l'âge de la retraite des femmes de 60 à 65 ans. Le VOK ne lui en a pas été reconnaissant.³⁵⁴ « *Nous avons fait passer l'âge de la retraite à 65 ans. Ce n'était pas une décision facile. Ne l'oublions pas, la plupart des femmes préfèrent prendre leur retraite plus tôt. J'ai toutefois appuyé cette décision.* »³⁵⁵ En 1992, le VOK a fort critiqué Miet Smet en raison de l'annulation du droit à une allocation de chômage complémentaire pour les travailleurs à temps partiel.³⁵⁶ « *On avait encouragé le travail à temps partiel en accordant une allocation de chômage à mi-temps.* »³⁵⁷ « *Progressivement, c'était devenu un système pour les femmes. Elles ne voulaient plus travailler à temps plein. Elles allaient travailler à mi-temps et pointer à mi-temps. Cela n'était pas tenable pour les caisses d'allocation de chômage. En tant que ministre du Travail, j'ai supprimé ce système et les femmes ont pris cela comme une attaque.* »³⁵⁸ Miet Smet était également opposée par principe au travail à temps partiel : « *J'étais contre le travail à mi-temps parce que ce sont toujours les femmes qui prennent un travail à mi-temps. Cela réduit naturellement leurs possibilités de promotion, limite fortement leur pension et elles ne trouvent souvent plus de travail à temps plein si elles se retrouvent seules. Les femmes doivent essayer d'être économiquement indépendantes. Et ce n'est pas avec une carrière à mi-temps qu'on y arrive.* »³⁵⁹ Le VOK était également opposé à l'élargissement du travail de nuit que Miet Smet a fait passer. En 1993, elle a également été vivement attaquée sur sa politique de l'emploi.³⁶⁰ Miet Smet soutient toutefois encore la pertinence de ces mesures : « *Je n'ai fait que des choses que je pouvais justifier et je n'ai soutenu que ce que je pouvais justifier.* »³⁶¹ Elle est cohérente lorsqu'il s'agit d'égalité : « *Vous ne pouvez pas avoir à la fois tous les avantages que les femmes avaient et profiter des avantages des hommes. Il y a en effet beaucoup de femmes qui envisagent l'émancipation de la femme comme cela. Ce n'est pas possible. Il faut être correct. Si vous dites « Nous voulons une égalité de traitement », alors vous obtenez une égalité de traitement et c'est tout.* »³⁶²

Approche politique : essentiellement pragmatique

Selon Miet Smet, en Belgique, l'émancipation de la femme a moins fait l'objet d'une réflexion théorique que dans certains autres pays : « *Nous nous concentrons plutôt sur la*

353 Interview, 1^{er} avril 2009.

354 VOK, *VOK-feestboek*, p. 65.

355 Interview, 22 avril 2009.

356 VOK, *VOK-feestboek*, pp. 83-84.

357 Interview, 1^{er} avril 2009.

358 Interview, 22 avril 2009.

359 Interview, 5 mars 2009.

360 VOK, *VOK-feestboek*, pp. 83-84 et pp. 87-89.

361 Interview, 1^{er} avril 2009.

362 Interview, 22 avril 2009.

pratique, pas sur la théorie. »³⁶³ Bien que même Miet Smet ne formule pas clairement le problème, on peut déduire des moyens et de la stratégie politiques mis en place que le thème de l'égalité des chances était au centre de ses préoccupations en tant que problème de retard et question de changement des mentalités. Elle s'est concentrée sur les besoins spécifiques des femmes et sur trois domaines d'action prioritaires : la position des femmes sur le marché du travail, la participation des femmes au processus décisionnel et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes. À la fin de son mandat au gouvernement, elle a été confrontée à de nouvelles stratégies politiques : le *gender mainstreaming*, le *gender budgeting* et la diversité.

C'est lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes (Pékin, 1995), que nous aborderons plus en détail dans le prochain chapitre, qu'a été lancé le concept de *gender mainstreaming*. Le Conseil de l'Europe le définit comme suit : « Le *gender mainstreaming* est la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. » En d'autres termes, le *gender mainstreaming* consiste à promouvoir l'égalité et ne se limite pas exclusivement à une politique de l'égalité des chances. Son objectif est de veiller à la promotion de la politique d'égalité dans tous les secteurs dans lesquels le gouvernement est actif. La première étape de cette stratégie a vu le jour en Belgique avec la loi du 6 mars 1996 visant au contrôle de l'application des résolutions de la Conférence mondiale sur les femmes organisée à Pékin du 4 au 14 septembre 1995 (M.B. du 31 octobre 1996). Cette loi prévoit que le gouvernement remette chaque année un rapport au Parlement sur les progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Plate-forme d'action de Pékin. Ce rapport incite en principe le gouvernement fédéral à mener une politique de *gender mainstreaming*. Le *gender budgeting* constitue une variante du *gender mainstreaming*. Il s'agit de l'analyse sous l'angle du genre de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques. Le *gender budgeting* donne un aperçu des conséquences directes et indirectes de ces flux sur les hommes et sur les femmes.³⁶⁴ Miet Smet était particulièrement vigilante par rapport à ces nouvelles stratégies politiques et elle a averti des risques qu'elles présentaient comme celui de la disparition d'une politique spécifique. Elle reste sceptique, aujourd'hui encore : « *J'ai un peu de mal avec cela. C'est comme l'idée que chaque poste du budget doit être observé en fonction de son effet sur les hommes et les femmes. Je trouve que c'est un énorme travail. Je suis davantage du genre à m'attaquer à un problème concret. Au lieu d'aller chercher des problèmes dans le budget. J'ai aussi toujours eu des discussions quant à savoir s'il était nécessaire d'avoir une cellule distincte, un ministère, un ministre ou quoi que ce soit, pour promouvoir l'égalité des chances. J'estime qu'on a provisoirement besoin d'un noyau autour duquel se développe la politique. Il doit donner une impulsion parce que c'est une grande illusion de croire que, dans chaque ministère,*

363 Citation de Miet Smet, dans : Hondeghe, A. et S. Nelen (2000). « Een beleid op weg. Situering van het gelijkheidsbeleid in België », *Tijdschrift voor genderstudies* 3(1), p. 40.

364 Idem, p. 40 ; Celis et Meier, *De macht van het geslacht*, pp. 139-140 et p. 151.

en vertu du concept de gender mainstreaming, on va tout examiner naturellement du point de vue des conséquences sur les hommes et sur les femmes. Il faut quelqu'un qui donne l'élan, sinon, on n'arrive pas à grand-chose. Je suis favorable au principe de gender mainstreaming, mais cela n'a pas encore donné grand-chose d'un point de vue pragmatique, selon moi. »³⁶⁵

La politique fédérale de l'égalité des chances de Miet Smet s'est surtout concentrée sur les femmes. La politique flamande de l'égalité des chances, qui a débuté en juin 1995 avec la désignation d'un ministre flamand pour l'Égalité des Chances et des Affaires Bruxelloises, s'est consacrée dès le début à plusieurs groupes cibles. Outre les femmes, elle s'est également penchée sur les allochtones, les handicapés et les lesbiens. Tous ces groupes ont été rassemblés sous le qualificatif de « diversité ».

Miet Smet souligne les dangers d'une politique de plus en plus axée vers la diversité. *« J'ai du mal à accepter qu'on ait tout regroupé sous le terme « diversification ». C'est certainement très à la mode maintenant. Je m'y oppose parce que les hommes et les femmes constituent les deux grands groupes de la société. Et, au sein de ces deux groupes, il y a naturellement des personnes de tendance sexuelle différente, des handicapés, des immigrés, etc. Mais ce sont des sous-groupes du groupe de base. Et ce qu'on fait, c'est qu'on transforme un groupe de base, à savoir les femmes, en un sous-groupe. Je trouve ça terrible ! Je m'y suis toujours opposée parce que, du temps du quota, c'était aussi l'un des points de discussion. Le terme « diversification » recouvre à la fois les femmes, les immigrés et les handicapés. Je suis donc contre. Je n'ai rien contre ces sous-groupes, mais on les retrouve chez les hommes et chez les femmes. On pourrait dire : il faut cinquante pour cent d'hommes et de femmes et, en fonction de leur pourcentage dans la société, des handicapés, des immigrés et des lesbiens doivent siéger parmi les hommes et les femmes. Alors que maintenant, on dit : 5 % de handicapés, 5 % de femmes, 5 % d'immigrés, etc. Vous voyez comment les choses évoluent ? »³⁶⁶*

365 Interview, 22 avril 2009.

366 Interview, 22 avril 2009.

Chapitre 4

Interaction internationale

**Du rôle de voyageuse inspirée à
celui de force motrice**

Les expériences internationales ont été très importantes pour Miet Smet. Grâce aux Conférences mondiales des Nations unies sur les femmes, elle a découvert le caractère universel des problématiques féminines et ses voyages d'études dans les années septante et quatre-vingt ont inspiré la politique de l'égalité des chances qu'elle a ensuite mise en place. *« J'ai beaucoup apprécié les Conférences mondiales et j'y ai énormément appris. Mes voyages en Amérique m'ont aussi beaucoup apporté. J'ai vraiment beaucoup appris de toutes mes expériences internationales. »*³⁶⁷ *« Les Nations unies et l'Union européenne m'ont beaucoup inspirée, surtout les Conférences mondiales. Ce sont de grandes sources d'inspiration. Les sujets abordés sont en effet les mêmes pour les femmes partout dans le monde. La violence constitue l'un des thèmes principaux au niveau mondial, viennent ensuite l'indépendance économique d'une manière ou d'une autre, l'enseignement et l'alphabetisation, la participation au processus décisionnel, le soutien au mouvement féministe et la contraception. Les femmes sont confrontées aux mêmes problèmes partout dans le monde et elles ont l'occasion de se retrouver lors des Conférences mondiales. Dans votre pays, vous transposez ensuite ces connaissances en fonction de ce que vous savez de la situation dans votre pays et, au niveau européen, vous transposez ces connaissances en fonction de ce que vous savez de l'Union européenne et du rôle que l'Europe joue dans le monde. »*³⁶⁸

En tant que membre du gouvernement, Miet Smet a joué un rôle pionnier au niveau international, surtout en ce qui concerne la lutte contre la violence à l'encontre des femmes. Après quatorze ans de politique gouvernementale belge, elle est devenue députée européenne. Elle s'est consacrée ici aussi à l'égalité des chances et on ne peut pas dire qu'elle ait levé le pied : ces cinq années ont été particulièrement éprouvantes. En 2004, elle est retournée à la politique belge et elle est devenue parlementaire flamande. Le 4 juillet 2007, elle a en outre été proposée comme sénateur communautaire, ce qui lui a entre autres permis de devenir membre du Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre hommes et femmes. Au sein du Parlement flamand, elle a volontairement pris ses distances par rapport à la problématique de l'égalité des chances afin de céder la parole à une génération plus jeune. Miet Smet n'a cependant pas cessé de lutter contre la violence à l'encontre des femmes.

Les Conférences mondiales : le caractère universel des problématiques féminines

Les Conférences mondiales sur les femmes étaient une initiative de la Commission pour le statut de la femme, le principal organe pour l'émancipation de la femme au sein des Nations unies. Ces conférences avaient pour objectif de rassembler les différents États membres

367 Interview, 1^{er} avril 2009.

368 Interview, 22 avril 2009.

afin d'aborder les droits de la femme. Les documents de clôture non contraignants des Conférences mondiales sur les femmes sont des plans d'action concrets. Ils doivent veiller à ce que la communauté internationale agisse de concert. De 1975 à 1995, les Conférences mondiales sur les femmes ont eu lieu à Mexico (1975), Copenhague (1980), Nairobi (1985) et Pékin (1995). Depuis la Conférence mondiale de Pékin, seules des conférences de suivi ont été organisées parce que l'on craignait qu'une nouvelle Conférence mondiale sur les femmes atténue les résolutions de Pékin.³⁶⁹

Mexico

En 1972, les Nations unies ont proclamé l'année 1975 Année internationale de la femme. L'objectif était de définir une société dans laquelle les femmes pourraient pleinement participer à la vie économique, sociale et politique de leur pays et de développer des stratégies en vue de réaliser cet idéal. Bien que l'importance de l'« Année de la femme » se soit atténuée dans certains cercles féministes, Miet Smet la considère comme une étape historique : « *Je reproche aux groupes féministes de sous-estimer la valeur de l'« Année de la femme ».* On a reconnu au niveau mondial que la femme devait pouvoir être émancipée et que l'on devait l'aider à le faire. Je trouve que c'est une étape historique. »³⁷⁰ Pour attirer l'attention de l'opinion publique sur l'Année internationale de la femme, l'ONU a organisé une Conférence mondiale sur les femmes à Mexico. En Belgique, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement dirigé par Renaat Van Elslande (CVP) a fondé le Comité national belge pour l'année internationale de la femme.³⁷¹ Le Comité a organisé des activités et des manifestations et s'est chargé de la préparation de la Conférence mondiale sur les femmes. « *Une structure temporaire avait été fondée chez Van Elslande pour préparer la conférence. Astrid Norman travaillait dans son cabinet. Elle faisait partie du CVP et elle était membre de Vrouw en Maatschappij et c'est ainsi que nous avons pu exercer notre influence sur la conférence et sur la politique étrangère.* »³⁷² Il ressort d'une lettre de Miet Smet à Nora Staels-Dompas qu'Émilienne Brunfaut, présidente du Comité, n'était pas favorable à l'entrée des femmes du CVP et qu'elle a essayé de mettre Norman sous pression pour les tenir à l'écart. En vain, puisque Miet Smet, Nora Staels, Cécile Goor et Rika De Backer ont été admises dans le groupe, avec Irène Pétry (PSB), Émilienne Brunfaut

369 Voir : www.rosadoc.be/site/nieuw/pdf/factsheets/nr48.pdf.

370 Interview avec Miet Smet, dans : *Ons Volk* (26 décembre 1975).

371 À ne pas confondre avec la Commission consultative pour le statut de la femme abordée au troisième chapitre. Celle-ci a été fondée après l'Année internationale de la femme alors que le Comité belge pour l'année internationale de la femme était une structure temporaire qui avait spécifiquement pour compétence de préparer la Conférence mondiale sur les femmes.

372 Interview, 5 mars 2009.

(PSB) et Lucienne Herman-Michielsens (PVV).³⁷³ En mars 1975, Miet Smet est partie à New York pour participer à la réunion préparatoire : « *Je suppose qu'on a dit au cabinet de Van Elslande : nous donnerons à Miet la chance d'aller participer à la préparation à New York. Wilfried Martens a accepté ma participation. J'étais assise à côté de Françoise Giroud. La réunion était présidée par la sœur jumelle du shah d'Iran. Les Iraniens étaient venus avec toute une délégation d'hommes et de femmes. Tous des gens formidables et très émancipés.* »³⁷⁴

La Conférence mondiale sur les femmes a eu lieu du 19 juin au 2 juillet à Mexico. « *Ce que j'en ai retenu entre autres, c'est que tout a été pris en main par les hommes. Les femmes n'avaient en effet aucune expérience en matière de conférences mondiales, de jargon de l'ONU et de la façon dont tout fonctionnait. Les « mots-clés » impérialisme, colonialisme, sionisme, fusaient çà et là. Il faut naturellement s'habituer aux mots, et aussi s'en détacher. Il faut parler des femmes, mais ces ambassadeurs parlaient entre eux comme ils le faisaient à toutes les conférences mondiales. Ils faisaient de la politique. Alors que nous, nous voulions une conférence pour les femmes. Patrick Nothomb, l'ambassadeur belge auprès de l'ONU, s'est la plupart du temps exprimé alors que nous étions assises derrière lui. Toutes ces femmes derrière lui, ça l'a fait transpirer.* » Miet Smet se rappelle également encore très bien que notre ambassadeur belge à Mexico a demandé à la belle Cécile Goor, sénatrice de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, de venir s'asseoir à l'avant dans la voiture et qu'il a renvoyé à l'arrière Rika De Backer, pourtant ministre des Affaires Culturelles. Selon Miet Smet, cette anecdote est caractéristique : « *Qui pouvait venir s'asseoir à l'avant à côté de Monsieur : Cécile. Et Rika a presque dû se glisser entre les bagages à l'arrière ! Tilly Stuckens, alors journaliste pour De Standaard, et moi-même étions furieuses. Je pense d'ailleurs que nous le lui avons dit à l'époque.* »³⁷⁵

Au cours de la première Conférence mondiale sur les femmes organisée à Mexico, les pays participants ont approuvé un plan d'action mondial qui contenait quatorze objectifs, de l'alphabétisation à une participation accrue des femmes à la politique. Ce plan mettait les gouvernements au défi d'établir des plans et des objectifs nationaux. La période 1975-1985 a été appelée la « Décennie de la femme », placée sous les thèmes de l'égalité, du développement et de la paix. Avec la création de la Commission du travail des femmes, la Belgique s'est surtout concentrée sur le thème de l'égalité sur le marché du travail. Comme nous l'avons déjà expliqué dans le deuxième chapitre, entre 1975 et 1980, la Commission

373 Correspondance de Miet Smet, lettre du 8 octobre 1974, classeur 23/3, Archives IPOVO et Rapport du Comité national belge pour l'année internationale de la femme, dossier 24/3, Archives IPOVO.

374 Interview, 5 février 2009.

375 Interview, 5 février 2009.

a essentiellement œuvré à l'élimination de la discrimination en matière de rémunération, d'embauche, de chances de promotion et de sécurité sociale. Un bilan a été dressé cinq ans après le début de cette décennie, lors de la deuxième Conférence mondiale sur les femmes organisée à Copenhague (du 13 au 31 juillet 1980). Il est ressorti d'un sondage mené auprès de cent cinquante gouvernements que l'on accordait davantage d'intérêt à la situation et au rôle des femmes, mais que la situation des femmes en elle-même ne s'était pas améliorée. La conférence a dès lors établi un plan d'action pour la deuxième moitié de la décennie. Une attention toute particulière a été accordée à quelques nouveaux thèmes, à savoir l'emploi, la santé et l'enseignement.³⁷⁶ Miet Smet était à nouveau de la partie et, selon elle, les femmes étaient cette fois mieux préparées : *« Cette fois, ce sont uniquement les femmes qui se sont exprimées parce qu'elles avaient appris leur leçon entre-temps. Et appris comment tout fonctionnait. Les discours ont été prononcés par les femmes, les accords ont été conclus par les femmes et les documents préparatoires avaient été rédigés par les femmes. Cela a donc représenté un apprentissage énorme pour toutes les femmes du monde. Lors des conférences, vous apprenez que les problèmes sont partout les mêmes : que vous vous trouviez en Afrique, en Asie, en Europe ou en Amérique. Cela a été une prise de conscience incroyable. Vous entrez aussi en contact avec des femmes de différentes nationalités parce que vous faites partie du même groupe de travail qu'elles. Vous vous soutenez les unes les autres parce que vous savez que le problème est mondial. C'est le grand intérêt de ces conférences mondiales. »* Toutes les femmes n'ont cependant pas renforcé leur émancipation. Miet Smet a été choquée par la transformation qui s'est opérée parmi les femmes iraniennes : les défenseuses des droits de la femme habillées à l'occidentale en 1975 sont arrivées entièrement drapées de noir en 1980. L'influence de l'arrivée de l'Ayatollah Khomeiny s'est fait sentir.³⁷⁷

La Décennie de la femme s'est conclue sur la Conférence mondiale sur les femmes de Nairobi (du 15 au 26 juillet 1985). Jamais autant d'organisations de femmes n'avaient participé à une conférence internationale. Pour la première fois, on a assisté à un forum parallèle d'organisations non gouvernementales réunissant 15.000 participants. On a constaté à Nairobi que les objectifs de Mexico et de Copenhague étaient loin d'être atteints. Une nouvelle approche s'imposait : dans le cadre des stratégies prospectives d'action (*« Forward Looking Strategies »*), nous avons proclamé que tous les thèmes soulevés étaient des thèmes spécifiquement féminins. Pour la première fois, les droits de la femme n'ont pas été considérés comme un domaine politique isolé, mais comme un élément devant être défendu au sein de tous les domaines politiques.³⁷⁸ La délégation belge était dirigée par

376 Maters, K. (1986). *De Wereldconferentie van Nairobi*, Bruxelles : Communautés européennes. Commission. Direction générale de la communication.

377 Interview, 5 février 2009.

378 Voir : www.rosadoc.be/site/nieuw/pdf/factsheets/nr48.pdf.



Illustration n° 22. Rapport de la 4^e Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, 1995

Paula D'Hondt. Selon Renée van Mechelen, cette délégation a joué un rôle relativement important dans la réalisation du plan stratégique assez radical en introduisant un certain nombre d'amendements.³⁷⁹ Miet Smet évoque incidemment la Conférence mondiale sur les femmes de Nairobi, mais il ressort de l'interview que ce sont surtout les conférences de Mexico et de Pékin qui l'ont profondément marquée.

Pékin

Bien que les choses aient déjà bien changé à Copenhague, Miet Smet indique que la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin (du 4 au 15 septembre 1995) a constitué le véritable tournant. Auparavant, les grands problèmes mondiaux comme l'apartheid, le sionisme, l'impérialisme et le colonialisme dominaient en grande partie les conférences. « Nous avons eu quatre conférences sur le sujet, mais, à Pékin, c'était fini. On a dit et accepté pour la première fois que les droits des femmes faisaient partie des droits de l'homme et que

379 Van Mechelen, *De meerderheid. Een minderheid*, pp. 77-78.

cela ne pouvait faire l'objet d'aucune négociation. En outre, les principales personnalités présentes à Pékin étaient des femmes de pouvoir. Auparavant, lors des premières conférences, c'étaient les « femmes des hommes de pouvoir » : Madame Marcos, Madame Sadat, la sœur du Shah. À Pékin, il y avait Mary Robinson et Finnbogadottir, les présidentes de l'Irlande et de l'Islande, les femmes premiers ministres Benazir Bhutto, Khaleda Zia et Gro Bruntland, et toute une série de femmes ministres. »³⁸⁰

Lors de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995, Miet Smet, en tant que ministre, faisait partie de la délégation officielle de la Belgique : « *J'avais déjà assisté à toutes les Conférences mondiales sur les femmes, mais comme simple participante. Là, j'étais à la tête de la délégation. Pour préparer l'événement, j'avais fondé un groupe de travail pluraliste sous la direction de Chris Verhaegen. Pour définir notre position par rapport à Pékin, pour lire les textes, etc. Ce groupe se composait de membres de tous les partis et ils ont bien fait ça. Une partie du groupe de travail m'a accompagnée pour assister à la conférence et pour se pencher de manière critique sur les discours que je donnerais.* »³⁸¹

À la demande de la Commission pour le statut de la femme, chaque État membre devait en effet fonder un comité national de coordination chargé de préparer la Conférence mondiale sur les femmes et d'en assurer la promotion au niveau national. En Belgique, le Comité national de coordination se composait de 24 membres : des représentants du gouvernement fédéral, des communautés et des régions, du Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes et des Conseils des femmes. Chris Verhaegen (CVP), alors secrétaire générale de la fédération européenne des fonds de pension et présidente de *Vrouw en Maatschappij* pour la province du Brabant flamand, a mené les activités du comité pendant deux ans en tant que co-présidente.

La reine Fabiola est aussi venue à Pékin en tant que présidente du « Comité Directeur International pour la promotion économique des femmes rurales ». Ce comité réunissait les épouses de chefs d'État et de gouvernement et la présidence tournante était alors aux mains de la reine Fabiola. Au cours de l'interview, Miet Smet aborde leurs divergences d'opinions, mais elle parle aussi de son estime pour la reine Fabiola : « *Elle m'avait convoquée au palais pour que nous discutons de son discours. C'était un bon discours. Je suis ensuite restée longtemps auprès d'elle parce que nous avons eu une discussion sérieuse au sujet des préservatifs. Bien que je ne sois pas d'accord avec elle, j'ai beaucoup d'estime pour elle. Comme pour Baudouin, avec qui je n'étais pas d'accord non plus.* »³⁸²

La reine Fabiola a montré à Pékin qu'elle était sûre d'elle et qu'elle savait relever un défi. Comme à Nairobi, il

380 Interview avec Miet Smet, dans : Bonneure, *Markante vrouwen*, pp. 16-17.

381 Interview, 1^{er} avril 2009.

382 Interview, 1^{er} avril 2009.

y avait deux assemblées en Chine : d'une part la conférence officielle, avec les délégations gouvernementales et les diplomates, d'autre part le forum d'ONG. Ces assemblées ne se sont pas entièrement déroulées simultanément et elles avaient lieu dans des endroits différents. En Chine, le Forum s'est déroulé à Huairou, nettement en dehors de Pékin où avait lieu la conférence. Il s'agissait d'un choix délibéré du gouvernement chinois pour tenir les ONG à distance et l'organisation du Forum a plutôt laissé à désirer, raconte Miet Smet : « *La plupart du temps, les pays font tout de même un effort pour prendre soin des ONG. Mais la Chine ne l'a pas fait. Ils avaient planté les ONG dans un bled, en pleine nature. Je suis allée là-bas, en voiture, avec la reine Fabiola, à du trente kilomètres / heure. Tout était très contrôlé parce que l'on ne voulait vraiment pas que tous ces manifestants et toutes ces femmes féministes se rassemblent. C'est pourquoi le Forum avait été écarté si loin de la capitale. Il avait plu et l'espace était un immense borbier avec des tentes et de vieux bâtiments. Mais Fabiola et moi, nous en avons fait tout le tour. Elle, en baskets sous son tailleur parce qu'il n'y avait pas moyen de se déplacer autrement ! Dans l'une des tentes, toutes les reines présentes devaient s'asseoir au premier rang et Fabiola s'est assise entre toutes ces reines noires. À un moment donné, on a demandé du monde sur le podium et elle a envoyé son chef de cabinet. Celui-ci a dû enfiler une petite jupe de paille et danser sur le podium. Incroyable ! C'était van Ypersele, le chef du cabinet de la reine ! Fabiola est spéciale, vous savez. Mais elle le fait tout de même. J'ai énormément d'estime pour cela.* »³⁸³

La reine Fabiola et Miet Smet ont chacune prononcé leur discours le 5 septembre. Miet Smet a indiqué que les femmes étaient toujours moins payées que les hommes et que leur participation dans tous les domaines de la société restait limitée. Elle a ensuite expliqué ses mesures politiques et a présenté quelques points essentiels pour le futur, comme le rôle des médias en matière d'image de la femme, l'importance des statistiques de genre et la répartition équitable des tâches au sein de la famille. Elle a fait appel à la communauté internationale, aux gouvernements et au mouvement féministe pour qu'ils ne mettent pas de côté la Plate-forme d'action en la considérant comme un texte fait de grands principes, mais qu'ils la transposent en actions concrètes pour améliorer la vie quotidienne des femmes. Pour conclure, Miet Smet a indiqué que les femmes devaient surtout compter sur elles-mêmes.³⁸⁴ L'« *Empowerment* » ou la « *responsabilisation* », selon laquelle les femmes prennent leur destin en mains, constituait en effet l'axe central de la Plate-forme d'action de Pékin. Celle-ci visait à accélérer l'exécution des stratégies prospectives d'action (« *Forward Looking Strategies* ») (Conférence de Nairobi) afin d'améliorer la position des femmes. Cette conférence a aussi été marquée par un changement d'approche : d'une attention portée sur

383 Interview, 1^{er} avril 2009.

384 Meersseman, K. et E. Van Hoof (1995). *Rapport de la IV^{ème} Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Femmes, Pékin, 4-15 septembre 1995*, Bruxelles : Krista Michiels, pp. 7-9.

les femmes, on est passé au concept de genre et à l'introduction du *gender mainstreaming*. Le programme plaidait en quelques mots pour un partage du pouvoir et des responsabilités entre hommes et femmes : à la maison, au travail et dans la société.³⁸⁵ Miet Smet ne peut s'empêcher de rire quand elle repense à son discours : « *On m'a dit, moi, je ne l'ai pas vu, que, le soir, à la télévision, on a montré une image de moi pendant mon discours avec en dessous le commentaire : Queen Fabiola of Belgium. Ça m'a fait éclater de rire !* »³⁸⁶

Les voyages d'études : inspiration et établissement d'un réseau

Les États-Unis

Avant de devenir secrétaire d'état, Miet Smet a entrepris plusieurs voyages d'études aux États-Unis. Elle aimait l'ambiance américaine qui l'a d'ailleurs beaucoup inspirée : « *J'ai tout simplement beaucoup appris des États-Unis. J'ai découvert que c'est un pays très séduisant. En raison de leur grande échelle, ils sont très créatifs et il y a un échange d'idées beaucoup plus intense.* »³⁸⁷ En 1975, Miet Smet a foulé pour la première fois le sol américain à l'occasion de la préparation de la Conférence mondiale sur les femmes à Mexico. Dix-huit mois plus tard, en été 1976, elle a fait un circuit de cinq semaines sur invitation du *State Department*, le Ministère américain des Affaires Étrangères. « *Ils avaient organisé un voyage politique pour de jeunes politiciens en qui ils voyaient un potentiel. Des gens dont ils pensaient : celui-ci a un avenir...* »³⁸⁸ Son voyage d'études a commencé par une semaine à Washington pour mettre des papiers en ordre et tout planifier. Elle a visité le Congrès, l'université et le syndicat. Elle est ensuite allée entre autres à Phoenix (Arizona) où elle a assisté à un conseil municipal et elle est allée à une convention républicaine à Kansas City. Elle a également visité la ville natale de son père dans le Michigan. Sa préférence allait déjà à l'époque aux thèmes auxquels elle allait consacrer sa vie : « *Je pouvais choisir les thèmes sur lesquels je souhaitais m'entretenir aux États-Unis et j'avais pris la politique, les femmes et le travail. Je suis allée m'entretenir partout sur mes trois thèmes. Je me suis familiarisée à leurs conceptions et à leurs stratégies et j'ai entendu parler d'« affirmative action » (« discrimination positive ») et de « sexual harassment » (« harcèlement sexuel »). Les terminologies qu'ils utilisaient m'ont aussi inspirée, par exemple le concept de « situation win-win » [littéralement : gagnant-gagnant]. Maintenant, tout cela fait partie du quotidien, mais, en '76, on ne connaissait pas cela en Belgique. J'ai donc appris beaucoup de choses là-bas que j'ai pu appliquer ici. J'ai également rencontré beaucoup de femmes chefs de file. J'ai eu*

385 Idem, p. 21.

386 Interview, 1^{er} avril 2009.

387 Interview, 5 février 2009.

388 Interview, 5 février 2009.

beaucoup de contacts à l'époque avec Bella Abzug et je pense que j'ai aussi rencontré une fois Betty Friedan. »³⁸⁹ Bella Abzug était une figure politique américaine qui, en tant qu'avocate, s'était spécialisée dans le droit du travail. Elle a fondé plusieurs organisations de femmes, parmi lesquelles le *National Women's Political Caucus* en 1971. Betty Friedan était également impliquée dans la création de cette organisation qui lutte pour une participation équilibrée des femmes dans le processus décisionnel. En raison de l'impact de son livre *The feminine mystique* (1966), Betty Friedan peut être considérée comme la Simone de Beauvoir américaine.

En 1978, Miet Smet a suivi avec Marijke Van Hemeldonck un cours au *Wellesley College* de Boston. « *C'est la principale université strictement réservée aux femmes des États-Unis. C'est par exemple là qu'allaient les épouses des présidents.* »³⁹⁰

Durant l'été 1983, Miet Smet est retournée aux États-Unis. Cette fois sur invitation du *German Marshall Fund*, dans le cadre de son *Equal Opportunity Internship Program*. Cette institution veut, via des bourses, œuvrer à une meilleure collaboration et à une meilleure compréhension entre les États-Unis et l'Europe. Au cours de l'interview, Miet Smet raconte qu'elle a de nouveau été impressionnée : « *Je suis alors allée à la conférence des femmes à San Antonio, au Texas, et à un congrès du parti démocrate. Ce dernier avait été organisé en plusieurs caucus.*³⁹¹ *Il y avait entre autres un caucus d'homosexuels. C'était encore un thème dont on ne pouvait pas beaucoup parler chez nous.* »³⁹² Elle a participé à la réunion annuelle du *National Women's Political Caucus*, une organisation composée d'Américaines aux opinions idéologiques variées qui milite pour la participation des femmes à la vie politique. Elle a ensuite étudié des programmes qui recouraient à des actions positives pour éliminer toute discrimination fondée sur la race, le sexe et la religion. Après sa visite, elle s'est exprimée en termes élogieux à l'égard du dynamisme du mouvement féministe américain.³⁹³

Voyages en groupe en Suède et à Cuba

Miet Smet repense également avec plaisir à quelques voyages en groupes qu'elle a effectués en début de carrière sur le thème de l'émancipation. « *Il y avait avec moi des femmes de différents partis. Cela allait de soi à l'époque d'inviter des gens d'autres partis. Nous étions très soudées. Nous nous connaissions aussi toutes et nous invitions des femmes dont nous pensions qu'elles*

389 Interview, 5 février 2009.

390 Interview, 5 mars 2009.

391 Littéralement, un « caucus » signifie une réunion de membres du parti. Dans le contexte des élections, il s'agit la plupart du temps d'une réunion par district électoral où les électeurs peuvent choisir l'un des candidats de leur parti.

392 Interview, 5 février 2009.

393 Interview avec Miet Smet réalisée par Tilly Stuckens, dans : *De Standaard* (24 septembre 1983).

avaient de l'influence. Nous les invitations afin de faire des choses ensemble. C'était aussi bien plus nécessaire à l'époque. C'était encore du vrai militantisme de l'émancipation qui apparaissait alors comme un grand défi. Je ne dis pas que cela n'existe plus maintenant, mais je pense tout de même que nous avons fait une grosse partie du travail. »³⁹⁴ En juin 1977, Miet Smet a organisé un premier voyage d'études en Suède : « Parce que je voulais me familiariser au modèle suédois. On les disait très progressistes en matière d'émancipation de la femme, nous sommes donc allées étudier leur système. L'accueil des enfants était surtout important à l'époque en Suède. »³⁹⁵ Il est ressorti du deuxième chapitre que les membres de *Vrouw en Maatschappij* ont également trouvé leur inspiration en Suède quant à la réduction du temps de travail par jour.

Un autre voyage, organisé à l'initiative de Chantal de Smet, l'une des Dolle Mina, s'est penché sur le régime communiste à Cuba. Miet Smet raconte au cours de l'interview : « Nous sommes aussi allées à Cuba avec des femmes de différents partis. Chantal de Smet a organisé ce voyage à l'époque parce qu'elle pensait que c'était un pays progressiste pour les femmes. Mais je ne crois pas que ces femmes aient été si émancipées. Cela fait partie du romantisme de la révolution cubaine. J'en ai toujours douté. Chez tous ces révolutionnaires, la femme occupe la plupart du temps un rôle subalterne. » Elle se rappelle surtout les liens qui ont été noués. Mia Doornaert du *Standaard*, Lydia De Pauw-Deveen du SP et Rika Steyaert du CVP étaient du voyage.³⁹⁶ « C'était des voyages intéressants, mais c'était surtout le groupe qui était intéressant. J'ai toujours trouvé que le principal était de faire connaissance avec les autres partis. Vous développez ainsi un énorme réseau. C'est comme les hommes qui développent des réseaux – même si le nôtre était naturellement plus restreint. » Grâce à ces contacts, les femmes ont parfois pu prendre l'ascendant sur leurs collègues masculins : « Quand il y avait un gouvernement de coalition, nous nous mettions d'accord avec les femmes des autres partis pour décider des idées que nous allions défendre. »³⁹⁷

Une force motrice au niveau européen

Miet Smet a puisé énormément d'inspiration dans ses expériences internationales, mais elle a aussi été elle-même une source d'inspiration. Elle a surtout joué un rôle pionnier dans la lutte contre la violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes. Quand elle est devenue

394 Interview, 5 février 2009 ; Interview, 5 mars 2009.

395 Interview, 5 mars 2009.

396 Lydia Deveen, professeur à la VUB, a été sénatrice BSP-SP (1978-1987) et secrétaire d'état aux Affaires Bruxelloises (1979-1980) et à la Région bruxelloise (1980-1981) ; Rika Steyaert a été, après une carrière au KAV, parlementaire (1974-1987) et secrétaire d'état à la Communauté néerlandaise (1979-1980) et flamande (1980-1981).

397 Interview, 5 mars 2009.

députée européenne en 1999, elle connaissait déjà très bien l'Europe. « *J'étais déjà active depuis longtemps au niveau européen. En tant que présidente de la Commission du travail des femmes, j'étais déjà membre d'un organe européen qui rassemblait tous les présidents analogues. À l'époque, il n'y avait en effet pas de ministre de l'Égalité des Chances. Pendant la période où j'ai fait partie du gouvernement, j'ai également été deux fois présidente du Conseil européen pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. J'étais personnellement une force motrice en Europe parce que nous étions plus avancés dans un certain sens. Nous étions plus progressistes que beaucoup d'autres pays.* »³⁹⁸

En tant que membre du gouvernement belge

« *Alors que je venais d'entrer au gouvernement en tant que secrétaire d'état, j'ai convoqué un Conseil européen de l'égalité des chances informel au cours de la présidence belge. C'est une réunion au cours de laquelle on peut aborder un certain nombre de choses, formuler des avis, mais pas prendre de décisions. J'ai essayé de mettre un certain nombre de points à l'ordre du jour en matière d'emploi, mais cela n'a pas été facile. Je n'étais pas encore ministre du Travail mais je devais faire appel à l'administration du Ministère de l'Emploi et du Travail. Ce n'était donc pas mon administration. Les gens n'étaient pas vraiment enchantés de recevoir un conseil informel de la part de femmes. Mais j'ai persévéré. Je pense que cela a été la première fois que j'ai réussi à faire mention du harcèlement sexuel dans une résolution.* »³⁹⁹ Miet Smet aborde le problème lors de la présidence belge de la Communauté européenne en 1987. Cela a amené la Commission européenne à faire effectuer une étude dans les différents États membres. Le 25 mai 1990, la Commission européenne a pris une résolution pour protéger la dignité des hommes et des femmes au travail.⁴⁰⁰

En mars 1991, Miet Smet a organisé un forum de discussion international sur la violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes au Palais d'Egmont à Bruxelles. Elle a fait rédiger un rapport sur l'état de la situation dans les seize pays participants. Cette première Conférence ministérielle sur le thème de la violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes a donné aux différents ministres la possibilité de trouver l'inspiration au-delà des frontières pour lancer des initiatives politiques éventuelles dans leur pays. Le principal objectif de la conférence était cependant la signature d'une déclaration finale solennelle condamnant la violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes. En signant ce document, les différents ministres se sont engagés à lancer un certain nombre d'initiatives politiques concrètes pour lutter contre la

398 Interview, 22 avril 2009. L'organe européen auquel Miet Smet fait référence est le Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes fondé en 1981.

399 Interview, 1^{er} avril 2009.

400 Smet, *Tien jaar beleid*, p. 37.



Illustration n° 23. Miet Smet lors de la Conférence ministérielle sur le thème de la violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes, 1991

violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes dans leur propre pays, comme l'accueil des victimes en cas de crise.⁴⁰¹ L'initiative de Miet Smet a donné une impulsion à une politique européenne plus coordonnée en Europe en matière de violence à l'encontre des femmes.

La Belgique a présidé le Conseil des Ministres de la Communauté européenne du 1^{er} juillet au 31 décembre 1993. Notre pays a tenu les rênes pendant six mois afin de poursuivre le développement de l'Europe et de mettre en œuvre des politiques. Ce semestre a été marqué par l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht le 1^{er} novembre 1993. Celui-ci a donné naissance à l'Union européenne, permettant une collaboration accrue entre les douze anciens États membres de la CE. L'UE a en effet disposé ensuite de compétences élargies pour parvenir à une unité monétaire stable, à une meilleure protection de l'environnement, à une citoyenneté commune et à une politique étrangère et de sécurité commune. Avec le Traité de Maastricht, le protocole sur la politique sociale est également entré en vigueur. Dans ce protocole, onze des douze États membres (sans la Grande-Bretagne) se sont engagés à donner un nouvel élan à la politique sociale en Europe.⁴⁰² En tant que

401 Discours d'ouverture de Miet Smet, secrétaire d'état, lors de la « *First Conference of European Ministers on Physical and Sexual Violence against Women* », 42.8, Archives du cabinet de Miet Smet.

402 Smet, *Meer Europa* !, p. 1.

présidente du Conseil des Ministres du Travail et des Affaires Sociales, Miet Smet a une nouvelle fois organisé un Conseil européen informel sur le thème de l'égalité des chances. On y a entre autres convenu que ce Conseil de l'égalité des chances se réunirait désormais une fois par an au moins afin de devenir une valeur sûre de la collaboration européenne. Le Conseil suivrait l'état de la situation en matière d'égalité des chances et déterminerait quelles initiatives auraient la priorité. Au cours de la présidence belge, trois directives importantes pour les femmes se trouvaient sur la table des négociations. Outre la proposition de directive sur le congé parental, abordée au chapitre précédent, une deuxième proposition prévoyait l'égalité de traitement des travailleurs à temps partiel et des travailleurs temporaires par rapport aux travailleurs à temps plein. La troisième proposition de directive concernait le renversement de la charge de la preuve en cas de traitement inégal. Cette directive, tout comme la directive relative au congé parental, s'est heurtée à un veto de la Grande-Bretagne.⁴⁰³ Les dossiers ont été transférés au protocole social. En novembre 1997, le Conseil des Ministres du Travail a accepté un accord-cadre sur le travail à *temps partiel* et le Conseil européen des ministres du Travail et des Affaires Sociales a approuvé une directive relative à la charge de la preuve de la discrimination fondée sur le sexe.⁴⁰⁴ Au cours de la présidence belge, Miet Smet a également organisé un colloque international sur le principe « À travail égal, salaire égal ». Celui-ci a abouti à un mémorandum concernant l'égalité de salaire pour un travail de même valeur. Dans ce document, la Commission européenne s'engage à élaborer un code de conduite en vue de parvenir à une évaluation de fonctions neutre sur le plan du sexe.⁴⁰⁵

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, Miet Smet, alors ministre, a invité en mars 1994 les femmes ministres des États membres du Conseil de l'Europe pour une concertation lors de la première Conférence européenne des femmes ministres. Ces dernières avaient été invitées à y participer indépendamment de leurs compétences et uniquement en fonction de leur charge de ministre. Miet Smet voulait mettre l'accent sur des femmes occupant des responsabilités politiques en raison de leur rôle d'exemple important. Cette conférence a adopté une déclaration de principe commune sur la femme dans l'Europe de demain.⁴⁰⁶

En tant que députée européenne

Après sa charge de ministre, Miet Smet a siégé au Parlement européen pour le CD&V du 20 juillet 1999 au 19 juillet 2004. Elle a été membre de la Commission Droits des femmes et Égalité des chances et de la Commission Emploi et Affaires sociales. Elle a rédigé 25 rapports et recommandations, dont cinq rapports et plusieurs recommandations sur le thème

403 Idem, pp.15-16.

404 Ministère de l'Emploi et du Travail, *Rapport au Parlement*, décembre 1997, p. 4.

405 Smet, *Meer Europa!*, p. 1.

406 Smet, *Tien jaar beleid*, p. 32.

de l'égalité des chances. Le nombre moyen de rapports rédigés par des députés européens flamands au cours de cette législature s'élevait à huit.⁴⁰⁷

Son élection en tant que députée européenne ne s'est cependant pas déroulée sans heurts. Le président du parti Marc Van Peel lui avait proposé d'être tête de liste aux élections européennes alors que Wilfried Martens avait également des vues sur cette place. Il défendait depuis 1991 les couleurs de la démocratie chrétienne européenne, mais il avait dû se contenter de la deuxième place, derrière Leo Tindemans, en 1994. Quand la tête du parti ne lui a pas non plus accordé la première place en 1999, une bagarre médiatique a éclaté. Miet Smet n'a pas beaucoup voulu en parler à l'époque : « *Je trouvais et je trouve encore que cela n'avait pas beaucoup de sens de faire des commentaires à ce sujet. Quant à savoir si Martens a bien agi, c'est son affaire, pas la mienne.* »⁴⁰⁸ Maintenant que les morceaux sont plus que recollés, elle s'explique au sujet de cette histoire vieille de dix ans : « *C'était clair. J'avais passé quatorze ans au gouvernement et nous avions eu la crise de la dioxine. Donc j'allais soit au Parlement, soit ailleurs. Marc Van Peel m'a fait venir auprès de lui pour me demander d'occuper la première place de la liste européenne. Je lui ai dit : « Marc, je ne pense pas que cette place me revienne, elle revient au président de l'EVP, à Wilfried Martens. » Nous en avons discuté tout l'après-midi et quand je suis sortie, il m'a dit : « Si tu ne le fais pas, je chercherai quelqu'un d'autre, mais ce ne sera pas Wilfried Martens. » Je lui ai alors répondu : « Dans ces conditions, il faut bien que je le fasse. » J'ai ensuite téléphoné à Wilfried et je lui ai demandé s'il voulait tout de même occuper la deuxième place et il a refusé, ce que j'ai compris. J'ai fait ensuite ce que j'avais à faire. Qu'aurais-je dû faire d'autre ? Je pouvais naturellement retourner au Parlement belge et c'est quelqu'un d'autre qui serait allé au Parlement européen. J'ai heureusement obtenu un bon score. J'ai eu 212.232 voix. » Miet Smet pense que les responsables du parti avaient décidé de concert de refuser Wilfried Martens comme tête de liste. « *Selon Wilfried, parce qu'on craignait qu'il obtienne vraiment beaucoup de voix et revienne dans la politique nationale. Je ne suis pas de son avis. C'est son explication. Selon Marc, c'était parce qu'un certain nombre de promesses n'avaient pas été respectées.* »⁴⁰⁹*

Au sein de l'hémicycle européen, Miet Smet a poursuivi son combat pour les femmes et l'égalité des chances. « *J'ai aussi fait beaucoup de choses pour les femmes au Parlement européen. J'ai continué à faire beaucoup de choses.* »⁴¹⁰ Quelques mois après son arrivée au Parlement européen, elle a écrit avec l'Allemande Lissy Gröner un rapport d'initiative sur le suivi de la Plate-forme d'action de Pékin. Elle a ensuite écrit au cours de sa législature au Parlement européen quatre rapports d'initiative personnels dans le but de soulever des sujets importants qui n'avaient pas été

407 Voir : www.mietsmet.be.

408 Interview avec Miet Smet réalisée par Peter Renard et Jos Grobben, dans : *Knack* (10 mars 1999).

409 Interview, 22 avril 2009.

410 Interview, 1^{er} avril 2009.

placés spontanément à l'ordre du jour européen. En octobre 2000, Miet Smet a présenté un premier rapport concernant le travail domestique rémunéré effectué par des tiers chez des particuliers dans le circuit informel. Comme de plus en plus de femmes allaient travailler à l'extérieur, la demande d'un travail domestique professionnel se faisait de plus en plus pressante. L'offre officielle restait cependant limitée. Miet Smet voulait faire du travail domestique une profession à part entière, mais elle reconnaît que cela n'est pas simple : « *Cela me rend furieuse que le travail domestique professionnel soit considéré comme la profession la plus subalterne qui soit. Je ne le supporte pas. Je trouve que le personnel d'entretien est sous-estimé, tout comme l'accueil des enfants a été sous-estimé pendant des années. L'accueil des enfants et les soins dispensés aux malades se sont désormais professionnalisés et cela doit se faire aussi pour l'aide ménagère. Mais ce n'est pas facile.* »⁴¹¹ Pour faire en sorte que le travail domestique devienne un métier à part entière et professionnalisé, il fallait avant tout développer un statut. Il était important ici que le travail domestique officiel puisse concurrencer le travail au noir en termes de coût. Pour y parvenir, il fallait une intervention financière de la part du gouvernement. En tant que ministre du Travail et de l'Emploi, Miet Smet avait elle-même introduit en Belgique en 1994 le système des ALE qui prévoit que des chômeurs puissent, tout en conservant leur allocation de chômage, avoir des à-côtés pour un total de 45 heures maximum par mois, entre autres en faisant le ménage. Dans son rapport pour le Parlement européen, elle a réclamé des mesures similaires dans les États membres européens. Le Parlement européen a approuvé son rapport le 30 novembre 2000. La Belgique a essayé de donner le bon exemple en lançant en 2003 le système des titres-services qui a remplacé en 2004 le système des ALE en cas de travail domestique.⁴¹² Miet Smet indique cependant qu'il s'agit également d'un système transitoire. Pour parvenir à une solution définitive, il faut prendre une décision sur la finalité de la profession. Miet Smet a aussi soulevé cette discussion difficile au sein du Sénat.⁴¹³

En 2001, Miet Smet a introduit un rapport dans lequel elle voulait attirer l'attention de l'Europe sur l'écart salarial persistant. Elle y a souligné l'influence que la méthode de fixation des niveaux de salaires exerce sur la différence de rémunération entre les hommes et les femmes et le rôle important joué par les partenaires sociaux. En d'autres termes, elle a transposé au niveau européen son expérience nationale de la classification de fonctions. Dans son rapport, elle a demandé l'élaboration d'études européennes et la récolte de données statistiques et elle a encouragé la Commission européenne à continuer à œuvrer pour établir des mesures spécifiques et à contrôler les efforts des États membres. Elle a également déclaré que les partenaires sociaux devaient développer une stratégie politique globale avec la Commission. Son rapport a été approuvé par

411 Interview, 1^{er} avril 2009.

412 Smet, M. (2003). *Europese inzet voor de vrouwen*, Bruxelles : Miet Smet, pp. 25-30.

413 Interview, 1^{er} avril 2009. Le 29 juillet 2008, Miet Smet a introduit une proposition de résolution relative à la problématique de l'économie domestique.

le Parlement européen. Seuls quelques États membres se sont pourtant effectivement engagés à revoir leurs systèmes de classification de fonctions.⁴¹⁴

Un an plus tard, Miet Smet a voulu obliger la Commission européenne, via une nouvelle résolution, à rechercher des données chiffrées relatives à la représentation des femmes au sein des syndicats et des organisations patronales. « *Je voulais que la Commission européenne exerce une pression sur eux pour qu'ils permettent aussi aux femmes de progresser dans la hiérarchie. Ce n'était pas simple parce qu'ils ne disposaient pas de statistiques sur la quantité de femmes qui se trouvaient dans les syndicats et les organisations patronales.* »⁴¹⁵ Si l'on veut mettre à l'agenda social des sujets qui concernent les femmes, comme la fixation du niveau des salaires, l'accueil des enfants et l'interruption de carrière, il est en effet d'une importance cruciale que les femmes soient également représentées parmi les partenaires sociaux. Les chiffres de la Belgique ont montré que ce ne serait pas une sinécure. En 2002, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) ne comptait que 3 % de femmes parmi les membres de son comité, la direction nationale de la CSC ne comptait que 8,8 % de femmes et il n'y avait que 10 % de femmes parmi les membres des comités paritaires du CNT. En se basant sur son expérience nationale, Miet Smet a proposé trois stratégies. Tout d'abord, il fallait encourager les femmes à participer aux activités de l'entreprise grâce, par exemple, à des horaires de réunion adaptés. Ensuite, une structure de femmes au sein de l'entreprise pouvait aider à donner davantage de visibilité aux points de vue des femmes. Enfin, Miet Smet plaidait dans son rapport pour des actions positives et l'instauration d'un quota. Le Parlement européen a approuvé son rapport le 25 septembre 2002.⁴¹⁶

Le dernier rapport de Miet Smet pour la Commission Droits des femmes et Égalité des chances date de 2003 et concerne la lutte contre la violence à l'encontre des femmes dans les pays partenaires de l'Union européenne. Ces pays ne sont pas membres de l'UE mais ils ont des accords avec elle. Bien que tous les accords bilatéraux conclus avec l'UE depuis 1992 contiennent une clause relative au respect des droits de l'homme et de la démocratie, la politique européenne en matière de lutte contre la violence à l'encontre des femmes était moins développée dans les pays partenaires. Une première étape a été franchie en 2000 avec l'entrée en vigueur de l'Accord de Cotonou. Celui-ci appelait les pays participants à interdire les mutilations génitales. Grâce à un amendement de Miet Smet lors des négociations sur le budget européen en 2002, l'Union européenne a franchi une nouvelle étape. La clause suivante a été incluse dans le budget de l'UE : « Le manque de mesures de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes (lapidation, châtiment public, mutilations

414 Smet, *Europese inzet voor de vrouwen*, pp. 17-25.

415 Interview, 1^{er} avril 2009 ; Interview, 22 avril 2009.

416 Smet, *Europese inzet voor de vrouwen*, pp. 10-15.

génétales, mutilations par le feu, viol) doit constituer un motif de suspension de l'aide communautaire. » Après coup, Miet Smet a interrogé six parlementaires pour savoir comme l'Union européenne réagissait concrètement si des actes de violence grave à l'encontre des femmes étaient perpétrés dans un certain pays. Il en est ressorti qu'il fallait mettre en place une action linéaire et systématique. Dans un rapport, Miet Smet a demandé des mesures supplémentaires à court terme comme, entre autres, l'élaboration d'une définition de la violence grave à l'encontre des femmes et la récolte de données relatives à ce sujet. En outre, le texte approuvé demandait de présenter un rapport annuel au Parlement européen. Miet Smet a également plaidé en faveur d'une clause spécifique dans les futurs accords commerciaux et de coopération conclus entre l'UE et des pays tiers. Si, malgré la preuve d'une augmentation de la violence à l'encontre des femmes, le gouvernement du pays partenaire négligeait systématiquement de prendre des mesures adéquates, des sanctions pouvaient être prises et l'accord pouvait éventuellement être suspendu.⁴¹⁷ Au cours de l'interview, Miet Smet indique que l'Europe manque encore à son devoir en ce domaine. « *L'Europe doit pouvoir exercer une forte pression et dire : si vous faites ci ou ça, nous diminuerons notre soutien. L'Europe le fait beaucoup trop peu.* »⁴¹⁸

Miet Smet est contente de ses réalisations en tant que députée européenne parce que le Parlement européen a approuvé ses quatre rapports d'initiative. « *Je ne pouvais pas faire davantage en tant que parlementaire. La question est de savoir ce qui se passe après, parce que cela passe ensuite à la Commission, qui doit mettre le projet à exécution. Je n'ai plus pu suivre ce dossier personnellement parce que je suis partie.* » Au moment où elle a dû quitter le Parlement européen, elle aurait bien voulu rester plus longtemps. « *Mais ils m'avaient demandé de venir au Parlement flamand et de céder la place à Jean-Luc Dehaene. Je n'ai pas fait beaucoup de difficultés.* » Tout bien considéré, elle se rend compte que c'était une bonne chose : « *En toute honnêteté, j'étais fatiguée. De voyager et de travailler dur. J'ai travaillé très dur au Parlement européen sur des sujets que mon propre groupe ne trouvait pas toujours très importants. Tous les pays de mon groupe parlementaire ne partageaient pas des idées progressistes envers les femmes. Nous avons souvent fait passer des propositions grâce à une coalition de voix de mon groupe et d'autres groupes. Mon groupe parlementaire européen ne soutenait donc pas toujours les textes à 100 %. Ses membres étaient aussi soumis à de fortes pressions dans leur pays. Les Espagnols et les Néerlandais seront toujours d'accord, mais, par exemple, pas les Allemands ni les Anglais. Il y a un public très varié au Parlement européen. Cela dépend de la situation dans le pays des députés et aussi de la position qu'ils occupent dans leur pays. On vote tout de même toujours un peu en fonction de son pays. Enfin, on a réussi.* »⁴¹⁹

417 Idem, pp. 6-8.

418 Interview, 22 avril 2009.

419 Interview, 22 avril 2009.



Illustration n° 24. Portrait, juillet 1992

Actions de solidarité

L'engagement important de Miet Smet dans la problématique de la violence à l'encontre des femmes se reflète également dans les actions de solidarité qu'elle a lancées en faveur des femmes victimes de guerre en Europe de l'Est et au Congo. Après avoir entendu de nombreux témoignages et récits relatifs à la guerre en Bosnie-Herzégovine, elle a décidé, en 1996, d'organiser, en tant que ministre, une action de solidarité pour les femmes sur place. Elle y a travaillé avec la Croix-Rouge et a reçu des subsides et l'aide de plusieurs gouvernements et organisations de femmes. Des centres communautaires auxquels les femmes pouvaient s'adresser ont été créés en Bosnie dans les petites villes de montagne de Gornji Vakuf et Novi Travnik.⁴²⁰ En tant que députée flamande, Miet Smet a continué à s'investir dans la région : *« J'ai fait le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est pendant cinq ans. Je suis allée dans les pays des Balkans. Ce sont certainement des choses que je n'aurais pas pu faire en tant que députée européenne parce qu'il y a beaucoup plus de choses à faire. »*⁴²¹ Entre 2003 et

420 Smet, *Stand van zaken van het gelijkemansbeleid in België*, novembre 1996, p. 3.

421 Interview, 22 avril 2009.

2008, Miet Smet a été présidente de l'Initiative pour la cohésion sociale (ICS) du Pacte de Stabilité de l'Europe du Sud-Est qui veut contribuer à la paix, à la stabilité et au bien-être en amenant les pays de la région à collaborer plus étroitement. L'ICS se concentre sur les problèmes que rencontrent les citoyens dans leur vie quotidienne.⁴²²

En tant que sénatrice communautaire flamande, Miet Smet s'est consacrée aux femmes de l'Est du Congo. En novembre 2007, elle a été très impressionnée par un reportage télévisé diffusé sur Arte relatif à la problématique du viol utilisé comme arme de guerre. Le rapport d'une de ses connaissances alors témoin oculaire l'a ensuite poussée à agir. En février 2008, elle s'est rendue au Congo sur invitation de quelques ONG. Dans les provinces orientales du Nord et Sud-Kivu, on estime que, chaque année, 60.000 citoyens, pour la plupart des jeunes filles, sont victimes de tortures sexuelles inhumaines. Tous les groupes armés, sans exception, – les rebelles rwandais et congolais et même l'armée gouvernementale congolaise – s'en rendent coupables. En tant que sénatrice, Miet Smet a introduit une proposition de résolution relative aux viols et aux violences sexuelles contre les femmes dans l'est de la République démocratique du Congo. La proposition a été approuvée à l'unanimité le 13 mars 2008.⁴²³ Afin de sensibiliser le grand public à la problématique, elle a créé le fonds d'aide « SOS stop à la terreur sexuelle dans l'est du Congo ». L'argent récolté par ce fonds d'aide est utilisé pour soutenir des projets d'aide médicale, psychique et sociale et d'assistance juridique aux victimes. Une commission d'experts composée de mandataires politiques de différents partis dirige ce fonds. Outre Miet Smet, on y trouve Sabine de Bethune, Marleen Temmerman, Annemie Neyts, Margriet Hermans et Vera Dua.⁴²⁴ En vertu de sa fonction au Sénat, Miet Smet était également membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Elle y a introduit sa dernière résolution intitulée « *Sexual Violence against Women in armed Conflict* ». Le Conseil de l'Europe a ainsi approuvé le 29 mai 2009 une série de mesures qui doivent garantir la justice en cas de viol lors de conflits armés.⁴²⁵

Grâce à ces initiatives, Miet Smet s'est encore fortement appliquée à lutter contre la violence à l'encontre des femmes dans un contexte international. Vers la fin de sa carrière politique, elle a cependant pris volontairement de la distance par rapport à la problématique de l'égalité des chances au niveau national : « *J'ai dit au Parlement flamand que je cédais maintenant ma place aux jeunes. Naturellement, je signe encore les propositions de loi et les résolutions et j'apporte mon aide. Mais je ne veux pas en faire davantage parce qu'il ne faut pas que l'on continue d'associer cette problématique à ma personne. Il doit s'agir d'un domaine qui*

422 Voir : www.mietsmet.be.

423 Résolution relative aux viols et aux violences sexuelles contre les femmes dans l'est de la République démocratique du Congo. Sénat de Belgique, Session de 2007-2008, document législatif n° 4-485.

424 *Kerk en Leven Lokeren* (30 avril 2008). Voir également : www.mietsmet.be.

425 Voir : assembly.coe.int/ASP/NewsManager/EMB_NewsManagerView.asp?ID=4651.

appartient à la jeune génération, sinon, il devient obsolète. Donc, soit la jeune génération se l'approprie parce qu'elle trouve que c'est important, soit elle ne se l'approprie pas et cela montre qu'elle ne trouve pas ce domaine important. C'est aux jeunes de décider. Les femmes du CD&V travaillent de manière très active sur le sujet : celles qui m'ont succédé, Els Van Hoof et avant elle Sabine de Bethune et Juliette de Schrijver, ont continué à développer Vrouw en Maatschappij. »⁴²⁶ Au niveau du gouvernement fédéral, elle n'est en revanche pas enchantée de sa succession : « Je trouve particulièrement dommage qu'il se soit passé si peu de choses après mon départ. Je trouve cela vraiment grave ! Je pense en effet qu'on peut toujours mener une politique créative pour les femmes. Vous voyez, je vais encore devoir revenir ! », ajoute-t-elle en riant de bon cœur.⁴²⁷

426 Interview, 22 avril 2009.

427 Interview, 1^{er} avril 2009.



Commentaires

Retour sur trente ans de politique

Miet Smet dispose d'un certain nombre de caractéristiques qui font d'elle, comme elle le dit elle-même, une politicienne née. Son charisme est impressionnant : elle est chaleureuse et spontanée et elle a le sens de l'humour. Elle a un flair extraordinaire pour repérer des opportunités et elle a une approche très directe. En témoignent des phrases comme « Pourquoi pas ? Essayons », avec lesquelles elle aborde toujours de nouveaux défis. Elle ne se laisse pas faire, elle est énergique, pragmatique et efficace. Elle s'exprime avec énormément d'aisance et dispose d'un grand pouvoir de persuasion et d'intuition politique : « *Je pense que j'ai des antennes pour sentir ce qui se passe dans la société.* »⁴²⁸

Outre ces qualités innées, sa formation et le parcours qu'elle a suivi ont été d'une importance capitale. En 2005, elle a reçu le prix Marie Popelin, une distinction accordée tous les cinq ans par le *Vrouwenraad*, et elle a passé en revue sa carrière : « *Je l'ai fait à ma manière. Je ne me suis jamais demandé de quelle manière je faisais les choses. Je suis une battante, oui. Je résiste aux coups. Mais je ne suis pas née comme ça. J'ai aussi dû apprendre à le faire.* »⁴²⁹ Au travers de quelques anecdotes, ce commentaire donne un dernier éclairage sur son apprentissage politique, son style et la culture politique dans laquelle elle a évolué.

Sans crainte

En tant que jeune femme visionnaire, Miet Smet s'est jetée plusieurs fois dans la bataille sans trop réfléchir : « *Si j'y repense maintenant après coup, j'étais jeune et je n'avais peur de rien. Je ne suis pas du genre à tout examiner avant de commencer quelque chose. Je m'y mets tout de suite. J'étais convaincue à un tel point que je ne pensais pas aux conséquences sur le plan privé. Mais j'ai appris à me protéger. À cette époque et dans le milieu politique, c'était nécessaire !* »⁴³⁰ Avec le temps, elle a appris à canaliser son tempérament. Elle s'est



Illustration
n° 25. Miet Smet
au Parlement,
décembre 1978

428 Interview avec Miet Smet, dans : *De Standaard* (14 décembre 2005).

429 Interview avec Miet Smet, dans : *De Standaard* (14 décembre 2005).

430 Interview, 5 février 2009.

rendu compte que frapper du poing sur la table en politique ne donnait pas toujours le résultat escompté : « *Vous apprenez à formuler les choses. Vous devez toujours créer une situation gagnant-gagnant. J'ai dû apprendre cela parce que, au début, je ne le faisais pas. Vous apprenez aussi à mieux amener les choses pour pouvoir ainsi mieux vendre votre produit. Nous, les femmes, nous sommes assez directes et, avec certains hommes, il faut vraiment « y aller en douceur ». C'est une évolution par laquelle je suis passée.* »⁴³¹

Dans la presse

Miet Smet a également appris à s'entretenir avec la presse : « *La première fois qu'ils écrivent sur vous, c'est difficile. Mais, avec le temps... et quand vous êtes sûre de vos dossiers et de vous-même, alors vous relativisez tout cela. Vous devez pouvoir le supporter. Le mieux est de situer l'article dans son contexte. Vous savez qui l'a écrit et vous connaissez ce monde. J'ai toujours eu beaucoup de compassion pour les jeunes politiciens qui ne viennent pas du milieu bruxellois. Je viens du milieu politique bruxellois. J'ai été membre du Bureau national des Jeunes CVP, j'ai été membre de l'IPOVO, j'ai été présidente de Vrouw en Maatschappij et j'ai présidé la Commission du travail des femmes. J'ai donc fait partie du milieu au niveau national. Mais quand on vous propulse de votre province dans le milieu politique national et que vous n'avez pas d'expérience pour apprendre à connaître toutes ces... chausse-trapes, alors je pense que ce n'est pas facile et que vous aurez peut-être même intérêt à éviter d'apparaître dans la presse. Au début, je n'évitais absolument pas la presse. Mais quand je suis devenue ministre du Travail, c'était parfois trop pour moi. La pression de la presse était en effet très forte. Et je dois encore ajouter autre chose : les journalistes spécialisés qui suivent les affaires sociales, le thème du travail et les thématiques relatives aux femmes sont encore tous bien disposés. Ce n'est pas comme certains journalistes politiques qui font des commentaires. (Soupir) Ce que je veux dire, c'est que les journalistes qui ont suivi mon domaine d'action étaient des gens vraiment corrects. Et la règle du jeu veut naturellement qu'ils véhiculent également d'autres opinions. Je n'ai donc vraiment pas eu à me plaindre », dit-elle en riant.⁴³²*

Solidarité féminine mais pas d'« identité féminine »

Si Miet Smet se penche sur sa carrière, elle considère que c'est la solidarité qui règne parmi les femmes qui l'a le plus encouragée dans la politique de l'égalité des chances. « *Le plus encourageant, c'était qu'autant de femmes me soutiennent. Chez Vrouw en Maatschappij, à la*

431 Interview, 22 avril 2009.

432 Interview, 22 avril 2009.

*Commission du travail des femmes, à l'ACV-vrouwen, au KAV. Partout, même parmi les femmes d'autres partis politiques. Surtout au début, pendant les dix premières années, il y avait comme une énergie parmi les femmes. Et je faisais partie de ce mouvement. » La principale difficulté a été pour elle de briser la répartition traditionnelle des rôles. Elle a donc adapté son approche pour des raisons stratégiques, même si c'était parfois à contrecœur : « *Le plus grand obstacle a été de me retrouver dans un schéma totalement nouveau de rapport homme-femme, de rôle de chacun dans la société. Et de devoir en convaincre les hommes. C'était la principale difficulté. La question était en effet toujours : qu'est-ce que cet homme a à y gagner ? Que doit-il céder et qu'a-t-il à y gagner ? Au début, on n'en tient pas beaucoup compte, vous savez. Mais, avec le temps, on apprend aussi à argumenter : qu'est-ce que les femmes peuvent apporter à une entreprise, qu'est-ce qu'un homme qui s'investit dans sa famille peut lui apporter, qu'est-ce que l'investissement des femmes peut apporter à la politique ? J'ai toujours trouvé très grave de devoir justifier la participation sociale des femmes. Qu'il faille que les femmes apportent quelque chose de plus sous peine de ne pas pouvoir participer. Alors que je trouvais que les femmes étaient tout autant des citoyens que les hommes et qu'elles avaient donc autant de droits qu'eux d'avoir voix au chapitre. Un homme ne doit tout de même pas non plus prouver qu'il apporte quelque chose de spécial ?* »⁴³³*

Des résultats avant tout

Miet Smet dit d'elle-même qu'elle aime réaliser des choses. Elle est contente de ses réalisations et souligne le rôle que sa personnalité a joué dans ces accomplissements : « *Je pense avoir fait le maximum. Je n'aurais jamais été contente si je n'avais eu que des idées sans jamais les réaliser. Je voulais aussi réaliser des choses. Et j'en étais arrivée à un point où on l'acceptait aussi des choses venant de moi. Je pense que peu de gens auraient pu faire ce que j'ai fait. Si je disais quelque chose, on savait que je parlais au nom des femmes.* »⁴³⁴ « *J'ai eu le soutien de deux premiers ministres successifs et les gens étaient de bonne volonté. Si quelqu'un d'autre avait été à ma place, il aurait eu plus de difficultés.* »⁴³⁵ Elle ne s'approprie toutefois pas ses réalisations. En ce qui concerne l'émancipation de la femme, elle se considère comme une « force motrice », mais elle souligne à plusieurs reprises le soutien des premiers ministres Wilfried Martens et Jean-Luc Dehaene. Elle avait également quelques partisans importants au sein du mouvement féministe et de l'ACV : « *Je m'entendais très bien avec Rika De Backer. Je l'aimais vraiment bien. Elle disait toujours : « Ces hommes ! » C'est celle qui me manque le plus parmi les membres de l'ancienne génération. J'avais également une bonne relation avec*

433 Interview, 22 avril 2009.

434 Interview, 5 février 2009.

435 Interview, 1^{er} avril 2009.

Rita Mulier et Lily Boeykens. À l'ACV aussi, il y avait quelques personnes que je connaissais très bien et qui me soutenaient, comme Leo Pauwels. »⁴³⁶

Elle est également très contente de sa collaboration avec d'autres ministres en matière d'égalité des chances. « *Les gens ont en général très bien collaboré avec moi dans le domaine des femmes. Tant au niveau de la Défense, quand il s'agissait de l'armée, qu'à l'Intérieur, quand il s'agissait de la police et de la gendarmerie, ou aux Travaux publics et à la Régie des bâtiments, en ce qui concernait Amazone. La seule chose qui ait vraiment coïncé, c'était cette loi sur les quotas. Notamment parce que le Parlement a eu peur. Le Parlement devait approuver cette loi. Les parlementaires masculins devaient être d'accord. Cela revenait à ça.* »⁴³⁷

Collègues

La culture politique a significativement changé au cours de la carrière de Miet Smet. En tant que femme, elle faisait au départ figure d'exception au Parlement et au sein du gouvernement. Ses collègues masculins lui faisaient des remarques sur son apparence et ils ne se gênaient pas pour faire des blagues sexistes. « *Je suis arrivée au gouvernement à 42 ans et j'y suis restée quatorze ans, donc à peu près plus longtemps que tous les autres. À cette époque, il y avait peu de femmes. Dans le groupe parlementaire, très important, nous étions peut-être trois femmes. Wivina Demeester, Godelieve Devos et moi. Et je me rappelle encore que Godelieve a un jour levé le doigt en disant : « Monsieur le Président, j'ai encore deux points à ajouter », et que tous les hommes se sont mis à rire à cause de ces deux points (en indiquant la poitrine). C'était encore comme ça à l'époque.* »⁴³⁸ Depuis les années quatre-vingt-dix, il y a heureusement eu du changement. Grâce à Miet Smet, les femmes sont désormais plus nombreuses en politique et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail n'est plus autorisé. Le changement de mentalité pour lequel elle militait dans les années soixante-dix est devenu une réalité. « *Nous étions quelques femmes dans le coin café de la Chambre. Vous étiez une exception. Vous étiez leur collègue, mais leur collègue femme et ils vous regardaient des pieds à la tête. Et ils entamaient la conversation avec vous sur des sujets traditionnellement féminins : votre coiffure et vos vêtements. C'est du passé maintenant : cela ne viendrait plus à l'idée d'aucun homme. Les hommes ont beaucoup évolué en politique. Ils considèrent les femmes comme des collègues égaux. Et ils se chargent des thèmes des femmes comme l'accueil des enfants. Ces sont des thèmes dont ils s'occupent aussi énormément. Beaucoup de choses ont changé depuis qu'une nouvelle génération de politiciens est arrivée au début des années 1990. Quand la génération*

436 Interview, 5 février 2009.

437 Interview, 1^{er} avril 2009.

438 Interview, 5 février 2009.



Illustration n° 26. Portrait, 1986

d'après-guerre a été partie. Cette génération était bien intentionnée, mais elle avait une autre conception, elle avait été éduquée autrement. La génération suivante, à laquelle j'appartiens, était déjà beaucoup plus ouverte à la cause des femmes. Mais la génération actuelle l'est encore plus : désormais, les hommes et les femmes sont de simples collègues. »⁴³⁹

Faiseurs de rois

Malgré la solidarité qui règne entre collègues, les femmes sont encore confrontées en politique à un plafond de verre. Elles éprouvent des difficultés à se hisser au sommet de la hiérarchie parce que « les hommes élisent des hommes ». « *Les vrais faiseurs de rois, en politique, ce ne sont pas des femmes. Les « faiseurs de rois » sont des hommes. Au CD&V, c'est Yves Leterme. Au VLD, Bart Somers et Karel De Gucht. Dans quelque parti que vous regardiez, les « faiseurs de rois » sont des hommes. Sauf peut-être Mieke Vogels chez Groen.*

439 Interview, 22 avril 2009.

Mais dans les autres partis, ce sont des hommes parce qu'ils ont un passé politique plus long, parce qu'ils ont plus de soutien et parce qu'ils ont le « old boys network ». S'il n'y avait pas cette obligation de 50 % de femmes sur les listes électorales, il n'y en aurait pas 50 %. Il y en aurait peut-être 30 %. Cela reste donc nécessaire. Les choses ont... beaucoup changé, mais on ne peut pas baisser la garde sous peine de faire marche arrière. »⁴⁴⁰ C'est effectivement ce qui ressort de la composition du gouvernement Leterme 1^{er} en mars 2008. Sept femmes se sont retrouvées dans le gouvernement, parmi lesquelles « cinq secrétaires d'état avec, toutes, une compétence de rien du tout ! Nous avons donc mené une action avec les femmes du CD&V pour avoir plus de femmes parce que nous avions des femmes compétentes au parti. Au moins aussi compétentes que les ministres hommes, sinon meilleures. » Miet Smet est toutefois pleine d'espoir pour l'avenir : « Beaucoup de choses changent maintenant. Nous avons maintenant la première femme présidente de parti avec nous. Pareil chez les socialistes. Donc, normalement, ces deux femmes doivent avoir leur chance parce que ce sont souvent les présidents de parti qui sont les « faiseurs de rois ». Je ne pense pas qu'elles en soient déjà là aujourd'hui, mais cela va venir. Pourquoi pas ? Quand je vois à quel point nous avons évolué. Je suis confiante. »⁴⁴¹

Pistes de recherche ultérieure

Le présent ouvrage n'est pas l'ultime biographie de Miet Smet, mais une rétrospective abondamment documentée abordée de son point de vue. De nombreuses pistes restent ouvertes pour une étude ultérieure : l'interaction de l'égalité des chances avec les autres domaines politiques sur lesquels s'est penchée Miet Smet (et son interprétation des autres domaines politiques en eux-mêmes), la manière dont elle a fait de *Vrouw en Maatschappij* un puissant lobby interne, la manière dont elle a créé un réseau et la manière dont elle l'a utilisé... Nous invitons d'autres chercheurs à relever ce défi.

440 Interview, 22 avril 2009.

441 Interview, 22 avril 2009.

Annexes

Liste des publications de Miet Smet

- 1975 « De vrouw en de politiek », *Kultuurleven* 42, pp. 737-743.
- 1984 *Wetsvoorstel beroepsloopbaanonderbreking : onderzoek naar de beroepsloopbaanonderbreking in openbare dienst om familiale redenen en ouderschapsredenen*, Lokeren : Smet Miet, 11 p.
- 1986 *Vrouwen in de politiek : aanzet tot gelijke behandeling*, Bruxelles (dossier de presse).
- 1986 *Toelichting beleid van Mevrouw M. Smet inzake de maatschappelijke emancipatie van de vrouw*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 19 p.
- 1986 *Sex collègue ? Ex-collègue : un dossier concernant le harcèlement sexuel sur les lieux de travail*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 20 p.
- 1986 *Les femmes dans le plan de Val Duchesse : information sur le chômage, la maladie-invalidité, l'allocation de maternité, la (pré)pension*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 53 p.
- 1987 *Les femmes dans la société belge 1987*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 54 p.
- 1987 *Violence voulue ? : dossier d'intervention de police*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 36 p.
- 1987 *Violence voulue ? : première aide à porter aux victimes de la violence*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale M. Smet, 12 p.
- 1987 *Egalité des chances pour les garçons et les filles lors du choix des études et de la profession*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 31 p.
- 1988 *Sensibiliseringscampagne ter ondersteuning van de politieke deelname van vrouwen naar aanleiding van de gemeenteraadsverkiezingen van oktober 1988*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale.
- 1988 *Slottoespraak op de ontmoeting van de vrouwelijke lokale en regionale verkozenen door Miet Smet, staatssecretaris voor Maatschappelijke Emancipatie*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 6 p.
- 1989 *Programme en dix objectifs pour une politique communale d'émancipation*, Bruxelles : Cabinet du ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances M. Smet, 48 p.
- 1989 *Les femmes dans la société belge 1989*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 64 p.
- 1990 *Viol : à qui profite le silence ? : dépôt d'une plainte à la suite d'une agression sexuelle ou en cas de viol*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 12 p.
- 1990 *Actions positives dans les services publics : commentaire de l'arrêté royal du 27 février 1990*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 12 p.
- 1990 *Actions positives dans les services publics : modèle plan d'égalité des chances pour Ministères, Organismes d'intérêt public et Gouvernement Provincial*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 39 p.
- 1990 *Information complémentaire relative aux actions positives dans les services publics*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 20 p.
- 1991 *Première Conférence des Ministres européens sur la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale (dossier de presse).

- 1991 *Les femmes dans la société Belge 1991*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 103 p.
- 1992 *Réseau pour une politique communale d'égalité des chances*, Bruxelles : Cabinet du ministre de la Politique d'Égalité des Chances pour les Hommes et les Femmes, 12 p.
- 1993 *Travail, emploi, égalité des chances : présidence belge du Conseil du travail et des affaires sociales des Communautés Européennes*, Bruxelles : Cabinet du ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, 12 p.
- 1994 *Zullen we 't eens over een andere kloof tussen burger en politiek hebben ?*, Bruxelles : Cabinet du ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances (dossier d'action).
- 1994 *La Gazette des Femmes*, Bruxelles : Ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances.
- 1994 *De Nairobi 1985 à Pékin 1995 : rapport sur la situation des femmes en Belgique*, Bruxelles : Ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances.
- 1994 *Programme en dix objectifs pour une politique communale d'émancipation*, Bruxelles : Ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, 48 p.
- 1994 *Actions positives dans le secteur public : guide pour les administrations fédérales, les administrations des exécutifs des communautés et des régions et les organismes d'intérêt public*, Bruxelles : Cabinet de la ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, 7 p.
- 1994 *Meer Europa ! Meer sociaal Europa voor vrouwen en mannen ! Na 6 maanden Belgisch voorzitterschap van de Europese Raad voor Sociale Zaken*, Bruxelles : Cabinet de la ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, 20 p.
- 1994 *Une politique communale d'émancipation dans la pratique*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail. Service Égalité des Chances, 69 p.
- 1994 *Zullen we 't eens over een andere kloof tussen burger en politiek hebben ?*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances (dossier de presse).
- 1994 *Bilan de huit années de lutte contre la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes et des enfants*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail. Service Égalité des Chances, 22 p.
- 1994 *Aantal vrouwelijke kandidaten voor de gemeenteraadsverkiezingen van 9 oktober 1994*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances.
- 1995 *Rapport au Gouvernement fédéral, aux Gouvernements des communautés et des régions et au comité commun à l'ensemble des services publics sur la mise en oeuvre de l'arrêté royal du 27 février 1990*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 58 p.
- 1995 *Persconferentie van minister van Tewerkstelling en Arbeid en Gelijkekansenbeleid Miet Smet over de informatie- en sensibiliseringscampagne voor de sociale verkiezingen 1995*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 8 p.
- 1995 *Stand van zaken van het gelijkekansenbeleid in België*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 11 p.
- 1995 *Beleidsrealisaties van de minister van Tewerkstelling en Arbeid en Gelijkekansenbeleid 1992-1995*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 12 p.
- 1995 *Tien jaar beleid*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 67 p.
- 1995 *Tien jaar beleid*, Temse : L. De Rijck, 29 p.
- 1995 *Beeld voor beeld : vrouwen in media en publiciteit : colloquium*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances.

- 1995 *Verdeling van de zorgtaken tussen mannen en vrouwen : voorstelling van de campagne*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances (dossier de presse).
- 1995 *Note politique '96*, Bruxelles : Cabinet du ministre de l'Emploi et du Travail, chargée de la Politique d'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes, 70 p.
- 1996 *Note politique 1996*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes, 5 p.
- 1996 *Stand van zaken van het gelijkheidsbeleid in België*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances , 22 p.
- 1996 *Bilan de dix années de lutte contre la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes et des enfants*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 22 p.
- 1997 *Directives générales pour une politique d'égalité des chances dans chaque commune*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail. Service Égalité des Chances, 18 p.
- 1997 *Wegwijs in het provinciaal en gemeentelijk gelijkheidsbeleid in de provincie Antwerpen*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 92 p.
- 1997 *Wegwijs in het provinciaal en gemeentelijk gelijkheidsbeleid in de provincie Limburg*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 85 p.
- 1997 *Wegwijs in het provinciaal en gemeentelijk gelijkheidsbeleid in de provincie Vlaams-Brabant*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 63 p.
- 1997 *Wegwijs in het provinciaal en gemeentelijk gelijkheidsbeleid in de provincie Oost-Vlaanderen*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 73 p.
- 1997 *Wegwijs in het provinciaal en gemeentelijk gelijkheidsbeleid in de provincie West-Vlaanderen*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 79 p.
- 1997 *Guide de la politique d'égalité des chances aux niveaux provincial et communal dans la province du Brabant Wallon*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 41 p.
- 1997 *Guide de la politique d'égalité des chances aux niveaux provincial et communal dans la province du Hainaut*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 101 p.
- 1997 *Guide des subventions pour des projets d'égalité des chances entre les hommes et les femmes*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 28 p.
- 1997 *Equality award 1998 : prix pour l'égalité des chances dans l'entreprise*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances (dossier de presse).
- 1997 *Pour une rémunération correcte de votre fonction : un manuel pour l'égalité des chances et l'évaluation des fonctions*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 77 p.
- 1997 *Rapport au Gouvernement de la ministre chargée de la Politique d'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes en exécution de l'arrêté royal du 27 février 1990 portant des mesures en vue de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les services publics*, Bruxelles : Cabinet du Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 98 p.
- 1997 *L'égalité des chances au sein des organes consultatifs fédéraux : un inventaire*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 347 p.
- 1998 *Femmes élues : les chiffres*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 12 p.

- 1998 *Guide des subventions relatif aux 50 ans du droit de vote des femmes : 1948-1998*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 21 p.
- 1998 *Les femmes du 21^{ème} siècle feront-elles la différence en politique ? Les jeunes s'expriment ...*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 23 p.
- 1998 *Le pouvoir en force : un colloque sur les femmes et la politique*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 55 p.
- 1999 *Code de bonne pratique : actions positives*, Bruxelles : Cabinet de l'Emploi et du Travail et de l'Égalité des Chances, 9 p.
- 2000 *Rapport sur la normalisation du travail domestique dans l'économie informelle*, s.l. : Parlement Européen. Commission des Droits de la Femme et de l'Égalité des Chances, 16 p.
- 2003 *Europese inzet voor de vrouwen*, Bruxelles : Miet Smet, 31 p.

Publications en collaboration avec ou commandées par Miet Smet

- Ballegeer, C. (éd.) (1995). *Brochure d'information destinée aux personnes de confiance : suivi de l'arrêté royal du 18 septembre 1992 organisant la protection des travailleurs contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail dans le secteur privé*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 29 p.
- Bawin, B. (1987). *Etude de l'aide aux personnes et aux familles confrontées à un problème d'inceste*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 205 p.
- Bawin, B. (1989). *De socio-economische problematiek van de onderhoudsplichtigen in België*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 5 vol.
- Bloeyaert, M. (1990). *Les femmes dans la police*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 222 p.
- Bloeyaert, M. (1990). *Les femmes dans la police communale : manuel d'actions positives*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 34 p.
- Bloeyaert, M. (1995). *Les femmes dans les services de police belges : fonctionnement et problèmes de fonctionnement*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 147 p.
- Broze, L. et al. (1993). *Femmes et politique : le profil des candidates (sur les listes francophones) aux élections du 24 novembre 1991 avec des éléments de comparaison entre hommes et femmes*, Bruxelles : Cabinet du ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 74 p.
- Bruynooghe, R. (1987). *Hulpverlening bij seksueel misbruik van kinderen in het gezin in Nederland en Vlaanderen*, Bruxelles: Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 271 p.
- Bruynooghe, R. et al. (1988). *Les femmes confrontées à la violence physique et sexuelle : prédominance et conséquences*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 238 p.
- Bruynooghe, R. et al. (1990). *Les groupes cibles de la lutte contre la violence : étude basée sur les conditions de vie et les expériences violentes chez les femmes*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 210 p.
- Bruynooghe, R. (1991). *Rapport violence physique et sexuelle à l'égard des femmes : situation en Europe 1991*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 100 p.
- Bruynooghe, R. (1991). *Violence physique et sexuelle à l'égard des femmes : situation en Belgique 1991*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 182 p.
- Bruynooghe, R. et al. (1995). *Geweld, ongewenste intimiteiten en pesterijen op het werk : een beschrijving van klachten en van strategieën om er mee om te gaan*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, 208 p.
- Bruynooghe, R., S. Noelanders et S. Opdebeeck (1998). *Prévenir, subir et recourir à la violence*, Bruxelles : Cabinet du ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances.
- Busschots, M. (1998). *Les femmes dans la société belge : Recueil de données statistiques 1970-1998*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 225 p.

- Castermans, L., D. Keymolen et M. Smet (1981). *De geschiedenis geweld aangedaan : de strijd voor het vrouwenstemrecht 1886-1948*, Bruxelles : IPOVO, 108 p.
- Coenen, M.T. et D. Keymolen (1991). *Pas à pas : l'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique*, s.l. : Vandendriessche, 128 p.
- Commission des Communautés Européennes. Unité pour l'Égalité des Chances et Ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances (1996). *Les fonds structurels et l'égalité des chances : mainstreaming : rapport*, Bruxelles : Commission Européenne, 127 p.
- De Clerck, K. (1987). *Promotie van gelijke toegangskansen tot de nieuwe technologieën*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 187 p.
- Degadt, J. (1993). *De vrouw in het zelfstandig ondernemen : actie-onderzoek*, Bruxelles : Ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, 96 p.
- Degroote, A. et A. Pernot (1988). *Handleiding voor positieve actie*, Bruxelles : Secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale, 46 p.
- Deketelaere, A. et R. Vandenberghe (1991). *Gelijke kansen in het onderwijs : modelacties voor meisjes in het technisch en beroepssecundair onderwijs*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 53 p.
- Deneffe, C. (1990). *Abus sexuel d'enfants – inceste : aperçu de la littérature réalisé à la demande du secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale Miet Smet*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 122 p.
- Deneffe, C. (1990). *Violence à l'égard des femmes – viol : aperçu de la littérature réalisé à la demande du secrétaire d'état à l'Émancipation Sociale Miet Smet*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 150 p.
- Flour, E. et C. Jacques (1993). *Sources pour l'histoire des femmes en Belgique : répertoire d'archives 1830-1993*, Bruxelles : Inbel, 339 p.
- Flour, E., C. Jacques et C. Marissal (1994). *Répertoire des sources pour l'histoire des femmes en Belgique : Répertoire de la presse féminine et féministe en Belgique 1830-1994*, Bruxelles : Inbel, 2 vol., 487 p. et 411 p.
- Garcia, A. et M. Van Haegendoren (1997). *(In)visibilité des femmes dans les statistiques belges*, Bruxelles : Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, 2 vol.
- Gesquiere, I., C. Jacques et C. Marissal (1994). *Parcours singuliers : portraits de dix élues en 1921*, Bruxelles : Cabinet de la ministre de l'Emploi, du Travail et de la Politique d'Égalité des Chances, 112 p.
- Grouwels, B. et M. Smet (1999). *13 juni, jij kiest ! Sensibiliseringscampagne 1999*, Bruxelles : Ministres Fédérale et Flamande de la Politique d'Égalité des Chances.
- Hondeghem, A. et S. Nelen (1999). *Indicateurs et objectifs chiffrés : instrument pour une représentation proportionnelle des hommes et des femmes dans les ministères fédéraux : rapport*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, p. 127
- Hutsebaut, F. et al (1996). *Violence intrafamiliale : restructuration et modernisation du code pénal*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 55 p.
- Jennes, A. (1994). *Profielen van geschoolde allochtone vrouwen op de arbeidsmarkt*, Louvain : s.n., 227 p.

- Keymolen, D. (1990). *Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail dans la Belgique du 19^{ème} siècle* Louvain : Institut Supérieur du Travail, 105 p.
- Maes, V. et M. Wyns (1991). *Actions positives dans le secteur privé : modèle de plan d'égalité des chances pour les entreprises privées*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 54 p.
- Meersseman, K. et E. Van Hoof (1995). *Rapport de la IV^e Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Femmes, Pékin, 4-15 septembre 1995*, Bruxelles : Krista Michiels, 59 p.
- Rodriguez, D. (1998). *Ne dites pas trop vite il n'y a pas de femmes : une liste de « femmes-ressources » dans les domaines politique, économique, scientifique, social et culturel 1998*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 314 p.
- Smet, M. et M. Wathelet (1990). *Viol, à qui profite le silence ? : set agression sexuelle : dossier d'information*, Bruxelles : Secrétaire d'Etat à l'Émancipation Sociale, 16 p.
- Smet, M. et T. Van Parys (1999). *Aidez-les à rompre le silence : l'aide aux victimes de violence physique et sexuelle : une brochure pour les médecins*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances.
- Vandevoort, L. (1989). *Roldoorbrekend werken activeert vrouwen ?! Een onderzoek naar de activering van laaggeschoolde vrouwen in het opbouwwerk*, Bruxelles : VIBISO, p. 88
- Vandewege, R. (1988). *Première aide à apporter en cas d'abus sexuel intrafamilial d'enfants : dossier d'information*, Bruxelles : Inbel, 30 p.
- Van Meensel, R. (1993). *Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes : discrimination selon le sexe dans la classification des fonctions*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail, 22 p.
- Van Meensel, R. (1994). *Egalité de traitement entre hommes et femmes en matière de conditions de travail : un code de conduite pour l'évaluation des fonctions dans le cadre d'un salaire égal pour un travail de valeur égale*, Bruxelles : Cabinet de la ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, 17 p.
- Van Winckel, A. (1991). *Vrouwen in de kijker : hoe brengen TV1 en TV2 de vrouw in beeld ?*, Bruxelles : Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement et à l'Émancipation Sociale, 73 p.
- Wathelet, M. et M. Smet (1993). *L'aide aux victimes de violence physique et sexuelle : quelques recommandations aux médecins*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail. Service Egalité des Chances, 8 p.

Références bibliographiques

Sources

Fonds d'archives et centres de documentation

AVG-Carhif (Archives du cabinet de Miet Smet, Fonds du Ministère de l'Emploi et du Travail. Service Égalité des chances)

Centre de Documentation Amazone

Katholiek Documentatiecentrum Leuven (Archives IPOVO, Papiers Smet)

RoSa

Archives de la ville de Lokeren (dossier coupures de presse)

Presse

De Morgen

De Post

De Standaard

De Volksmacht

Financieel Economische Tijd

Gelijkekansennieuwsbrief

Het Volk

Het Vrije Waasland

Humo

Knack

Koren en Kaf

Libelle

Ons Volk

Opzij

Radikaal

Spectator

Tele-ZEG

Tertio

Vrouwenraad

Interviews

Miet Smet, Huis van de Vlaamse Volksvertegenwoordigers, Bruxelles, le 5 février 2009, le 5 mars 2009, le 1^{er} avril 2009 et le 22 avril 2009.

Etudes et rapports

- Bollen, S. (2003). « Over oude wijn in nieuwe zakken : van haardoelage tot sociaal-pedagogische toelage », *Brood en Rozen* (3), pp. 32-47.
- Bonneure, K. et al. (1997). *Markante vrouwen*, Bruxelles : Rosa.
- Cardyn, F. (réd.) (1983). *IPOVO, Instituut voor Politieke Vorming*, Bruxelles : IPOVO.
- Celis, K. (2001). « The abortion debates in Belgium, 1974-1990 », dans : D. Stetson (réd.), *Abortion politics, women's movements and the democratic state. A comparative study of state feminism*, New York : Oxford University Press, pp. 39-61.
- Celis, K. et P. Meier (2006). *De macht van het geslacht. Gender, politiek en beleid in België*, Louvain : Acco.
- Conseil d'Émancipation (1990). *Femmes et hommes : inventons l'égalité*, Bruxelles : Conseil d'Émancipation.
- De Cock, K. (1988). *Gedragen door een ideaal : een eeuw christelijke arbeidersbeweging in het Land van Waas, 1887-1987*, Sint-Niklaas : ACW.
- De Donder, J. (1991). *Het levend geweten. Veertig jaar CVP-Jongeren in Vlaanderen*, Anvers : Standaard.
- De Metsenaere, M. (2000). « Het belang van de abortusstrijd voor de vrouwenbeweging en de impact van de wetswijziging op de levens van vrouwen », *Tien jaar abortuswet in België*, *Nieuw Tijdschrift van de VUB* 13(3), pp. 29-42.
- Gubin, E. (2007). *Eliane Vogel-Polsky : une femme de conviction*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 169 p.
- Gubin, E. et al. (réd.) (2006). *Dictionnaire des femmes belges, 19^e et 20^e siècle*, Bruxelles : Racine.
- Helsen, G. (1982). *De CVP-werkgroep Vrouw en Maatschappij: analyse van de belangrijkste standpunten en onderzoek naar de drukking uitgeoefend binnen de CVP*, Louvain : Katholieke Universiteit Leuven (mémoire de licence non publié).
- Hermans, A. et al. (2005). *Christen-Democratisch & Vrouw. Spiegel van vrouwenacties in zestig jaar christen-democratie in Vlaanderen*, Bruxelles : CD&V-werkgroep Vrouw en Maatschappij.
- Hondeghem, A. et S. Nelen (2000). « Een beleid op weg. Situering van het gelijkheidsbeleid in België », *Tijdschrift voor genderstudies* 3(1), pp. 36-48.
- Hooghe, M. (1990). « De liberalisering van abortus als strijdpunt in de Belgische politiek », *Res Publica* 32(4), pp. 489-509.
- Hooghe, M. (1995). « De vrouwenbeweging. De lange mars door de instellingen », dans : S. Hellemans et M. Hooghe (réd.), *Van « Mei '68 » tot « Hand in Hand »*. *Nieuwe sociale bewegingen in België 1965-1995*, Louvain / Apeldoorn : Garant, pp. 89-107.
- Hooghe, M. (1996). *Bond Beter Leefmilieu (1971-1996). De milieukoepel in Vlaanderen*, Bruxelles : Bond Beter Leefmilieu.
- Hooghe, M. (1999). *Golden sixties : la Belgique dans les années soixante : 1958-1973*, Gand : Ludion.
- Leroy, P. et A. De Geest (1985). *Milieubeweging en milieubeleid : sociale en politieke aspecten van de milieukwestie*, Anvers : De Nederlandsche Boekhandel.

- Martens, W. (2006). *De memoires: luctor et emergo*, Tielst : Lannoo.
- Maters, K. (1986). *De Wereldconferentie van Nairobi*, Bruxelles : Communautés européennes. Commission. Direction générale de la communication.
- Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (1968). *L'aménagement du territoire en Belgique*, Bruxelles : Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.
- Ministère de l'Emploi et du Travail. Commission du Travail des Femmes (1984). « De beroepsarbeid van de vrouw en de fiscaliteit. Akten van de studiedag op 18 oktober 1982 », *Cahiers de la Commission du Travail des Femmes* 9(6).
- Ministère de l'Emploi et du Travail. Commission du Travail des Femmes (1984). « L'emploi des femmes et les actions positives (octobre-novembre 1984), Actes des Journées d'Etude organisées par la Commission du Travail des Femmes les 1 et 2 octobre 1984 », *Cahiers de la Commission du Travail des Femmes* 9(7).
- Ministère de l'Emploi et du Travail. Commission du Travail des Femmes (1990). *Commissie Vrouwenarbeid 1975-1990 : 15 jaar in dienst van de gelijkheid. Balans en perspectieven*, Bruxelles : Secrétariat du Commission du Travail des Femmes.
- Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail. (1998). *Rapport du Service de l'Egalité des Chances entre Femmes et Hommes 1993-1997*, Bruxelles : Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail. Service de l'Egalité des Chances.
- Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail. (1999). *Rapport d'activités du Service de l'Egalité des Chances entre Femmes et Hommes : janvier 1998 - juin 1999*, Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Egalité des Chances.
- Mulier, R. (1999). *Dwars en loyaal. Een getuigenis over veertig jaar engagement*, Louvain : Van Halewyck.
- Nelen, S. (1996). *Gelijke kansen voor mannen en vrouwen. Een beleid op weg. Analyse van het gelijkheidskansenbeleid op verschillende bestuursniveaus: België en de Europese Unie*, Louvain : Katholieke Universiteit Leuven (mémoire de licence non publié).
- Onze-Lieve-Vrouw-Presentatie : 150 jaar present, 1830-1980*, Sint-Niklaas : O.L.V.-Presentatie, 1980.
- Peeters, R. (1983). *Vrouw en Maatschappij (1973-1983). Wat zijn wij ? Wat doen wij ? Wat willen wij ? Een kennismaking met de CVP-werkgroep Vrouw en Maatschappij*, Bruxelles : Willems.
- Pichault, C. (1975). « De Commissie Vrouwenarbeid », *Het Arbeidsblad* (septembre), pp. 569-577.
- Smits, I. (1999). *Imagobuilding van vrouwelijke politici. Case-study van het imago van Miet Smet in de Vlaamse dag- en weekbladpers tijdens de politieke jaren 1985 tot 1998*, Bruxelles : Vrije Universiteit Leuven. Faculteit Letteren en Wijsbegeerte. Departement Communicatiewetenschappen (mémoire de licence non publié).
- Stouthuysen, P. (1995). « De vredes- en antiracisembeweging. De ontmoeting van oude en nieuwe sociale bewegingen », dans : S. Hellemans et M. Hooghe (réd.), *Van « Mei '68 » tot « Hand in Hand »*. *Nieuwe sociale bewegingen in België 1965-1995*, Louvain / Apeldoorn : Garant, pp. 69-88.

- Vandenabeele, W. (1990). « Concentratie, collaboratie, restauratie ... Een decennium Lokerse politiek (1938-1947) », dans : N. Van Campenhout (réd.), *Lokeren vroeger. Een huldeboek voor wijlen Eerwaarde Pater Dr. Vedastus Verstegen o.f.m. (1906-1989)*, Bruges : Van de Wiele.
- Vandebroek, H. (2004). « Compromissen tussen strategie en ideologie. De Premie voor de Moeder aan de Haard als onderdeel van de gezinspolitiek, 1949-1957 », *Brood en Rozen* (3), pp. 29-47.
- Van Loon, H. (2004). *De impact van het Vrouwen Overleg Komitee (VOK) op het Vlaamse feminisme: een monografie van een overlegorgaan van de nieuwe vrouwenbewegingen (1972-1992)*, Bruxelles : Vrije Universiteit Brussel. Faculteit Letteren en Wijsbegeert. Departement Geschiedenis (mémoire de licence non publié).
- Van Mechelen, R. (1996). *De meerderheid. Een minderheid. De vrouwenbeweging in Vlaanderen: feiten, herinneringen en bedenkingen omtrent de tweede golf*, Louvain : Van Halewyck.
- Van Molle, L. et E. Gubin (1998). *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles : Edition Racine.
- Van Molle, L. (2004). « De nieuwe vrouwenbeweging in Vlaanderen. Een andere lezing », *Belgisch tijdschrift voor nieuwste geschiedenis* (3), pp. 359-397.
- Van Winckel, A. (1991). *Keien in de vijver*, Louvain : Kritik
- Vrouwen Overleg Komitee (1997). *VOK-feestboek. 25 Vrouwendagen in beelden en woorden*, Bruxelles : VOK.
- Vos, L. (1991). « De christelijke arbeidersjeugd », dans : E. Gerard (réd.), *De christelijke arbeidersbeweging in België*, deel II, Louvain : Universitaire pers Leuven, pp. 413-431.
- Witte, E. (1990). « Twintig jaar politieke strijd rond de abortuswetgeving in België (1970-1990) », *Res Publica* 32(4), pp. 427-487.
- Witte, E. et A. Meynen (réd.) (2006). *De geschiedenis van België na 1945*, Anvers : Standaard.

Droits d'auteur des illustrations

Photo en couverture. Libelia De Splenter

Illustration n° 1. Propriété privée

Illustration n° 2. Archives photographiques *Het Volk*, KADOC-KULeuven

Illustration n° 3. Musée de la Vie wallonne. Fonds Desarcy-Robyns

Illustration n° 4. Coll. RoSa

Illustration n° 5. Christian Lambotte. Archives photographiques *Het Volk*, KADOC-KULeuven

Illustration n° 6. Archives photographiques *Het Volk*, KADOC-KULeuven

Illustration n° 7. Paul Versele / Photo news

Illustration n° 8. Propriété privée

Illustration n° 9. Eddy Tanghe. Propriété privée

Illustration n° 10. Jean Guyaux

Illustration n° 11. Propriété privée

Illustration n° 12. Centre d'Archives pour l'Histoire des *Femmes*

Illustration n° 13. Odette Dereze / Van Parys Media

Illustration n° 14. Marianne Houzet

Illustration n° 15. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Illustration n° 16. Belga

Illustration n° 17. Centre d'Archives pour l'Histoire des *Femmes*

Illustration n° 18. Patrick de Kuysscher

Illustration n° 19. Jean Hanssens / Isopress

Illustration n° 20. Centre d'Archives pour l'Histoire des *Femmes*

Illustration n° 21. Odette Moysard. Amazone

Illustration n° 22. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Illustration n° 23. Gino Zamboni / Isopress

Illustration n° 24. Didier Lebrun / PhotoNews

Illustration n° 25. Jean Guyaux

Illustration n° 26. Jean-Marie De Craene. Archives photographiques *Het Volk*, KADOC-KULeuven

Editeur :

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
T 02 233 42 65 – F 02 233 40 32
egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be
www.iefh.belgium.be

Auteur :

Romy Cockx
Sous la direction des Prof. dr. Leen Van Molle et Prof. dr. Machteld De Metsenaere

Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes
Rue du Méridien 10
1210 Bruxelles
T +32 (0)2 229 38 31 – F +32 (0)2 229 38 32
avg.carhif@amazon.be
www.avg-carhif.be

Rédaction finale :

Els Flour (Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes)
Geraldine Reymenants et Liesbet Vanhollebeke (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes)

Traduction :

Philippe Debroe

Lay-out et impression :

www.inextremis.be

Editeur responsable :

Michel Pasteel – Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Numéro de dépôt :

D/2009/10.043/17

Deze publicatie is eveneens beschikbaar in het Nederlands.



Miet Smet

Trois décennies de politique d'égalité des chances

Comme membre des Parlements fédéral, européen et flamand, et dans le cadre de ses mandats successifs de membre du gouvernement fédéral, Miet Smet a joué un rôle marquant dans l'histoire politique belge de ces trente dernières années. Elle a surtout marqué de son empreinte la politique belge de l'égalité des femmes et des hommes, qu'elle a initiée, d'abord en tant que secrétaire d'état à l'Emancipation sociale et plus tard en tant que ministre de l'Égalité des Chances. Les violences faites aux femmes, les classifications de fonctions sexuellement neutres, l'écart salarial, la représentation des femmes au sein des organes d'avis, ... : autant de thèmes que Miet Smet a inscrit pour la première fois à l'ordre du jour des agendas de l'action politique. Elle a élaboré sa politique à l'appui de recherches scientifiques, de campagnes de sensibilisation créatives et d'initiatives législatives innovantes.

Cet ouvrage propose un aperçu des réalisations de Miet Smet visant à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes. L'analyse des temps forts de la longue carrière de cette grande dame nous permet de poser un regard éclairé sur l'histoire de la politique belge de l'égalité des chances et du contexte politique et social dans lequel cette politique s'est développée.